

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 7 décembre 2023 à 13h50**

Amphithéâtre Palais du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 13h50
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Emilie CANNONE - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Stéphane PAOLI - Nassera BENMARNIA représentée par Marcel TOUATI - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Martine CESARI représentée par Olivier FREGEAC - Jean-Pierre CESARO représenté par Nicolas ISNARD - Jean-David CIOT représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Patrick PAPPALARDO - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Stéphanie FERNANDEZ représentée par Kayané

BIANCO - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Agnès FRESCHÉL représentée par Christian PELLICANI - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Christian DELAVET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Prune HELFTER-NOAH représentée par Aïcha SIF - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Audrey GARINO - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Cédric JOUVE représenté par Dona RICHARD - Jessie LINTON représentée par Doudja BOUKRINE - Régis MARTIN représenté par Franck SANTOS - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Lourdes MOUNIEN représentée par Christine JUSTE - Didier PARAKIAN représenté par Véronique MIQUELLY - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Sandrine MAUREL - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier REAULT - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Michel RUIZ représenté par Georges CRISTIANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Francis TAULAN représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Yves WIGT représenté par Bernard RAMOND.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Vincent KORNPORST - Michel LAN - Éric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Caroline MAURIN - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Pauline ROSSELL - Valérie SANNA - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK représenté à 15h00 par Sébastien JIBRAYEL - Lisette NARDUCCI représentée à 15h25 par Nathalie TESSIER - Robert DAGORNE représenté à 15h35 par Guy TEISSIER - Valérie BOYER représentée à 16h00 par David GALTIER - Christian BURLE représenté à 16h10 par Joël CANICAVE - Eric CASADO représenté à 16h12 par François BERNARDINI - Hervé MENCHON représenté à 16h25 par Lydia FRENTZEL - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée à 17h04 par Sabine BERNASCONI - Nicole JOULIA représentée à 17h15 par David YTIER - Claudie MORA représentée à 17h15 par Hatab JELASSI - Nathalie TESSIER représentée à 17h20 par Patrick AMICO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h21 par Didier KHELFA - Loïc GACHON représenté à 17h30 par Daniel AMAR.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Philippe LEANDRI à 15h26 - Benoît PAYAN à 15h30 - Pierre LEMERY à 15h37 - Gilbert SPINELLI à 15h45 - Françoise TERME à 16h00 - Philippe CHARRIN à 16h12 - Emilie CANNONE à 16h13 - Anne VIAL à 16h23 - Linda BOUCHICHA à 16h25 - Gaby CHARROUX à 16h25 - Nathalie LEFEBVRE à 16h25 - Marie BATOUX à 16h25 - Bernard DEFLESSELLES à 16h28 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h30 - Mathilde CHABOCHE à 16h35 - Sandrine MAUREL à 16h35 - Sébastien BARLES à 16h38 - Martial ALVAREZ à 16h45 - Monique FARKAS à 16h50 - Samia GHALI à 16h50 - Sébastien JIBRAYEL à 16h50 - Yannick OHANESSIAN à 16h52 - Doudja BOUKRINE à 16h55 - Philippe GRANGE à 16h55 - Julien BERTEI à 16h56 - Véronique MIQUELLY à 17h00 - Yves MORAINÉ à 17h02 - Jean-Jacques COULOMB à 17h20 - Monique SLISSA à 17h21 - Isabelle ROVARINO à 17h45 - Pascale MORBELLI à 17h45 - Daniel AMAR à 17h45 - José MORALES à 17h45.

:

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte, le quorum étant fixé à 121, il est constaté qu'il est atteint.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, avant d'entamer ce Conseil métropolitain, je souhaitais que nous respections une minute de silence, une de plus j'ai envie de dire, en la mémoire de Gérard Bramoullé, qui nous a quittés vendredi dernier. Vice-président de droit de la Métropole, délégué à la protection du patrimoine historique, ancien Vice-président chargé des finances et Premier Adjoint au maire de la ville d'Aix-en-Provence, il aura beaucoup œuvré pour sa ville, pour les Aixois qu'il aimait tant. Chacun sait sa tonicité, sa ténacité, chacun sait que c'était un homme brillant et engagé, il était normal aujourd'hui de lui rendre hommage. Je vous demande de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Gérard Bramoullé suite à son décès le 1^{er} décembre 2023.)

Merci.

Alors mes chers collègues, aujourd'hui, j'ouvre ce Conseil, on va dire sereine, en cette période de Noël, il est temps pour nous de souligner, de valoriser aussi nos réalisations métropolitaines durant cette année 2023. Sans faire et vous me connaissez de triomphalisme, je crois néanmoins que nous pouvons nous réjouir du travail qui a été accompli durant cette année. L'année 2023 aura été celle des bonnes nouvelles pour notre Métropole, celle des projets, des chantiers, des titres, des réussites. Vous en êtes témoin, en 2023, la révolution des transports s'est accélérée, elle s'est même intensifiée. Cette révolution de mobilité, ce n'est pas un concept, ce n'est pas une formule politique, c'est une réalité, une réalité financière tout d'abord. Comme je m'y étais engagée, avec le soutien de l'État, les investissements en matière de transport ont triplé cette année pour passer à 300 M€ et aujourd'hui, nous présenterons et voterons un investissement identique pour le budget 2024, un investissement sans précédent, je pense qu'il était nécessaire de le rappeler. La révolution des transports, c'est aussi une réalité concrète et visible, partout dans le territoire métropolitain, qui sont lancés à Marseille, à Aubagne, les rails sont posés. Les nouvelles rames du métro marseillais sont arrivées. Les pistes cyclables fleurissent, les aménagements verts favorisent les modes doux. Sur l'ensemble de la Métropole, les chèques de l'État se transforment en projets concrets. Vous allez me dire qu'il était temps ; d'ailleurs, je suis heureuse de vous annoncer que nous avons remporté un nouveau prix : notre Métropole a remporté hier, avec Transdev, le prix de la mobilité numérique 2023 de Ville, Rail & Transports pour l'application UMay, c'est l'application SOS qui est sur le portail de la RTM. Celle-ci permet bien sûr de voyager en plus grande sécurité et elle contribue également à la lutte contre le harcèlement. C'est aussi une belle reconnaissance de notre travail, mais ce n'est pas tout, 2023 fût aussi l'année des engagements tenus et cette année encore, nous avons respecté le pacte financier et fiscal de la métropole, un engagement que nous avons pris tous ensemble le 19 décembre 2022.

Les attributions de compensation n'ont pas été un sujet de discussion, ni d'ailleurs la dotation de solidarité communautaire. Vous le savez, je respecte toujours ma parole. Comme nous l'avions voté l'année dernière dans le pacte financier, la Métropole va verser une dotation de solidarité communautaire supplémentaire de 22 M€ dont 15 M€ pour la ville Centre, Marseille. Cette année encore, la solidarité a pleinement joué son rôle, parce que cette volonté de répondre aux besoins des communes, des habitants, je l'ai toujours portée avec force ; je n'ai jamais cessé de me tenir aux côtés des maires pour défendre leurs intérêts, d'autant que les temps sont durs pour les élus locaux. La place qu'occupent les maires dans le paysage local se complexifie de plus en plus. Les agressions se multiplient : depuis 2020, ce sont plus de 1 000 maires qui ont démissionné, alors il est important de montrer que nous ne baissons pas les yeux et en qualité de responsables de collectivités locales, notre devoir, mon devoir, c'est de les soutenir afin de faire tout ce que l'on peut. C'est bien parce qu'il faut protéger leur fonction que cela implique aussi que la Métropole se construise autour d'une Métropole de proximité,

ancrée dans le quotidien des maires mais aussi de leur population. Et malgré tous les efforts engagés pour bâtir une Métropole au service des maires, une métropole solidaire, nous sommes parvenu à réaliser 700 M€. C'est une somme colossale qui nous permet de poursuivre nos beaux projets métropolitains et de maintenir une activité dans le bâtiment de manière soutenue. Alors oui, la solidarité envers les communes ne nous empêche pas d'accélérer, bien au contraire. Nous investissons massivement dans chaque commune de la Métropole, sans aucune augmentation d'impôt. Nous observons même une baisse historique de la dette, dont notre ami Didier Khelfa nous parlera tout à l'heure, une baisse de 126 M€. Qui aurait pu imaginer que nous baisserions la dette dans une telle conjoncture ? Vous me permettrez d'en être fière, car cette année encore, nous avons rempli notre contrat financier.

Mes chers collègues maires, je sais tout ce que je vous dois. Cette année encore, chacun dans un esprit constructif et dans un esprit professionnel, a pleinement encouragé et porté nos avancées métropolitaines pour que notre territoire rayonne, pour que notre territoire se distingue et je souhaiterais à cet instant remercier chaleureusement l'ensemble des maires pour leur engagement. Merci d'avancer avec la Métropole, merci de porter haut et fort les attentes des habitants pour que nous tenions compte des multiples réalités du territoire et si vous me le permettez, j'aimerais aussi profiter de ce moment pour remercier très sincèrement le président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier pour son soutien précieux. Merci à la Région, merci à Renaud Muselier pour les 180 M€ dans le cadre de nos territoires d'abord 2023-2028. Aujourd'hui nous allons voter ce contrat de partenariat entre la Région et la Métropole qui se porte sur 30 projets, des projets retenus en matière d'énergie, d'habitat, de mobilité, d'économie, d'aménagement durable, d'adaptations au changement climatique, des projets à l'intérêt régional, voire national, qui concourent à la structuration de notre métropole. Merci à tous ceux qui partagent notre ambition et qui la soutiennent.

Je voudrais également dire quelques mots sur le Label Résilience France collectivités que nous avons reçu en juillet de la part de Résilience France. Un grand bravo à notre ami Olivier Frégeac, Conseiller Métropolitain délégué aux risques majeurs d'avoir porté ce dossier, un nouveau prix, encore un prix de plus, c'est une belle reconnaissance de nos politiques en matière de prévention.

Enfin, je ne pourrais pas évoquer cette année 2023 sans parler d'innovation. Tout le monde le sait, on l'a entendu car ici nous faisons beaucoup de bruit lorsque nous sommes très fiers, nous avons reçu le prix de la Capitale Européenne de l'Innovation pour l'année 2022. Nous avons mis 2023 sur le thème de l'Innovation. La Commission européenne a récompensé notre écosystème d'innovation et notre application dans le champ de l'inclusion. Nous avons décidé de faire de 2023 l'année de l'innovation et bien entendu, j'ai souhaité prolonger l'élan de ce titre iCapital pour que ce titre perdure dans le temps, et qu'il ne soit pas simplement passager. Aujourd'hui, je suis heureuse de constater que ce prix nous a embarqués dans une spirale vertueuse, et j'en veux pour preuve plusieurs annonces qui renforcent l'attractivité de notre territoire, l'annonce de très grands projets industriels tels que H2V dans l'hydrogène vert ou carbone dans le photovoltaïque, véritable socle d'une filière des énergies vertes, le projet Marseille Immunologie bio-cluster, soit 97 M€ pour révolutionner les stratégies dans ce secteur.

Je rappelle la venue récente de directeurs de grands groupes du CAC 40 qui ont choisi notre territoire comme source d'inspiration, je suis sûre que ce n'est que le début et que nous aurons encore d'autres beaux projets qui viendront sur notre territoire.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en préambule, en cette période de Noël et en ces temps de forte inquiétude à la fois sociale et sécuritaire, face aux difficultés économiques de nos concitoyens, nous devons faire preuve de solidarité et à l'approche de la nouvelle année, je n'ai qu'un seul souhait : que 2024 se poursuive sur cette belle lancée, celle des succès, celle des jeux olympiques et des réalisations concrètes.

Que la Métropole continue d'accompagner les entrepreneurs, de renforcer ses liens avec l'Europe, sa position stratégique de hub entre l'Europe et l'Afrique, au travers de la Méditerranée. Qu'elle continue de se tourner vers des énergies vertes, de se soucier des

politiques durables et des projets vertueux. Qu'elle soit une Métropole de la proximité, de la jeunesse, une Métropole sociale, une Métropole inclusive.

Tout cela est possible, tout cela est possible grâce à vous, je tenais encore à vous en remercier. Cette année nous l'avons parfaitement démontré et nous continuerons à le démontrer.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

Mes chers collègues, suite au décès de Monsieur Bramoullé, nous souhaitons dans des conditions toujours un peu compliquées, la bienvenue à Monsieur Marc Féraud, qui le remplace au poste de Conseiller métropolitain.

RAPPEL DES RÈGLES DE DROIT

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos dépôts soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura, bien entendu, vous apporter tout conseil utile en la matière.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Madame LA PRÉSIDENTE. - Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 12 octobre 2023. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation.*) Puisqu'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2023

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – INFORMATION AU CONSEIL

Une information au Conseil vous a été également adressée avec les documents de séance, il s'agit :

- **Des tableaux des marchés notifiés**

Pas d'autres observations ? *(Non.)*

Afin de fluidifier le déroulement de la séance, je vous propose dès à présent de procéder à l'élection des membres de l'exécutif, puis à celle des membres de la Commission d'appels d'offres spéciale pour l'attribution des concessions d'aménagement.

Vous avez chacun votre carte qui est insérée et lorsque le vote est ouvert, vous pouvez vous exprimer et il sera clôturé assez rapidement.

43 bis FBPA-165-07/12/2023-CM – Election du 8^{ème} Vice-Président

Nous allons commencer par l'élection du 8^{ème} vice-président qui était, je le rappelle, Monsieur Didier Parakian qui s'est excusé de ne pas être là aujourd'hui. Compte tenu de ses nouvelles fonctions, il ne pouvait pas conserver son poste de vice-président.

Pour le poste de 8^{ème} vice-président, j'ai reçu la candidature de Madame Catherine Pila. Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Je déclare le scrutin ouvert. Si vous avez des pouvoirs, vous pouvez faire 2 fois le vote.

Le vote est ouvert pour l'élection de Madame Pila.

Vous appuyez sur ce que vous souhaitez. Tout le monde a pu s'exprimer ? Sinon, vous avez des agents qui sont à votre disposition.

Concernant ce vote, il n'y a plus que 2 personnes qui ne se sont pas exprimées. On a 202 votants.

Quelqu'un peut aller voir pourquoi cela ne fonctionne pas chez Monsieur Payan ?

Vous avez mis la carte, Monsieur le Maire, après l'ouverture du vote. Il fallait la mettre avant l'ouverture du vote.

Pour la prochaine fois, cela devrait être bon. Le scrutin est clos. S'il vous plaît, on va avoir les résultats.

Sur le nombre d'inscrits, 240.

Présents ou Représentés, 202.

Le suffrage exprimé, 139,

Sur les blancs : 14,

Ne prend pas part au vote : 48,

Abstention : 1

Madame Pila, 139 voix, donc Madame Pila est élue 8^{ème} vice-présidente.

(Applaudissements.)

43 ter ■ FBPA-166-07/12/2023-CM – Election du 3^{ème} Conseiller délégué membre du Bureau

Nous allons passer à l'élection du troisième conseiller délégué : pour l'élection du troisième conseiller délégué, j'ai reçu la candidature de Monsieur Patrick Ghigonetto.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Non.*) Tout le monde a bien mis sa carte ?

Je déclare le scrutin ouvert.

Est-ce que tout le monde a voté ? Je rappelle qu'un élu ayant un pouvoir doit voter 2 fois.

Je déclare le vote clos.

Sur 240 inscrits, 205 présents ou représentés, 144 suffrages exprimés, 6 blancs, 52 ne prennent pas part au vote, 3 abstentions.

Monsieur Ghigonetto est élu, avec 144 voix, 3^{ème} Conseiller Délégué.

(*Applaudissements.*)

Le poste de 10^{ème} Conseiller délégué, devenu vacant suite à l'élection de Madame Pila, nous allons procéder à une nouvelle élection. Pour l'élection du 10^{ème} Conseiller Délégué, nous avons reçu la candidature de Monsieur Vincent Languille.

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Non.*)

Je déclare le scrutin ouvert.

Mes chers collègues, je déclare le vote clos.

Le résultat est le suivant :

Inscrits, 240,

Présents ou représentés, 204,

Exprimés, 139,

Blancs, 6

49 ne prennent pas part au vote.

10 abstentions.

Monsieur Vincent Languille est élu 10^{ème} membre du bureau avec 139 voix.

Bravo, Monsieur Languille, maire de Tholonet.

218 ■ URBA-011-07/12/2023-CM - Procédure d'attribution d'une concession d'aménagement sans transfert de risque économique relative aux quartiers La Castellane - La Bricarde, et Parc Kallisté - Constitution de la Commission d'Appels d'Offres spéciale pour l'attribution des concessions d'aménagement relatives aux quartiers La Castellane - La Bricarde, et Parc Kallisté à Marseille

Pour ne pas perdre la main, nous allons procéder à l'élection de la Commission d'appel d'offres spéciale pour l'attribution des concessions d'aménagement relatives aux quartiers de la Castellane, La Bricarde, Parc Kallisté.

Pour cette élection, j'ai reçu la liste :

En qualité de titulaires :

Martial Alvarez,

Laure-Agnès Caradec,

Denis Rossi,

Solange Biaggi,

Patrick Amico.

En qualité de suppléants :

David Ytier,

Pierre Laget,

Pierre-Olivier Koubi-Flotte,

Pascal Montécot,

Gilbert Spinelli.

Y a-t-il une autre liste ? (*Non.*)

Je déclare le scrutin ouvert.

Nous avons repris les mêmes membres que l'autre commission.

Je déclare le scrutin clos.

Résultat :

240 inscrits,

207 présents ou représentés,

173 exprimés,

10 blancs, 1 contre,

6 ne participent pas au vote,

18 abstentions.

La liste n° 1 est élue avec 172 voix.

Merci. Bravo.

(Applaudissements.)

Nous allons commencer les rapports.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, GRANDS ÉVÈNEMENTS (14h20)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Cristiani, en l'absence de Monsieur Gagnon, pouvez-vous présenter les rapports 1 à 3 ?

Monsieur Georges CRISTIANI.- Bonjour mes chers collègues, Madame la Présidente, en l'absence de Daniel Gagnon qui est toujours là et qui bosse toujours aussi fort :

Le rapport 1 concerne l'inscription des autorisations de programme pour le budget Culture, le rapport 2 concerne la validation du Conseil en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels et socio-éducatifs, et le rapport n° 3 permet de proposer une convention de gestion relative à l'équipement culturel 6MIC entre la ville d'Aix et la Métropole.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Cristiani. Des demandes d'intervention ? (*Aucune demande d'intervention.*) Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des oppositions sur ces 3 rapports ?

1. **ATCS-001-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : développement culturel ; équipements culturels**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

2. **ATCS-002-07/12/2023-CM - Définition de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels et socio-éducatifs - Modification de la délibération n° CSGE 003-3397/17/CM**

Le rapport est adopté.

Abstentions de A-L. Petel et P. Klein

3. **ATCS-003-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention de gestion relative à l'équipement culturel 6MIC**

Le rapport est adopté.

Abstentions de A-L. Petel et P. Klein

Monsieur Galtier, pour les rapports 4 à 10, SVP.

Monsieur David GALTIER.- Merci, Madame la Présidente.

S'agissant du rapport 4 et de nos transferts d'équipements sportifs, ce rapport-là en particulier a permis de bien travailler avec les communes car je rappelle que le transfert d'un équipement entraîne la substitution de la Métropole dans les actes, délibérations et contrats, le transfert en pleine propriété des biens, des immeubles, le transfert des personnels, des moyens affectés et la valorisation financière de ces transferts *via* une évaluation des charges transférées. Nous avons donc travaillé avec des commissions relatives à l'intérêt métropolitain et des demandes de pré-évaluation ont été formulées de la part des maires des communes d'Aix en Provence, de Peyrolles-en-Provence, de Fos-sur-Mer, de Miramas, de Bouc-Bel-Air, de Venelles et de Puy-Sainte-Réparate.

Avec le Président de la CLECT, mon collègue Jean-Pierre Giorgi, nous avons rencontré à plusieurs reprises les maires demandeurs et pour certaines des communes, des points restent encore à débattre et à définir concrètement pour les communes qui n'ont pas encore exprimé leur position définitive et qui ne peuvent pas acter aujourd'hui ce transfert en Conseil métropolitain ; elles pourront le faire lors des prochains conseils en tout début d'année 2024. Sont prévus les transferts pour lesquels les communes ont donné leur accord, suite aux rencontres bilatérales et à la pré-évaluation qui a été transmise. C'est le cas aujourd'hui pour les communes d'Aix en Provence et de Miramas.

Madame la Présidente, nous vous proposons d'acter pour ce qui concerne Aix-en-Provence le transfert des équipements sportifs, le stade Maurice David, les piscines de Plein Ciel, Claude Bollet et Yves blanc ainsi que l'Aréna. Et s'agissant de la commune de Miramas, c'est le centre équestre de Miramas qui est aujourd'hui soumis à la proposition de vote. Nous sommes et nous restons en attente des décisions de certaines communes : Venelles, Bouc-Bel-Air, le Puy-Sainte-Réparate. Les documents sont transmis par la CLECT bien évidemment et tout cela est en discussion, y compris aussi avec Fos-sur-Mer, avec des réunions techniques qui vont se poursuivre.

Voilà Madame la Présidente et je sou mets à votre proposition l'ensemble de ces rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sur quel rapport Monsieur Pena ? Sur le rapport 4, c'est noté.

D'autres demandes d'intervention sur les rapports de 4 à 10 ? *(Non.)*

Monsieur Pena a la parole sur le rapport 4.

Monsieur Marc PENA.- J'attendais le micro, merci Madame la Présidente de me donner la parole. Chers collègues, j'ai juste une question à Monsieur Galtier et à l'ensemble de ceux qui ont eu ces discussions : je voudrais savoir et ma question n'est pas perfide, si vous jouez dans cette discussion aussi un rôle de conseil à l'égard des communes qui décident de reprendre une compétence, mais qui doivent en évaluer toutes les conséquences. Alors elles ont évidemment, elles, à faire ce travail, mais vous pouvez aussi avoir un rôle de conseil en ce domaine, parce que ensuite, pour une commune dans les années qui vont venir et sans doute pour longtemps, les répercussions financières, les répercussions en termes éventuellement de recrutement, de compétences ou de transfert de charges ou de masse salariale sont extrêmement importantes. Donc je voudrais savoir s'il y a eu ce type de discussion, ou si finalement vous avez constaté la volonté politique d'une mairie et que vous vous en êtes tenu là dans cette discussion ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pena. Monsieur Paoli a demandé la parole et Monsieur Galtier, ensuite, répondra.

Monsieur Stéphane PAOLI.- Madame la Présidente, chers collègues, tout d'abord, je voulais remercier la Présidente et l'ensemble de l'exécutif ainsi que les services pour la qualité des échanges que nous avons eus concernant le transfert de ces équipements et la continuité qui a été tant dans les engagements que dans la suite des négociations. Je ne voudrais pas faire de débat aixo-aixoï mais pour répondre à Monsieur Pena, je dirais qu'en fait qu'il y a 2 sujets, il y a tout d'abord l'expression de la volonté politique effectivement du maire d'Aix en Provence que de pouvoir positionner la récupération d'objets qui correspondent à une politique municipale, politique métropolitaine et sa définition et puis ensuite, il y a tout l'objet du travail de la CLECT qui démarre entre les services de la métropole et de la ville d'Aix en Provence et seront évalués autant les éléments de fonctionnement que d'investissement permettant de quantifier l'ensemble des conséquences. La CLECT viendra prendre la suite. Le son est revenu ? *(Non.)*

En synthèse, je voulais dire qu'il y avait 2 sujets : le premier sujet, comme Marc l'a dit, c'était l'expression de la volonté politique de pouvoir définir ce qui relevait du municipal et du métropolitain, ce qui a été fait dans le cadre de ces échanges, et ensuite il y a le travail entre les services de la Métropole et de la ville notamment, pour quantifier à la fois en matière de fonctionnement et d'investissement les répercussions financières et la capacité d'absorption des collectivités récipiendaires des nouveaux équipements effectivement. Le conseil, en effet, était fait dans les 2 sens, dans la collectivité qui quantifie sa proportion et sa quantité d'absorption dans le cadre du transfert équitable et il faut aussi savoir combien cela va coûter par rapport au fonctionnement et aux investissements.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. En attendant que la régie revienne, je voulais remercier à la fois Georges Cristiani, ainsi que nos collègues Daniel Gagnon et David Galtier, sans oublier bien entendu Jean-Pierre Giorgi qui va avoir la lourde tâche de réunir la CLECT. La volonté effectivement qui était affichée dès le départ, c'était de travailler avec les communes. Lorsque la commune souhaite récupérer un équipement, il n'y a pas de souci, on leur a redonné, dans le cas inverse, on l'a gardé. Après Monsieur Pena, cela vous regarde et chacun des maires ici présent est tout à fait conscient et a suffisamment autour de lui de personnes compétentes pour savoir ce qu'il veut ou doit faire. Sur le principe, nous avons respecté surtout la volonté des maires et nous continuerons de le faire, comme je l'ai exprimé dans mes propos introductifs, je vous en remercie. Nous allons passer au vote.

Sur le rapport 4, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

- 4. ATCS-004-07/12/2023-CM - Définition de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs - Modification de la délibération n° ATCS-001-13230/23/CM**

Le rapport est adopté.

Abstentions de A-L. Petel et P. Klein

Sur le rapport 5, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

5. **ATCS-005-07/12/2023-CM - Approbation de conventions de gestions relatives aux équipements sportifs**

Le rapport est adopté.

Abstentions de A-L. Petel et P. Klein

Sur le rapport 6, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

6. **ATCS-006-07/12/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'Aréna du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté.

Abstentions de A-L. Petel et P. Klein

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 7, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

7. **ATCS-007-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention avec la commune de Marignane relative à la gestion de la base des sports et de loisirs de l'Esteou**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 8, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

8. **ATCS-008-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : Développement sportif ; équipements sportifs**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 9, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

9. **ATCS-009-07/12/2023-CM - Dissolution de la Régie de la Halle d'Athlétisme de Miramas au 31 décembre 2023**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 10, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

10. **ATCS-010-07/12/2023-CM - Approbation de la grille de tarification relative à la mise à disposition du Stadium Miramas Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Monsieur Péna vous avez voté pour tous les rapports ?

Monsieur Marc PÉNA.- Oui.

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'accord, c'était juste pour savoir.

Madame Milon pour les rapports 11 à 15.

Madame Danièle MILON.- Oui, Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Le rapport 11, il s'agit de la demande de renouvellement du classement qualité tourisme en catégorie 1 de l'Office du pays d'Aubagne et de l'Étoile. Le rapport 12 concerne l'approbation de l'organe délibérant de l'Office de tourisme de Fuveau sous forme associative. Le rapport 13 a trait à l'approbation de la composition de l'organe délibérant de l'Office de tourisme de Marignane, toujours sous forme associative ; le rapport 14 concerne l'approbation de la composition de l'organe délibérant de l'Office de tourisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône sous forme associative et le rapport 15 a trait à l'approbation de la composition de l'organe délibérant de l'Office de Tourisme de Port-de-Bouc sous forme associative.

Pourriez-vous m'accorder juste quelques secondes ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, bien sûr.

Madame Danièle MILON.- Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai souhaité prendre la parole à l'issue de la présentation de ces différents rapports pour évoquer les grands changements que connaît l'exercice de la compétence tourisme.

Aujourd'hui, la situation se clarifie entre communes, stations classées et stratégie métropolitaine. Ce qui me semble aujourd'hui important, c'est notre engagement à dessiner au niveau métropolitain une vision qui favorisera l'élaboration de projets partagés conduits au service de l'économie du territoire et au bénéfice de ses habitants et avec ses maires.

En effet, je rappelle que la filière tourisme et art de vivre figure parmi nos 6 filières d'excellence, Madame la Présidente, à l'agenda métropolitain du développement économique. Il s'agit de 7 millions de touristes par an et de 7 % au PIB sur Aix-Marseille-Provence. En outre, une récente enquête confirme que ces flux touristiques sont bien répartis sur une grande partie de l'année, ce dont je me félicite, puisque nous voulions un tourisme aux 4 saisons, car en qualité de maire d'une commune touristique, je suis particulièrement sensible à l'acceptabilité de cette fréquentation par mes administrés. Cette démarche métropolitaine, j'ai voulu la construire dans la concertation et sur le terrain avec tous les maires de notre Métropole.

Aussi, de grandes plénières se sont tenues en octobre 2023, plénières auxquelles ont participé les maires de nos territoires, tous étaient invités. Bon nombre ont répondu présent, puis, en complément de ces plénières, j'ai conduit de nombreux échanges avec chaque commune qui a bien voulu les conduire avec nous. Et un premier diagnostic de cette concertation a permis de mettre en valeur plusieurs points : la majorité des communes disposent d'outils d'accueil, même s'il existe une marge de progression et donc une utilité à instaurer un outil d'information mutualisé ; l'envie de travailler ensemble est palpable, tout comme la nécessité d'un projet fédérateur pour mobiliser l'ensemble des communes, petites et grandes, et enfin un mode opératoire clair et cohérent est indispensable, tant dans les orientations que dans les financements, tout comme des convergences sur les filières à promouvoir.

Ce projet, que nous sommes en train de coconstruire est une opportunité pour bâtir un avenir touristique cohérent, prospère, durable pour notre Métropole. Il s'agit bien d'un projet de territoire, de grand territoire, avec la Métropole et les communes, mais aussi avec l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur touristique. Nous concertons et coconstruisons ce

schéma avec l'ensemble de l'écosystème touristique afin que les professionnels, celles et ceux qui font l'attractivité et l'emploi dans le tourisme, y trouvent toute leur place.

Enfin, en travaillant ensemble, nous pouvons créer un schéma métropolitain de développement du tourisme qui reflète la richesse de notre patrimoine, l'exception de notre territoire et qui stimule notre économie locale et l'emploi, et offre des expériences touristiques mémorables pour nos visiteurs. Je rencontrerai de nouveau les maires, Madame la Présidente, au premier trimestre 2024, pour leur présenter notre futur schéma métropolitain, avant de proposer à notre assemblée son adoption, et j'espère son adhésion, au printemps prochain.

Merci de votre attention et de votre engagement pour un tourisme métropolitain au service de la prospérité, du respect de la qualité de vie de nos habitants.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Milon.

(Applaudissements.)

Sur ces rapports 11 à 15, des demandes d'intervention ? *(Aucune demande.)* Pas d'observation, donc nous allons passer au vote.

Sur le rapport 11, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

11. **ATCS-011-07/12/2023-CM - Demande de renouvellement du classement Qualité Tourisme en catégorie I de l'Office de tourisme du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 12, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté

12. **ATCS-012-07/12/2023-CM - Approbation de l'organe délibérant de l'Office de Tourisme de Fuveau sous forme associative - Abrogation de la délibération N°ATCS-004-14798/23/CM du 12 octobre 2023**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 13, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

13. **ATCS-013-07/12/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme de Marignane sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 14, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

14. **ATCS-014-07/12/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme de Port-Saint-Louis du Rhône sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 15, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

15. **ATCS-015-07/12/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme de Port-de-Bouc sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Monsieur Mercier pour le rapport 16.

Monsieur Arnaud MERCIER.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mercier. Des observations ou des demandes d'intervention ? *(Aucune demande.)* On passe au vote sur le rapport 16.

Rapport 16, pas d'opposition ? Une abstention. Adopté.

16. **ATCS-016-07/12/2023-CM - Approbation des modalités de prise en charge de la délégation de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'une mission au salon international CES (Consumer Electronics Show) du 9 au 12 janvier 2024 – Dérogation aux taux réglementaires de remboursement**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Je présente le rapport 17.

Des observations ou des demandes d'intervention ? (*Aucune demande.*)

Sur le rapport 17, qui a reçu un avis favorable de la commission, pas d'autres observations ? (*Non.*) On passe au vote.

17. **ATCS-017-07/12/2023-CM - Approbation des modalités de prise en charge de la délégation de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'une mission à Bruxelles du 23 au 25 janvier 2024 - Dérogation aux taux réglementaires de remboursement - Abrogation de la délibération n°ATCS-008-14260/23/CM**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (14h40)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je passe la parole à Monsieur Arduin pour les rapports 18 et 19.

Monsieur Philippe ARDHUIN.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Arduin. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux rapports ? (*Aucune demande.*)

On va donc passer au vote.

Sur le rapport 18, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

18. **AGRI-001-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : Patrimoine naturel, paysage et forêt**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 19, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

19. **AGRI-002-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Aubagne relative à la gestion et l'entretien du Domaine de la Font de Mai**

Le rapport est adopté.

Monsieur Frégeac a demandé la parole pour le prix Résilience, je crois.

Monsieur Olivier FREGEAC.- Effectivement, Madame la Présidente, dans vos propos liminaires, vous avez fait part des deux distinctions dont a pu bénéficier la Métropole. Je crois que cela mérite d'être souligné et je souhaitais consacrer deux petites minutes, je ne serai pas plus long sur le prix Label France Résilience obtenu par la Métropole dernièrement.

Simplement pour vous informer qu'à l'occasion de la semaine de la résilience qui s'est tenue du 9 au 13 octobre de cette année, la Métropole Aix-Marseille-Provence a reçu le label France Résilience Collectivités décerné par le Haut Comité Français pour la résilience nationale à travers ses actions dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques majeurs. Le Haut Comité Français pour la résilience nationale est une association loi 1901, qualifiée d'intérêt général et présidée par M. Jean-Marie Le Guen que certains dans cet hémicycle connaissent bien, et qui a pour vocation d'encourager et de valoriser toute démarche visant à améliorer la résilience de nos territoires. Elle constitue une plateforme d'échange entre les services de l'État, les assemblées parlementaires, les collectivités, les entreprises et les experts sur les questions touchant la sécurité, sûreté et à la résilience organisationnelle et structurelle des organisations publiques ou privées. Elle constitue donc une plateforme d'échanges et à ce titre-là, elle est matérialisée par un logo couleur orange, le label résilience, qui nous a été décerné et permettra ainsi la reconnaissance et la valorisation de l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le sujet des risques majeurs au travers de son service prévention et gestion des risques. Il s'avérera à la fois un vecteur de communication et de sensibilisation envers les populations qui est un axe fort que vous souhaitez, Madame la Présidente, développer ; ce sera un outil de management de qualité, de pilotage de l'amélioration de la réponse opérationnelle de notre établissement, ainsi qu'un outil de connaissance sur la résilience au travers des informations transmises régulièrement par l'adhésion au Haut Comité Français pour la résilience nationale. Depuis 2019, le label résilience France collectivités est attribué principalement aux communes et cette année, pour la première fois, l'obtention de ce label est également accessible aux EPCI, sous la dénomination France Résilience Collectivités. Le service prévention et gestion des risques majeurs que je tiens à saluer ici a candidaté pour le compte de la Métropole en juin de cette année.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, cela mérite d'être souligné si mes collègues à droite veulent bien prêter attention, est parmi l'un des deux premiers EPCI avec Estérel Côte d'Azur Agglomération, mais seule et première métropole de France à obtenir cette distinction nationale. Je crois que cela méritait d'être souligné, d'être applaudi, Madame la Présidente. (*Applaudissements.*)

Ce label vient donc consacrer la pertinence de la politique métropolitaine en matière de prévention et de gestion des risques majeurs, qui est poursuivie depuis sa création en 2016 ; la remise officielle du Label France Collectivités Résilience s'est déroulée le 14 novembre dernier en présence de la Présidente de l'Assemblée nationale, Madame Yaël Braun-Pivet, dans les salons de Lassay, c'est l'émotion, ce n'est pas tous les jours que je monte à l'Assemblée représenter la Présidente pour recevoir ce label. En présence de Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, Madame Yaël Braun-Pivet, dans les salons de l'Assemblée nationale à l'hôtel de Lassay, donc j'ai eu l'honneur d'y représenter Madame la Présidente et d'y recevoir ce prix, n'en déplaise à certains. Cet événement s'inscrit dans le cadre du forum d'information sur les risques majeurs qui s'est tenu les 14 et 15 novembre et auquel ont participé les services de la direction des risques de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous remercier, d'avoir fait de cette compétence orpheline, mais c'est important de le dire quand même, souhaitée par Madame la Présidente, développée au sein de cette métropole, qui n'était pas une compétence obligatoire mais vous savez, sur Marseille, avec les événements que vous avez eu à subir il y a quelques années, il est important d'avoir une réponse opérationnelle efficace. C'est l'objectif que s'est fixé la Présidente. Donc je tenais à vous remercier, Madame la Présidente, pour avoir fait de cette compétence orpheline une de vos

priorités au titre de la Métropole et de me doter des moyens qui me permettent de répondre à la feuille de route que vous m'avez assigné à savoir : améliorer la réponse opérationnelle de notre institution à l'échelle des 92 communes de la Métropole, tant en termes de prévention, que de gestion des risques. Je tiens pour conclure, à associer à tous ces remerciements, bien entendu, les services métropolitains avec lesquels j'ai beaucoup de plaisir à travailler. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Fregeac. Bravo.

Nous allons faire la longue liste des premiers prix que nous avons reçus, ils sont nombreux depuis quelques années. Monsieur Burle, sur les rapports 20 à 22.

Monsieur Christian BURLE.- Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est assez rare que je passe en début de séance et je suis ravi de parler devant un hémicycle plein et de parler tout à l'heure un peu d'agriculture.

Les 2 premiers rapports sont des rapports d'ordre, on va dire, ce sont des autorisations de programme, Budgets Annexes sur le « Marché d'Intérêt National » Il a déjà été voté ici, vous le savez, donc c'est un report, il n'y a rien de particulier. Il y a l'approbation également d'une autorisation de programme pour la politique agricole et alimentaire de la Métropole. Vous connaissez un peu tout ce que fait la Métropole, en particulier l'achat de fonciers, les marchés, les subventions aux associations. On a voté tout à l'heure toutes ces subventions en Bureau, voilà pourquoi nous votons cette autorisation de programme.

Le rapport 22 est un petit peu particulier parce que c'est un souhait et je pense un souhait extrêmement important de la part de la Présidente. On connaît tous la volonté de Madame la Présidente pour la politique agricole, qu'elle soit métropolitaine ou qu'elle soit départementale ; l'agriculture, c'est quelque chose d'important. Ce n'est pas à vous que je vais le dire puisque c'est l'alimentation de nos populations. Sachez que sur notre Métropole qui est extrêmement importante, il y a plus de 2 000 exploitations agricoles, et ces 2 000 exploitations agricoles génèrent plus d'1 Md€ de chiffre d'affaires, donc c'est de la vraie économie et c'est plus qu'important de soutenir l'agriculture quand on imagine un petit peu tout cela. Malheureusement, la PAC n'a pas que des avantages puisque nous sommes en France et il est compliqué de produire des fruits et légumes en particulier, mais aussi tout le reste. Nous avons des charges un petit peu conséquentes, donc cette agriculture est allée un peu sur le haut de gamme et c'est normal, on a plein de labels, nous avons des AOC, des AOP, des labels rouges, etc. et que ce soit le vin, l'huile d'olive, l'amande, etc. nous avons des produits d'excellence et c'est bien, mais malheureusement, 80 % des produits que nous produisons ici en Métropole, nous ne les consommons pas et nous consommons au contraire beaucoup de produits qui arrivent de l'extérieur et je pense qu'il y a un équilibre à faire. Je pense que tout le monde en est d'accord et je sais que Madame la Présidente a des idées sur l'avenir de l'agriculture, et en tout cas d'aider un peu plus directement les agriculteurs. Elle vous le dira en temps voulu, en tout cas, continuer dans ce cadre-là à faire un peu le sponsoring et le fait d'organiser un concours agricole permettra de revaloriser les produits agricoles. Alors on n'est pas obligé de faire une médaille quand on parle d'honorer les agriculteurs et les produits, on peut aussi les aider en faisant de la communication, on peut les aider de différentes façons. Je pense, et j'en ai parlé à la Présidente, qu'il faudrait cumuler les deux politiques du Département qui fait déjà bien sûr de ces concours quelque chose d'important pour la promotion agricole. Il faudra que l'on travaille avec le Département pour trouver le moyen de revaloriser encore plus les agriculteurs, pour qu'enfin ils puissent économiquement prospérer et continuer à travailler en exploitant les nombreuses terres agricoles qui sont incultes, malheureusement, sur la Métropole et sur le Département. Je compte sur vous pour voter ce rapport et pour faire en sorte de faire une promotion commune pour tous nos agriculteurs. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ?

Monsieur Michel BOULAN.- Dans la partie « Aide à l'agriculture », je voulais suggérer à mon ami Christian Burle, avec la Métropole peut-être, d'aider les communes qui se sont engagées dans la production maraîchère bio et d'avoir, au-delà d'un soutien logistique, un soutien financier, car ainsi que tu le signalais, ce n'est pas simple. Le chemin vers la souveraineté alimentaire a un prix et les petites communes comme les nôtres et notamment Châteauneuf-le-Rouge investit beaucoup, mais elle aimerait avoir le soutien de la Métropole puisque cela correspond à un enjeu métropolitain et nourrir ses enfants et la population en circuit court et bio est quelque chose qui pourrait être aidé. Donc je te suggérerais, avec l'accord de la Présidente et de cette Assemblée, d'évoquer cela dans une prochaine Commission si c'est possible.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Burle.

Monsieur Christian BURLE.- Oui, ce n'est pas la première fois que tu me poses cette question, tu as raison ; sachez quand même que la chère commune de Châteauneuf-le-Rouge fait la promotion des produits du terroir grâce à sa journée de la gastronomie, et qu'elle est pleinement aidée. Tu le sais, en tout cas des rapports sont passés sur l'agriculture puisque nous avons voté en bureau tout à l'heure des subventions conséquentes pour l'organisation de cette manifestation. Quant au reste, oui, bien entendu qu'on est prêt à aider, mais vous savez il s'agit surtout d'aider les agriculteurs, je le dis comme je le pense Michel, faire du bio, c'est bien, le vendre c'est mieux. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on a tellement voulu faire de bio, et tout le monde en est conscient, qu'on n'arrive plus à vendre du bio, je te promets que c'est compliqué. Donc évidemment qu'une commune a le devoir de faire la promotion et de faire en tout cas manger les meilleurs produits du monde dans ses cantines et c'est ce que tu fais, à Châteauneuf. Tu as décidé de faire cela, je trouve cela très bien et il faut continuer dans ce sens-là car il faut éduquer. Le plus important peut-être dans le cadre de l'alimentation et du devenir de l'agriculture, c'est d'éduquer nos enfants à manger quelque chose de sain, que ce soit du bio, du raisonné, du raisonnable ou de la proximité. Je pense que tous les agriculteurs vont dans ce sens-là, il n'y a aucun souci, mais il faudra aussi découvrir peut-être de nouveaux produits. Le pois chiche n'a pas beaucoup besoin d'eau, c'était la base alimentaire des populations de Méditerranée, donc il faudra peut-être se pencher sur le fait d'aller dans ce sens-là, c'est aussi répondre à beaucoup de questions.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle. Merci, Monsieur Boulan. Monsieur Payan a demandé la parole.

Monsieur Benoît PAYAN.- Merci, Madame la Présidente, non pas forcément sur la culture des pois chiches, Monsieur Ohanessian, mais évidemment, merci Monsieur Burle pour ce rapport. Je vais évidemment féliciter le travail de la Métropole et on avance. On sait que l'on a certains sujets en commun sur Marseille ; Marseille, c'est une grande ville, c'est 2 fois et demi Paris, c'est 5 fois Lyon, il y a des terres qui sont des terres agricoles qu'on a besoin de reconquérir. J'avoue que sur ces questions, la Métropole travaille plutôt bien avec nous, mais je voudrais évidemment que l'on travaille, et encore plus fort, sur ce que vient de dire mon collègue Boulan, c'est-à-dire qu'il faut aider la production et les producteurs, et la Métropole doit être stratège en la matière et qui a, à mon avis, quelque chose à imaginer avec nous, avec les maires et on a beaucoup de maires qui, historiquement, même si ce n'est pas tout à fait le cas de Marseille, même s'il y a eu évidemment beaucoup de maraîchers à Marseille, beaucoup de producteurs. Je me souviens, y compris dans mon quartier étant petit, il y avait encore des producteurs de fruits et légumes et qui faisaient cela, mais on a besoin de réintensifier cela. Tu parlais de souveraineté alimentaire et je partage parfaitement tes propos. La question de la précarité alimentaire aussi, Madame la Présidente l'a dit, et parfaitement bien dit dans son intervention : on est en train de vivre une crise particulière et notamment une crise alimentaire. Tu disais, Christian, que le bio c'était bien d'en faire et que c'était mieux d'en vendre, mais c'est le sens de l'histoire et je pense qu'on ne peut pas faire marche arrière. Je sais que pour la Métropole il n'est pas question de faire marche arrière, mais la question de *l'aide à la filière* me paraît être tout à fait nécessaire. Serait-il possible de l'imaginer, pour le budget l'année

prochaine ? Il faut voir avec nos collègues qui sont en commission. Tu disais tout à l'heure que vous aviez voté en Bureau un certain nombre de subventions aux associations. Moi, Maire de Marseille, je ne sais pas ce que vous avez voté pour Marseille, apparemment c'est normal, mais j'étais présent au Bureau ? (*Non, pas moi.*) mais sûrement. Apparemment, on m'a dit qu'on n'avait rien voté pour Marseille, mais probablement que vous avez dû en voter des subventions pour Marseille dans l'agriculture, je n'en doute pas une seconde, mais il faut évidemment que l'on travaille et que l'on intensifie cela, dans le secteur que Monsieur Teissier a eu l'honneur de diriger pendant des années et des années. Il se souvient parfaitement qu'au Cabot, qu'à Sainte-Marguerite, qu'à Saint-Tronc, on se souvient encore des vieux agriculteurs et des vieux maraîchers...

Madame LA PRÉSIDENTE.- À Mazargues, Monsieur le Maire.

Monsieur Benoît PAYAN.-... Mazargues, depuis évidemment la ville s'est construite et finalement on a donné des permis de construire sur ces terrains et on s'est aperçu que ce n'était pas forcément le sens de l'histoire et je me souviens très bien d'ailleurs des interventions de Monsieur Teissier disant, il faut sauver ces terres et à la place, on a construit, bon. Il n'a pas eu gain de cause à l'époque, je vous souhaite plus de réussite. Je crois qu'il avait été moins entendu par le maire de Marseille de l'époque. Je vous aurais mieux écouté si vous étiez encore maire du 9-10, Monsieur Teissier, mais cela est une autre histoire.

Pour en revenir à cette affaire-là, ne serait-il pas possible de prendre le point de Monsieur Boulan pour essayer de savoir comment étoffer ces subventions à ces associations, à ces agriculteurs, à ces maires qui se battent tous les jours différemment de la ville de Marseille ? Bien évidemment, on n'est pas dans les mêmes conditions, mais c'est une filière d'avenir, on ne peut pas faire comme si ce territoire, mais je crois que le département, Madame la Présidente, vous avez l'habitude de dire que c'est le premier Département maraîcher du pays, le premier producteur de fruits et légumes du pays, donc on sait de quoi on parle ici. En parallèle de ce que fait le Département, et cela fait très longtemps que le Département travaille sur ces questions et travaille plutôt bien, je crois que la Métropole, sur son tissu urbain, a besoin d'intervenir, pas simplement pour aider la filière, il faut le faire, mais parce que c'est une question de production, de productivité et aussi de précarité alimentaire, ce n'est pas rien. Il y a des gens qui, aujourd'hui, ne mangent plus à leur faim. Il y a des petites et des petits qui ne savent pas ce que sont des produits de saison, qui ne savent pas ce que sont les produits de la terre, ce que sont des produits naturels et ils vivent en Provence. Ces petits vivent sur le plus beau territoire du pays, avec une histoire agricole incroyable et ils ne savent plus le goût des fruits et des légumes. Or, s'il y a bien un endroit en France où on est capable d'inverser la tendance, c'est ici et je trouve que l'on brillerait si on était capable les uns et les autres sur nos communes, de faire vivre cela.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Rossi, Monsieur Amiel.

Monsieur Denis ROSSI.- Je veux d'abord remercier notre collègue et ami Monsieur Burle, puisqu'il y a moins de 72 h, Monsieur le Maire, se tenait au MIN des Arnavaux l'Assemblée générale de la plus grande ressourcerie et la première Ressourcerie de France, celle qui, grâce à 142 chefs d'entreprise et producteurs qui offrent leurs produits à cette ressourcerie qui emploie plus de 40 personnes en insertion, donne à nos amis de la Banque alimentaire, plus de 10 tonnes par mois de produits, dont 72 % des résidents résident sur le territoire marseillais, c'est-à-dire que les usagers qui relèvent de la Banque alimentaire, 72 % sont marseillais et 28 % des 118 autres communes, puisque les autres communes, évidemment, sont desservies. Il est évident que dans le projet qui est le vôtre, Monsieur Burle, dans le projet qui est le projet métropolitain de l'extension du MIN, d'une mutualisation avec un certain nombre de structures, dont Mendès sur ce territoire, nous allons multiplier d'ici 2 ans la production par 2, peut-être par 3 pour répondre, et vous le disiez, à cette problématique de précarité alimentaire qui ne cesse d'augmenter, parce que malheureusement, effectivement nous avons des sollicitations à tous les étages. Pour ceux qui l'ont fait, et je vois Monsieur Ohanessian qui était

avec nous à la Valentine la dernière fois sur le lancement national des récoltes, on voit bien que c'est difficile de recueillir des dons. On voit bien que les gens sont un peu à l'os et donnent de moins en moins, car c'est un peu difficile et que s'il n'y avait pas les collectivités, toutes les collectivités, et je remercie à la fois ma collègue Madame Garino, avec qui je travaille, mais la Région, je sais bien que cela va encore vous émouvoir, mais c'est le cas. Le Département, c'est le cas, la Métropole, qui est le chef de file, Monsieur Burle, vous le rappeliez il y a 72 h. Tout cela fait que nous allons passer peut-être d'une production de 10 tonnes à 20 tonnes par mois dans les 2 ans qui arrivent. Alors, ce ne sera encore pas suffisant mais je me rappelle quand même, moi qui ai un âge certain, qu'il y a des endroits qui aujourd'hui sont des terres agricoles en milieu urbain. D'ailleurs Monsieur le Maire, nous avons eu le plaisir de les inaugurer ensemble, d'aller cheminer ensemble sur ces lieux, d'aller au Merlan, à Sainte-Marthe, bientôt sur Château-Gombert et dans d'autres endroits. Ce sont des endroits où on a évité 1 200, 1 400 logements sociaux, où la densité était suffisamment large. Cela, c'est vraiment de la volonté politique et cette volonté politique, avant notre Présidente, elle n'existait pas. Je tenais à le dire parce que quand même 72 % des bénéficiaires relevant de la ville, un effort significatif sur le MIN, 142 producteurs et professionnels du MIN qui s'engagent en faisant des dons et des participations auprès de ceux qui en ont le plus besoin et c'est dans la première ressourcerie de France, tellement qu'elle est de France, que dans le temple de la production, c'est-à-dire Rungis, il va se créer une 2^{ème} ressourcerie en France. Alors peut-être on va les faire *marron* parce qu'on fera Châteaurenard avant. On verra, peut-être qu'ils ne seront que troisième, mais en tout cas le premier prix, c'est le nôtre. Merci.

(Applaudissements.)

Madame la PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Rossi. Monsieur Amiel.

Monsieur Michel AMIEL.- Je voudrais apporter une précision et soulever une difficulté. Pour une ville comme les Pennes-Mirabeau, qui n'est pas une ville rurale mais plutôt périurbaine, avec cependant des zones agricoles, après réflexion, parce que justement c'est une difficulté, on a décidé de prendre un dispositif de ZAP, une Zone Agricole Protégée. Alors c'est une difficulté parce que notre ami Christian Burle l'a souvent dit, c'est toujours difficile de soutenir l'agriculture sans agriculteurs. Toutefois, avec la chambre d'agriculture et avec le Département, on a plutôt bien travaillé sur ce sujet et la difficulté est à la fois technique (je faisais allusion au manque d'agriculteurs), mais aussi politique parce que sur des zones agricoles existantes sur la commune, ou sur d'autres communes d'ailleurs, où des agriculteurs ont transmis leurs biens de génération en génération, et où à un moment donné, la dernière génération décide de ne plus faire d'agriculture, disons-le clairement, ces agriculteurs ne pensent qu'à une chose, c'est valoriser leur terrain pour l'urbaniser. C'est donc une décision qui est difficile, que j'estime plutôt courageuse de prendre sur une ville périurbaine pour maintenir ce à quoi faisait allusion Denis, c'est-à-dire dans des zones qui sont urbanisées ou en tout cas à proximité des zones urbanisées, des zones agricoles pour relancer autant que possible l'agriculture, mais aussi pour permettre de garder des îlots de fraîcheur, puisque le terme est consacré.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Amiel.

Monsieur Christian BURLE.- Oui, cher Benoît, je voudrais te dire: je pense que la politique agricole de la Métropole, c'est certainement une des plus fortes politique agricole de toutes les Métropoles de France. Quand on voit ce qu'on a fait à Sainte-Marthe et tout à l'heure quelqu'un vient d'en parler, c'est la volonté de la Présidente, racheter ces terrains pour en faire des zones agricoles, pour implanter les agriculteurs. Je crois qu'il y a une vingtaine d'agriculteurs en 2 ans qui ont eu des terrains mis à disposition. C'est donc réel, mais on peut toujours faire mieux en agriculture et tu as certainement raison. Néanmoins, on pourrait saluer l'agriculture, en tout cas si on se pose des questions, les agriculteurs ne s'en posent pas, ils sont ravis de la politique agricole. Je peux vous garantir que pour la Métropole et le Département, on fait le maximum mais on ne peut pas aller plus loin que ce que l'on peut faire. Madame la Présidente le fera peut-être un peu différemment plus tard, ou quand elle le voudra, mais en tout cas on ne

maîtrise pas tout. Si les produits espagnols sont concurrentiels pour nous, ce n'est pas de notre faute, parce que la vérité c'est qu'on vend des produits assez chers. Malheureusement les produits de consommation courante, pour 80 % arrivent d'Espagne et d'Italie, donc il faudrait se poser une question politique, mais peut-être pas dans cette Assemblée pour savoir « pourquoi. » Cela, c'est une évidence, mais néanmoins, je considère que la politique menée par la Métropole et par le Département parce que je considère qu'il faut les jumeler, sinon cela n'a pas d'intérêt pour les agriculteurs, est une très bonne politique et en tout cas, elle a des moyens qu'aucun Département, aucune Métropole n'a.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Moralès.

Monsieur José MORALÈS.- Je ne pensais pas prendre la parole sur ce sujet, mais quand on parle agriculture on parle aménagement du territoire, on en parlait avec le Vice-président il y a peu de temps à la Chambre d'agriculture et se joue en ce moment pour nous tous à la Métropole un moment important dans l'écriture de notre SCoT métropolitain.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait.

Monsieur José MORALÈS.- On a voté un PADD très engagé sur la protection de nos terres agricoles et aujourd'hui, tous les maires ont reçu ce document qui suit le PADD, qui est devenu D2O (DOO.) qui est le règlement qui va s'adosser au PADD. Là, on doit remettre tous une réponse assez rapide. On sent qu'il y a un peu d'ambiguïté technique sur ce règlement, je l'ai déjà évoqué avec mon ami Burle et puis d'autres maires sur ce qu'on va faire pour nos terres agricoles. On écrit qu'on veut les protéger, mais le règlement n'en fait pas acte. Aujourd'hui, il n'y a que « éviter de construire dans les terres agricoles », on l'avait dans plusieurs sens, irrigué, avec l'autre phénomène adossé, celui de la compensation et celui de la compensation peut se comprendre dans plein de communes où il y a quelquefois des aberrations ou des possibilités de faire autrement. En revanche, qualifier la politique ambitieuse de la Métropole sur les terres agricoles en évitant uniquement d'urbaniser, je pense que ce n'est pas possible.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas que cela.

Monsieur José MORALÈS.- Donc voilà, je pense que l'on va se réunir à nouveau, on est dans une écriture très longue de ce projet de territoire, mais il faut que notre ambition politique, partagée par tous, se retrouve dans l'ensemble des documents d'urbanisme de son territoire. Voilà le sens de mes propos.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Alvarez. Monsieur Burle vous aurez ensuite la parole.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste, car je n'ai pas entendu que du négatif dans l'intervention du Maire de Marseille et je sais qu'il a voulu dire, au travers des nombreux projets dont la Métropole s'est préoccupée, notamment en matière de reconquête de l'espace urbain, dans notre politique de rénovation urbaine, notamment au niveau du champ métropolitain de l'appel à projet « quartiers fertiles » ou si les projets ont été retenus, 4 sur Marseille, 2 hors Marseille, 1 à Salon et 1 à Vitrolles de mémoire, il me semble, où on développe des projets qui sont en lien avec la reconquête des espaces, des fermes solidaires, avec aussi dans les QP Verts et notamment puisque je sais que vous aimez ici les Marseillais, employer cette citation « À jamais les premiers » ce budget participatif, premier participatif en termes de fonctionnement de France, je pense à Air Bel et je pense à ces QP Verts où justement, on ambitionne et je crois que c'est ce que voulait souligner Monsieur le Maire de Marseille, de pouvoir avoir justement, au niveau métropolitain, cette responsabilité, dans un esprit de solidarité aussi, de reconquérir à une échelle très large et même vers les publics qui en sont le plus éloignés, ce rapport à la nature et à l'environnement.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Alvarez.

Monsieur le Maire de Marseille.

Monsieur Benoît PAYAN.- Madame la Présidente, évidemment merci à Martial, mais juste non pas des points d'ordre, mais encore une fois, ne voyez pas quand un Marseillais intervient ou un Marseillais de cette majorité intervient, un débat marseillo-marseillais. J'ai essayé de parler de politique métropolitaine agricole et donc ce qui se passe à Marseille, évidemment, je voudrais féliciter Denis Rossi, la Banque alimentaire ou ce qui a pu se passer sur le MIN et je trouve que c'est quelque chose d'absolument formidable et comme je l'ai dit en introduction, donc probablement que je ne m'exprime pas assez bien, c'est partir d'un postulat en disant que la Métropole sur ces questions-là travaille bien avec la ville de Marseille, donc entendez bien les mots dans ma bouche, cela veut dire *bien* puisque j'essaie d'avoir un français, simple certes, mais intelligible. Donc la Métropole travaille bien, sa Présidente travaille bien et le sujet n'est absolument pas un sujet marseillo-marseillais. J'entends trop souvent d'ailleurs des oppositions qui sont factices et où on ferait de ce Conseil métropolitain finalement le Conseil municipal de Marseille, ce n'est pas supportable et donc en tant que Marseillais et je suis Marseillais comme si j'étais Aixois ou comme si j'étais de la Penne-sur-Huveaune ou de Château-Rouge, le sujet est de savoir si oui ou non, on fait de la politique agricole un sujet qui nous intéresse collectivement. Vous avez des maires qui sont intervenus pour dire *bravo* mais pour nuancer, pour dire voilà ce que l'on pourrait rajouter, que ce soit le maire de la Penne-sur-Huveaune, le maire de Roquevaire ou le maire de la Bouilladisse, la question est de savoir si oui ou non, ce serait quelque chose qui pourrait nous amener, collectivement.

On entend très bien la constructibilité des terres, on entend les modifications du PLU, un PADD offensif, c'est très bien. La question est de savoir, maintenant, si on peut être stratège à l'échelon métropolitain, pour savoir non pas si on va concurrencer l'Espagne, Christian, on ne va pas concurrencer l'Espagne, on est incapable de produire autant que l'Espagne, dans les conditions du droit social espagnol, dans les conditions de qualité espagnole, dans les conditions climatiques espagnoles et donc le sujet c'est de savoir si on est capable, oui ou non, d'augmenter la productivité de produits de qualité ici, et je pense que oui. Je pense que l'ambition de cette Métropole, il ne peut pas y avoir d'autre ambition sur ces bancs, que d'avoir une ambition forte autour de produits de qualité et je ne parle pas de Marseille en disant cela, parce que ce soit un petit marseillais ou un petit salonais, s'il mange des pommes de qualité, il est content en fait et donc s'il vous plaît, je viens ici pour essayer de parler de politique métropolitaine, ne voyez pas d'opposition systématiquement quand on va parler, cela n'a aucun intérêt de produire cela. Je souffre assez de cela, je voudrais que l'on essaie, ici de reproduire cela. Cela nous ferait, en tout cas moi, aux Marseillaises et aux Marseillais, le plus grand bien.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vais peut-être conclure les débats sur l'agriculture.

Aujourd'hui, on l'a dit, on le redit : effectivement, nous avons un territoire et on a beaucoup de chance, c'est un grenier, c'est un territoire agricole depuis des décennies. Il y avait effectivement dans certains endroits, notamment à Marseille et certains se souviennent des champs entiers qui ont laissé place à des constructions. La problématique, est métropolitaine, et départementale. Quand je suis allée voir Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, pour l'alerter sur plusieurs problématiques : la première, Monsieur Moralès, vous avez raison, c'est qu'il y a un problème avec les aménagements, avec le « Zéro Artificialisation » et laisser la possibilité aussi aux agriculteurs de travailler normalement. Lorsqu'aujourd'hui un agriculteur a besoin de faire un entrepôt pour pouvoir agrandir sa protection soit pour ses animaux, soit pour ses cultures, il ne peut pas le faire parce qu'on lui interdit ou bien alors sinon il faut qu'il trouve la compensation ailleurs. C'est la première des choses. La deuxième, quand il cherche de la main d'œuvre, il a des difficultés parce qu'il se retrouve avec des problématiques pour cueillir l'ensemble de ses cultures et la troisième, c'est aussi une question de rentabilité. Je pense qu'il faut passer la problématique à un niveau supérieur, qui est un niveau européen. Aujourd'hui, il n'est pas acceptable que dans un même pays, dans un même territoire, dans un pays comme la France avec à côté l'Espagne ou l'Italie, on puisse avoir des normes qui sont tellement différentes que c'est plus intéressant d'aller faire de l'huile d'olive en Italie ou en Espagne que de la faire ici sur notre territoire, alors que nous avons tous les bons ingrédients pour pouvoir la

faire. Donc on a une problématique agricole très forte sur laquelle effectivement, un autre élément doit nous interpeller, c'est la survie du monde agricole. Aujourd'hui, nous constatons et nous sommes en lien régulier avec la Chambre d'agriculture, c'est que les agriculteurs aujourd'hui, et notamment les jeunes agriculteurs, c'est là où il y a un taux de suicide qui est absolument colossal, parce qu'ils n'arrivent plus à s'en sortir. Donc il y a vraiment une prise en compte à avoir.

Nous sommes effectivement le premier producteur de fruits et de légumes en France. Nous sommes le premier producteur de riz, nous sommes aussi les premiers producteurs d'ovins sur la totalité du territoire. L'agriculture, bien entendu que c'est le grenier, cela nous permet d'éviter des déplacements de marchandises, parce que cela évite aussi de faire venir des choses un peu d'ailleurs. Aujourd'hui, 2 chiffres sont assez éloquents et sur lesquels nous nous battons régulièrement avec Christian : nous exportons 90 % de notre production et nous importons 90 % de notre production, ce qui n'est pas normal parce que l'on devrait pouvoir ici se nourrir avec les fruits et les légumes de saison. C'est ce que l'on essaie d'inculquer, notamment dans les collèges du département, pour que justement, on puisse avoir une alimentation qui soit équilibrée. Je pense donc qu'il y a un vrai problème au niveau des terres, il y a un problème de pouvoir d'achat au niveau des agriculteurs et il faut donc véritablement essayer de travailler de manière commune. Et puis un autre facteur aujourd'hui : l'agriculture urbaine. Elle est indispensable. On aura l'occasion d'en parler tout à l'heure, mais on ne construit plus comme on construisait auparavant. On a besoin d'îlots de fraîcheur, on a besoin de verdure et on a une appétence aussi de nos habitants qui souhaitent faire sur leur balcon, sur leur toiture, devant chez eux, même dans un petit lopin de terre, la culture de leurs tomates ou de leurs légumes assez faciles à pousser, puisqu'ils sont effectivement sous le soleil méditerranéen. Ce sont donc des problématiques que nous connaissons bien, sur lesquelles nous travaillons depuis longtemps, sur lesquelles nous sommes des précurseurs et sur lesquelles aussi j'ai attiré l'attention du ministre de l'Agriculture. Je lui ai fait une proposition que je vais concrétiser par un courrier : on parlait des ZAP, mais je pense qu'il faut faire une zone agricole, une ZAP complète sur la totalité du département des Bouches-du-Rhône, Monsieur Amiel, parce qu'effectivement on a besoin d'aider les agriculteurs qui sont dans des difficultés énormes, notamment avec la fin de la PAC et avec pouvoir d'achat qui est en train de disparaître complètement. Aujourd'hui, si nous n'avons pas été assez courageux, notamment sur Sainte-Marthe ou alors à la Valentine, nous avons récupéré des terrains, nous avons eu un mal fou pour trouver les agriculteurs, pour pouvoir les mettre sur les terres, parce que c'est un métier difficile. Nous leur avons proposé le foncier pour que justement, ils aient moins de frais à engager, mais c'est un métier compliqué et difficile, donc c'est un métier qui doit être aidé. C'est la raison pour laquelle j'ai attiré l'attention du ministre qui viendra, je l'espère en début d'année, pour sillonner notre territoire et nous essaierons ensemble de mettre en place des aides en dehors bien sûr de l'Europe, pour les agriculteurs qui en ont bien besoin et nos jeunes agriculteurs qui sont volontaires, qui ont envie de s'en sortir mais qui nous inquiètent un peu aussi. C'est donc une problématique et une politique qui n'est pas obligatoire, mais qui est, comme beaucoup de politiques non obligatoires, indispensable. Elle l'est ici, elle l'est sur tout notre territoire et il en va bien entendu sur l'alimentation équilibrée de nos habitants. Donc sachez que là, on a une volonté commune et je suis ravi de voir que les 92 maires de ce territoire vont dans le même sens et que nous allons continuer à travailler pour développer ce pan économique qui était un pan économique qui était très important et qui permet aussi de donner à manger à nos populations et puis aussi de donner du travail à nos populations.

Voilà ce que je voulais vous dire sur l'agriculture. Merci, Monsieur Burle, pour votre implication et vive le MIN des Arnavaux qui va être le plus beau MIN du monde, n'est-ce pas ? Merci.

(Applaudissements.)

Alors sur ces rapports agricoles, pas d'opposition ?

20. AGRI-003-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "Marché d'intérêt national"

Le rapport est adopté.

C. Burle et J-M. Signes ne prennent pas part au vote

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

21. AGRI-004-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : Agriculture ; alimentation

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

C. Burle ne prend pas part au vote

22. AGRI-005-07/12/2023-CM - Approbation du principe de l'organisation d'un concours agricole métropolitain

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (15h07)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous en arrivons à la Commission Transports, Mobilité Durable. Nous excusons Monsieur Pons qui a le Covid, ce n'est malheureusement pas le seul, pour son absence. Je rapporte les rapports 23 à 34. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame Olivia FORTIN.- Merci Madame la Présidente.

Le maire de Marseille exprimait tout à l'heure sa préoccupation sur le volet de la précarité alimentaire et effectivement, les élus que nous sommes avons le devoir de nous préoccuper en ce moment de la question du pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est un sujet absolument central et pour pouvoir participer à améliorer ces questions qui ont été déjà compliquées en 2023 et qui pourraient être compliquées en 2024, je pense que la question des transports en commun est un sujet fondamental. C'est bien sûr d'abord un droit pour chacun de nos concitoyens, mais c'est aussi le meilleur accès possible à l'emploi, au développement de l'attractivité et donc ces transports en commun sont un sujet évidemment fondamental pour nous. Vous avez exprimé, Madame la Présidente, votre satisfecit sur l'avenir de la Métropole en termes de transport et je dois dire, pardonnez-moi d'être marseillaise un instant, mais de vous dire qu'à Marseille, nous cumulons quand même beaucoup de difficultés en ce moment. Vous savez que notre métro ferme à 21h30 pour une durée *a priori* de 2 ans, même si nous n'avons pas la précision pour l'instant ; on doit avoir des bus de substitution, mais qui ne couvrent pas l'ensemble des gares de métro qui étaient jusqu'alors desservies. Vous l'avez vu dans la presse ce matin, on a des problèmes avec notre réseau de vélos et aujourd'hui, ce sont moins de 400 vélos qui sont disponibles pour les usagers, sur un volet de 2 000 normalement ; Madame la Présidente, vous parliez d'incivilité sur cette question, moi je pense qu'il y a une question de rigueur dans la gestion du prestataire de cette délégation de service public. On cumule aussi une difficulté sur l'accessibilité PMR des personnes à mobilité réduite. Là on parle bien sûr de nos parents, on parle aussi parfois de nos enfants, on parle des parents qui ont des poussettes et sur ce volet, on doit aussi bien sûr pouvoir accélérer. On ne demande pas la charité, on demande juste un service public absolument normal et vous dire que les navettes maritimes soient interrompues pendant l'hiver nous pose des difficultés supplémentaires. Alors cela, c'est la situation aujourd'hui. On a bien noté, Madame la Présidente dans votre propos introductif,

votre volonté d'accélérer, nous aussi évidemment, c'est ce que nous portons. Malheureusement pour l'instant, moi j'ai beaucoup d'incertitudes sur l'avenir, mais je suis certaine que nous pourrions trouver des réponses.

Sur les questions du tramway, vous le savez, nous attendons des garanties, des assurances sur la possibilité de désenclaver les quartiers Nord, de les relier au Sud avec des projets précis, avec des tracés que nous serons très heureux de pouvoir travailler avec vous.

Sur le plan bus, j'avais reçu une invitation de Madame la nouvelle Vice-présidente, Madame Pila - félicitations pour votre élection - pour que l'on puisse échanger sur le nouveau projet de bus ; cette réunion a été pour l'instant reportée pour des questions d'agenda j'imagine. Je suis certaine que nous pourrions avoir un échange avant l'annonce en conférence de presse du nouveau réseau de bus marseillais qui nous préoccupe bien sûr, qui préoccupe aussi les habitants. Ils ont besoin de s'organiser, on est à moins d'un an du déploiement, pour savoir comment les choses vont se passer demain.

On a aussi le sujet de l'accompagnement social sur le déploiement de la ZFE, sur lequel on aimerait beaucoup pouvoir travailler avec vous, parce qu'on doit pouvoir accompagner les ménages. Il s'agit, pourquoi pas, de développer l'autopartage, les bornes électriques, pourquoi pas de l'aide, de l'accompagnement encore sur l'achat de vélos et toutes les mesures d'accompagnement social qui pourront se produire.

Alors évidemment, moi je dois vous dire qu'en tant que maire, je suis un petit peu jalouse de voir tous ces kilomètres de tramway et de métros s'épanouir à Rennes, à Paris, à Lyon. Je suis certaine que nous allons nous aussi pouvoir nous inscrire dans cette bonne dynamique, moi je pense comme vous, j'imagine qu'il n'y a pas de fatalité sur le retard dont nous avons tous hérité sur ce volet ; on a besoin bien sûr de clarté, de concret, de projets et on a besoin évidemment de travailler ensemble, d'intégrer aussi les usagers à ces questions. Je voudrais donc vous redire ici, Madame la Présidente, que sur toutes ces questions, nous sommes évidemment volontaires pour pouvoir travailler avec vous en bonne coordination, jouer chacun dans nos rôles le lien que nous devons avoir avec les habitants, avec les usagers pour pouvoir avancer sur ces questions. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Madame Giovannangeli.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Merci, Madame la Présidente. En fait quand je vous ai répondu qu'il pouvait s'agir du rapport 23 ou du rapport 27 concernant la mobilité, j'imagine un lien entre les deux que vous allez comprendre. Vous êtes un peu habituée à mes interventions au sujet de la gratuité des transports et je crois que vous avez de bonnes nouvelles à nous annoncer, mais je ne veux pas les divulguer. Cela dit, j'avais une proposition à vous faire qui concerne...

Une voix.- Vous voulez mettre un peu d'argent ?

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Pourquoi, vous en avez besoin ? La collectivité peut-être ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y, Madame.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Je ne voudrais pas anticiper sur le débat à venir. C'est la raison pour laquelle je ne développe jamais mes interventions dans cette enceinte, vous l'aurez compris. De toute façon, on part d'un principe et l'élue d'Aubagne que j'étais jusqu'en 2014, lorsque nous avons mis en place la gratuité, nous sommes partis d'un principe très simple, je crois que c'est le cas à Montpellier à partir du 21 décembre, c'est une volonté politique, si elle est partagée et si elle veut s'exercer, elle trouve les moyens de se financer. Les leviers financiers existent, mais on n'est pas là pour l'évoquer aujourd'hui. J'espère que cela viendra.

Ma proposition était bien évidemment liée à tout cela ; en voyant la délibération sur la dissolution et la liquidation de la régie du transport RDT, Département qui passe à la Métropole, nous avons fait une proposition il y a quelques années, que je crois avoir répété dans

cette enceinte. On ne parle pas forcément de gratuité totale. En revanche, nous empruntons toutes et tous des axes très embouteillés en voiture, parfois nous n'avons pas d'autres possibilités que de se déplacer de cette façon, mais les navettes de la Métropole interurbaine ont un intérêt, c'est qu'en facilitant leur passage sur les axes et en les rendant gratuites, on pourrait avoir un report modal qui serait évidemment bon pour l'empreinte carbone de notre Métropole, qui serait aussi bonne pour le budget de nos concitoyens et peut-être même le nôtre, et qui fluidifierait notablement ces axes interurbains. C'est une proposition, elle vaut ce qu'elle vaut, mais elle a au moins l'intérêt d'imaginer une expérimentation qui serait originale, ambitieuse, audacieuse, innovante et je crois que concernant la révolution des transports que vous évoquiez en propos liminaires, ce serait une bonne chose.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur Barles.

Monsieur Sébastien BARLES.- Je ne voulais pas intervenir que sur le vélo mais je voulais vous interpeller, Madame la Présidente, par rapport à une question évoquée par ma collègue Olivia Fortin, c'est la question de l'acceptation sociale en fait de la mise en place des ZFE. Un sondage a été présenté à Marseille ces derniers jours, que vous avez certainement vu, qui révèle le nombre de véhicules qui allaient être concernés à partir de l'automne prochain par la mise en place d'intégration du Crit'Air 3 dans la mise en place de la ZFE, 1/3 des véhicules vont être concernés et on voit bien également qu'il y a une difficulté de compréhension sur laquelle nous avons alerté depuis des années par rapport à la mise en place de cette ZFE. Il y a un effet stigmatisant socialement de la ZFE, c'est la raison pour laquelle on défendait plutôt les ZTL sur la base du modèle italien, mais on a cet outil et très clairement, je crois qu'il nous faut collectivement, c'est-à-dire la Métropole, la ville de Marseille, mais également l'État, arriver à faire comprendre à l'État qu'il faut renforcer ces mesures d'accompagnement social. C'est une nécessité, il s'agit de renforcer et diversifier au maximum les mesures d'accompagnement social. On a des outils sur lesquels on peut s'appuyer. On voit que la DREAL est réceptive quand on discute avec eux de cette nécessité et je pense qu'il y a une prise de conscience du gouvernement sur cet enjeu en fait de sentiment d'écologie punitive sur cette question. Il faut donc arriver à débloquer du fonds vert et à mettre en place ces mesures d'accompagnement. Cela va du covoiturage sur l'aire métropolitaine et je sais qu'il y a des mesures expérimentales, mais c'est important qu'on arrive à faire en sorte que les personnes puissent être incitées à abandonner leur véhicule sur des rapports domicile-travail quotidien, en ayant des gratifications.

Il faut également développer, et il y a vraiment un enjeu de mettre en place de l'autopartage avec des tarifications sociales sur l'ensemble du territoire, pour justement qu'il y ait un accès à ces personnes assez facile quand il n'y a pas de transport collectif au centre-ville. Il faut également accélérer, bien évidemment, la mise en place des grands outils structurants que l'on a dans le cadre du PDM, le plan vélo bien évidemment et puis tout ce qui est mis dans le GIP et pour cela, il faut que l'État nous aide plus. On voit bien qu'il existe une disproportion entre ce qui est mis sur l'aire parisienne et ce qui est mis sur notre aire métropolitaine. Donc là, il y a la question du versement mobilité mais pas seulement, il faut réellement qu'on ait plus d'investissements lourds sur ces questions et qu'on imagine de manière transitoire peut-être des mobilités beaucoup plus souples comme des types de taxis collectifs que l'on pourrait mettre en place, mais en tout cas je pense vraiment, c'est une nécessité au niveau social, sinon cela va nous exploser à la figure, que l'on plaide ensemble pour ce renfort d'accompagnement social en matière de mise en place de la ZFE. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'autres prises de parole sur la problématique du transport sur les rapports jusqu'au 27. Madame Pila.

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains, vous l'avez dit Madame la Présidente à plusieurs reprises ces derniers jours, le budget présenté aujourd'hui est le budget des engagements tenus. Vous avez fait de la mobilité votre priorité métropolitaine, ce sont 300 M€ que vous avez consacrés et que vous consacrerez l'année

prochaine encore aux transports. Les investissements en matière de mobilité ont triplé. Vous l'avez dit en ouverture de cette séance.

En matière de transport, vous avez initié et vous continuez d'initier de nombreux projets. Aujourd'hui, les résultats de votre action, de notre action, sont tangibles, n'en déplaise à nos détracteurs.

Alors concernant le tramway, les rails sont posés, ils sont déjà là, la pose avance et tous les jours au Nord vers Gèze, au Sud vers La Gaye, vers les quartiers prioritaires au Nord, vers les quartiers qui méritent d'être désenclavés, c'est une nécessité, vers les hôpitaux au Sud aussi. Concernant le métro, vous avez réceptionné en juillet, Madame la Présidente, la première rame du nouveau métro. Chaque nuit, des travaux sont faits en station pour permettre la bascule d'un système obsolète à un système moderne. Chaque nuit sur les rails, ce sont une dizaine de balises qui sont posées. Il en faudra plus de 1 000 pour que chaque train détecte le précédent et le suivant. Petit rappel donc pour répondre à Madame Fortin : tous les jours, 320 000 voyageurs empruntent le métro. Sur les derniers départs entre 21h30-01h00 du matin, 4 500 personnes empruntent le métro, 4 500 personnes, c'est toutes périodes de l'année et tous les jours confondus ; donc en semaine on est à peu près sur 3 000, les soirs d'été et les week-ends, on tourne vers 6 000. Nous avons fait le choix, et c'est un choix qui est dicté par une nécessité technique, de moderniser ce nouveau métro, de l'automatiser. Pour l'automatiser, il faut des travaux et pour ces travaux, il faut bien évidemment des contraintes et des contraintes qui sont, je le répète, des contraintes techniques. Pour pénaliser le moins de personnes possible, nous avons décidé d'acter un dernier départ à 21h30, dernier départ 21h30 pour fermer la station à 22h00, la fermer de façon physique, vérifier que personne ne soit enfermé dans la station, volontairement ou involontairement. Ensuite, il faut à peu près 50 minutes pour éteindre le système électrique, 50 minutes pour le remettre. Un temps de travail de 06h00 pour les techniciens qui doivent intervenir, donc la nécessité de fermer le métro est quelque chose qui s'impose sur un plan technique. Nous avons fait le choix, contrairement à ce que vous énoncez, Madame Fortin, d'implanter des bus de substitution, il y en a 29 tous les soirs. C'est la vérité.

Madame Audrey GARINO.- La question des bus de substitution n'a pas été posée.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Attendez, Madame Garino.

Madame Catherine PILA.- Si, si, la question des bus de substitution a été posée. Donc je vous réponds : il y a 29 bus de substitution, ils fonctionnent, ils fonctionnent normalement.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous avons écouté votre question, vous écoutez la réponse, que cela ne vous déplaie.

Madame Catherine PILA.- Nous avons donc fait le choix de bus de substitution pour que personne ne se sente lésé. Ces bus de substitution sont au nombre de 29 sur le réseau, ils tournent tous les soirs à partir de 21h30 en parallèle même du dernier départ de métro. Ces bus, nous avons souhaité qu'ils collent au plus près des dessertes de stations de métro ; donc nous avons même sur le 6^{ème} arrondissement qui nous est cher, Madame Fortin, implanté un minibus pour parcourir 200 mètres de la station Notre-Dame-du-Mont jusqu'au Cours Lieutaud. Depuis le 6 novembre dernier, on a eu zéro passager, mais il a le mérite d'exister...

(Plusieurs interventions hors micro.)

... et les personnes qui empruntaient le métro empruntent aujourd'hui ces bus de substitution. On est à 3 000 tous les soirs, donc nous avons ces bus de substitution qui tournent. Nous avons donc les grands projets qui sont les nôtres. Nous avons des projets marseillais, nous avons des projets en dehors du périmètre marseillais. Des exemples, il y en a à foison, on en a avec le Val'Tram en particulier, une pensée particulière pour notre ami Gérard Gazay. Le Val'Tram, on attend 60 000 personnes sur cette ligne. Les exemples sont nombreux et la Métropole est une promesse, vous l'avez dit, Madame la Présidente, une promesse qui prépare l'avenir. Mieux, elle prépare *notre* avenir. Elle, au moins, pense à notre avenir. Cet avenir est préparé aussi grâce à l'argent du Conseil départemental. Rappelons-le, ce sont 570 M€ qui ont

été donnés depuis 2016. Alors oui, la Métropole accélère ; elle accélère pour tous, elle œuvre aussi pour l'accessibilité, l'accessibilité avec un tramway qui sera 100 % accessible, avec des bus, suite à des aménagements de voirie qui seront eux aussi 100 % accessibles, un nouveau métro qui sera 100 % accessible aussi avec un focus sur l'accessibilité des stations. Les rames seront accessibles. Tout a été pensé avec les associations de personnes porteuses de handicap, jusqu'à prévoir même, Madame la Présidente, un emplacement dans ces rames pour le chien guide d'aveugle. Donc oui, tout a été pensé. Le nouveau réseau bus sera présenté par la Présidente Vassal elle-même.

Pour le plan vélo, je laisserai notre ami Philippe Ginoux vous répondre et Madame Fortin, quant à la rigueur de gestion, permettez-moi simplement de vous renvoyer sur la question des trottinettes. Je ne m'étendrai pas sur le sujet.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Ventron sur la ZFE.

Non, non, Monsieur le Maire, vous êtes intervenu, c'est un par groupe, je suis désolée.

Monsieur Benoît PAYAN.- Nous sommes la risée de la France.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On avance. C'est l'habitude du fonctionnement comme dans le Conseil municipal.

Madame Audrey GARINO.- Si c'était un par groupe, cela se saurait.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Ventron. Avançons.

Madame Amapola VENTRON.- Merci, Madame la Présidente, si vous voulez bien que je réponde à mon collègue Sébastien.

Madame Audrey GARINO.- Nous sommes la risée de la France, en France.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Comme la NUPES à Paris, c'est sûr que vous êtes la risée de la France. Vous avez fini votre crise de nerfs, Madame Garino ?

Madame Ventron, vous avez seule la parole.

Madame Amapola VENTRON.- En restant respectueux, je voudrais simplement répondre à mon collègue Sébastien Barles.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y, répondez à Monsieur Barles, Madame Ventron.

(Départ de Monsieur le Maire de Marseille, Benoît Payan, à 15 heures 30.)

Madame Amapola VENTRON.- Je voulais juste lui dire effectivement que nous ne dissociions pas *écologie* et *solidarité* et je comprends Sébastien, que vous soyez très soucieux de cette solidarité, mais nous avons à cœur de conserver ce duo qui est *écologie* et *solidarité*. Pourquoi ? Parce que cette ZFE, qui concerne des habitants marseillais, 340 000 de mémoire, c'est une question de santé publique et c'est pour cela que nous continuons la mise en place de cette ZFE d'une manière active, mais aussi en faisant de la pédagogie. Nous travaillons dans un groupe de 5 Métropoles, Paris, Lyon, Strasbourg, Rouen et Marseille. Ces 5 Métropoles s'entretiennent régulièrement et j'étais encore au ministère de la transition écologique il y a 15 jours, avec le ministre Béchu pour cette mise en place au niveau social de cette ZFE. Nos politiques publiques fonctionnent. Notre qualité de l'air s'améliore à Marseille et donc, en améliorant cette qualité de l'air, nous améliorons la santé publique des habitants marseillais. Alors elle s'améliore tellement que nous pensons pouvoir arriver, au mois de juin, à être en-deçà des valeurs de passage pour le Crit'Air 3. Si nous arrivons effectivement à avoir de bons résultats au mois de juin, nous allons nous interroger sur le fait de passer les véhicules Crit'Air 3 au mois de janvier ou pas. Nous attendons donc ces valeurs. Je voudrais simplement ajouter que ce travail porte ses fruits, il faut le noter, nous allons créer à la Métropole, un guichet unique avec des agents métropolitains qui sont en cours de recrutement, selon Monsieur le DGS et ces agents vont répondre à la population sur le panel des offres, parce qu'il y en a tellement, entre

le gouvernement, la Métropole, que je comprends qu'un habitant peut-être du 3^{ème} arrondissement, peut s'y perdre. Nous sommes donc là pour accompagner les habitants, pour trouver les bons leviers de financement, pour changer de mobilité. Nous sommes là aussi pour travailler ; ce guichet sera là pour travailler avec tous les CCAS qui correspondent aux quartiers visés par la ZFE. Il y a effectivement un travail en commun, mais il faut arrêter de stigmatiser cette ZFE au niveau solidarité, parce ce qu'il est question de santé et quand il est question de santé, il faut avancer conjointement les CCAS, le guichet unique de la Métropole, le pouvoir de police du maire dans la pédagogie car il faut aussi les aider à changer de logiciel dans la mobilité. Sébastien, une voiture n'est pas égale à une autre voiture et cela je le dis assez souvent et entre-temps, toutes les politiques publiques qui sont en lien avec la mobilité, avec les transports en commun, avec les développements de mobilité douce, tout cela avance parallèlement et on arrivera à avoir un territoire marseillais dont on sera tous fiers, Mairie de Marseille compris.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Ginoux interviendra sur les vélos et on passera ensuite au vote.

Monsieur Philippe GINOUX.- Merci de me laisser la parole. J'espère que Madame Fortin est restée dans la salle parce que je voulais aussi m'adresser à Monsieur le Maire, mais c'est dommage qu'il soit sorti. Merci, Madame Fortin.

Sur le constat, Madame Fortin, on est d'accord. 1 900 vélos mis en service en début d'année, aujourd'hui, 300 vélos sont soit volés, soit irréparables ; le reste est à la réparation et vous avez dit le chiffre, un peu plus de 400 vélos sont aujourd'hui seulement disponibles. C'est le constat, je suis d'accord avec vous. Ceci dit, sur les raisons, je ne peux pas partager les mêmes raisons que les vôtres. Nous avons un délégataire, aujourd'hui, qui fait face à plusieurs difficultés, la première difficulté, ce sont les vélos détruits lors des émeutes de fin juin début juillet, des vélos vandalisés ces derniers mois de manière complètement délibérée, mais également des vélos dégradés en raison d'un mauvais usage. Alors, nous avons mis le délégataire devant ses responsabilités et en tant que délégué à ce schéma de plan vélo, bien sûr, on l'oblige à faire face, parce que c'est la volonté de la Métropole de maintenir cet usage. Aujourd'hui, le chiffrage, est d'environ 600 000 € le coût des vélos vandalisés, le coût des réparations est de 600 000 € que l'on fait supporter au délégataire, mais reconnaissez avec moi que ce n'est pas spécialement de son tort. Aujourd'hui sur Marseille, il y a une problématique à gérer sur le vandalisme gratuit qui n'est pas répréhensif.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire a un pouvoir, le pouvoir de police ; avec ce pouvoir de police, Monsieur le Maire peut mettre fin à ces dégradations, à ce vandalisme gratuit ; nous avons adressé, et Madame la Présidente a signé un courrier à la préfète de police, mais également à Monsieur le Maire pour nous aider à régler le problème. Malgré le courrier envoyé, vous ne nous avez pas répondu et rien n'a changé. Cependant, car notre volonté est de maintenir le service, je peux vous annoncer que des vélos vont être mis à disposition avant la fin du mois, 700 de plus, et nous allons essayer d'arriver à 1 850 vélos disponibles d'ici le 8 janvier 2024 et 300 vélos de plus qui font partie de la nouvelle commande validée par la Présidente, devraient arriver avant la fin janvier. Il faut quand même reconnaître que le délégataire fait face à une situation qu'il n'a connu dans aucune autre commune dans laquelle il a cette délégation de service public. C'est une problématique de Marseille, mais je ne peux pas, comme vous l'avez dit tout à l'heure, me résoudre à une fatalité. Je suis moi-même Maire et dans ma commune, on ne fait pas ce qu'on veut et je pense que beaucoup de maires, ici, font la même chose. Alors j'aimerais qu'à Marseille, cela se passe de la même façon que dans nos communes. Merci de m'avoir écouté. (*Applaudissements*.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nous allons passer au vote des rapports.

Sur le rapport 23, pas d'opposition ? (*Non.*) Abstention. Il est adopté.

23. MOB-001-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "Transports"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 24, pas d'opposition ? (*Non.*) Abstention. C'est noté. Il est adopté.

- 24. MOB-002-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : Construire des réseaux de transport ; entretenir et exploiter les réseaux de transport**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 25, pas d'opposition ? (*Non.*) Abstention. C'est noté. Il est adopté.

- 25. MOB-003-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 20 relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 26, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 26. MOB-004-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°12 relatif au contrat d'exploitation de service de la Régie Des Transports (RDT 13) avec la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 27, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 27. MOB-005-07/12/2023-CM - Approbation de la dissolution avec liquidation de la régie des transports (RDT13)**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Sur le rapport 28, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

28. MOB-006-07/12/2023-CM - Approbation du nouveau règlement intérieur de la RTM

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Sur le rapport 29, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

29. MOB-007-07/12/2023-CM - Service de Proximité de Fret Ferroviaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Approbation de l'avenant de transfert du mandat d'études RDT13 à la RTM

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Sur le rapport 30, Madame Bianco.

30. MOB-008-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant 4 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus"

Madame Kayané BIANCO.- Madame la Présidente, mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur le rapport numéro 30 qui concerne le réseau de bus d'Aix et d'une partie du Pays d'Aix, mais à titre liminaire, si vous me le permettez, Madame la Présidente, je voudrais avoir un petit mot pour Gérard Bramoullé qui laisse un vide immense, un vide tant intellectuel qu'humain, et il va énormément nous manquer.

L'ironie du sort est que dans ce timing, j'ai à vous questionner sur un rapport que l'on pourrait taxer de rigueur budgétaire, puisqu'il permet à la Métropole de recouvrer 5 M€. En effet, je ne vais pas vous reprocher de récupérer des sommes qui n'ont pas été allouées au service de transport en commun aixois. Toutes les communes font face à des difficultés conjoncturelles, des pénuries de chauffeurs, un taux d'absentéisme très important et ce sont d'ailleurs ces difficultés qui ont conduit à une baisse du service sur Aix-en-Provence, de 870 000 kilomètres en 2022, ce qui correspond à une baisse de 14 % du service, 870 000 kilomètres non desservis par les bus. Vous imaginez aisément l'impact sur le quotidien des Aixois pour se rendre au travail, à l'école ou encore dans les loisirs, le sport, etc. l'impact que cela a sur des habitants d'une des communes les plus vastes de France.

Or, cette baisse de service s'inscrit dans un contexte dans lequel les Aixois sont en demande constante de service de déplacement, demandes qui vous ont été transmises par de nombreux courriers, auxquels vous nous avez répondu parfois.

Or, nous ne pouvons que prendre acte de cette baisse de service pour l'année 2022, mais nous nous devons de vous demander ici de garantir aux habitants que cette baisse de service n'est qu'une baisse de service ponctuelle et qu'elle ne deviendra pas, par le vote de ce rapport, une réduction importante et pérenne du périmètre couvert par cette DSP pour l'avenir. Et vous me comprenez, j'aimerais que nous puissions dire aux habitants aixois aujourd'hui que s'ils ont pâti d'un manque de bus sur l'année 2022, un manque d'arrêts non desservis, de baisse de fréquence, que ces difficultés qu'ils ont rencontrées ne sont pas vaines et que les économies réalisées sur leur quotidien seront réinvesties pour améliorer l'offre de transport sur Aix-en-Provence et la qualité de ce service de transport qui doit leur être rendu. Je vous rappelle, Madame la Présidente, que nous avons notamment une ligne de BHNS en projet pour desservir le pôle d'activités des Milles, poumon économique de la Métropole, ligne qui n'attend qu'à être financée et 100 M€, c'était un bon début. Je souhaitais donc vous dire que nous nous abstiendrons pour ces raisons sur ce rapport. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Pour bien comprendre, il n'y a pas de diminution de la part de la Métropole du service sur la ville d'Aix. Il faut que les choses soient claires. La seule chose est qu'il y a eu un souci avec le prestataire qui avait été choisi en son temps, la société Kéolis, et qui a fait grève. Automatiquement, comme elle a fait grève, il n'y a pas eu de transport. Cela s'appelle le droit de grève, je le regrette autant que vous, mais il n'y avait pas de fonctionnement minimum, de service minimum. Il faudrait peut-être changer la loi. Il n'y a aucune diminution, c'est la première réponse.

La deuxième, cela me permet aussi de rebondir sur vos propos Madame Bianco. Vous avez raison, il faut travailler sur la suite du développement des transports sur notre territoire. Il est clair que grâce à ce qui a été fait par l'État, grâce à l'investissement de 1 Md€, 500 en subventions et 500 en prêt, je le rappelle, de la part du Président de la République, nous avons pu engager les 15 projets qui ont été validés à l'unanimité du GIP du mois de septembre de l'année dernière, donc et qui déroule. Une ministre a été nommée pour suivre ce plan Marseille en Grand, elle est venue récemment, et là nous ferons un prochain GIP au mois de janvier. Ce prochain GIP, je crois que c'est la troisième semaine du mois de janvier normalement si les agendas ne changent pas, pour faire un point d'étape habituel, mais surtout pour travailler pour le futur. Aujourd'hui on le sait, chacune et chacun le sait, pour faire un tramway il faut 7 ans, et pour faire un métro il en faut 10 quand cela se passe bien. Pour un BHNS, c'est la même durée que pour un tram. Il est donc indispensable aujourd'hui que nous préparions le futur. Ce que nous allons faire sur le prochain GIP, c'est aussi travailler sur les lignes à venir. Il y a des endroits dans certaines communes où il n'y a pas de raison de faire des tramways ou des BHNS que sur une seule ligne. Tous les quartiers de toutes les communes doivent être désenclavés. C'est pourquoi j'ai déjà demandé aux services de commencer à préparer un peu les futurs projets, de pouvoir les valider bien entendu avec chacun des maires, et puis derrière d'avancer pour demander des financements supplémentaires, Monsieur Barles l'évoquait tout à l'heure, pour avoir de nouveaux investissements à suivre, bien entendu, et Monsieur Barles l'a très bien dit, vous lui direz tout à l'heure, la hauteur de l'investissement sur Paris et sur Lyon est complètement différent. C'est pourquoi nous allons continuer à demander des investissements sur les futurs projets et effectivement sur le BHNS des Milles, vous avez entièrement raison. Dans le lot, je rappelle également qu'il y a une forte implication aussi de l'État dans le RER métropolitain car le rail est aussi une des solutions, sans bien entendu enlever la problématique du BHNS qui lui aussi sera présent, car ce n'est pas la même destination et je remercie Monsieur Serrus justement de travailler sur cette problématique. Si les maires ont aussi des projets dans leur escarcelle, n'hésitez pas à les faire remonter au niveau de Monsieur Pons et de Madame Pila car nous pourrons, à ce moment-là, préparer le futur plan, grande Métropole que nous méritons sur notre territoire. Sachez effectivement que le BHNS des Milles est sur la liste et il est comme tous les autres projets, en numéro 1. Je ne peux pas vous dire mieux.

Monsieur Amiel.

Monsieur Michel AMIEL. - Oui, très rapidement, quand les choses vont bien il faut aussi savoir le dire, puisque l'on parle de BHNS, il y a un projet qui avance très bien, c'est le projet du BHNS du Zénibus qui relie Marignane, Vitrolles, les Pennes-Mirabeau, Plan-de-Campagne. J'étais hier à un comité de pilotage où vraiment les choses se déroulent de façon très satisfaisante. Se brancher sur le pôle d'échange multimodal de Plan-de-Campagne qui lui avance de façon un peu plus laborieuse pour des raisons diverses et variées, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas une totale maîtrise du foncier, mais aussi parce qu'il y a l'intervention de multiples partenaires, la Région, la SNCF, le Département, la Métropole et de ce côté-là, je pense que l'on peut être très optimiste. Il y a des choses en matière de déplacement, de mobilité au niveau métropolitain car il s'agit bien d'un projet métropolitain qui se déroulent de façon très satisfaisante.

Monsieur Gérard GAZAY. - Madame la Présidente, dans le même esprit que le précédent intervenant, je voudrais vous dire aussi qu'à la fois sur Aubagne mais pas uniquement Aubagne car le projet du Val'Tram c'est Aubagne, c'est Roquevaire, c'est Auriol, c'est La Destrousse, c'est la Bouilladisse, le projet Val'Tram avance bien et puis dans ce même esprit, le projet de BHNS

entre la ville d'Aubagne et Gémenos également avance bien. Il faut aussi savoir reconnaître quand les projets avancent et comme vous l'avez dit très justement, Madame la Présidente, 15 projets ont été ciblés et parmi ces projets-là et les 2 que je viens de citer, il faut continuer au niveau métropolitain, tous ensemble, à faire en sorte que ces projets avancent, se terminent. Nos concitoyens, aujourd'hui, ne comprennent pas que l'on mette 7 ans, 10 ans ou 15 ans pour faire de la mobilité ; donc félicitons-nous tous ensemble quand ces projets avancent et faisons en sorte qu'ils se terminent le plus vite possible pour engager les suivants.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Pena ?

Monsieur Marc PENA.- Merci, Madame la Présidente. Deux réflexions rapides, une sur Aix, cela ne vous étonnera pas. Je crois qu'en ce qui concerne le prestataire de service des transports aixois, que je nomme Keolis, il y a un problème avec ce prestataire et je pèse les mots. Je précise, ce n'est pas un problème général de Keolis, mais la direction de Keolis d'Aix en Provence pose d'énormes problèmes et si des grèves ont eu lieu, j'ai suivi toutes ces grèves, je suis toujours allé voir les salariés en lutte pour leurs droits, c'est parce que ce prestataire a changé l'organisation de travail des chauffeurs, ce qui a entraîné des démissions au moment où on en manque, a changé leur cadre de travail. Lorsque ces chauffeurs protestaient, elle appliquait sans dialogue social, des sanctions disciplinaires à l'égard notamment des représentants du personnel, et enfin dernière chose, l'insécurité, cela existe aussi à Aix-en-Provence et ces chauffeurs ont été agressés plusieurs fois. Le problème n'est pas de revoir le droit de grève qui est un droit fondamental inscrit dans la constitution, mais peut-être faudrait-il se pencher sur ce prestataire et notamment sur sa direction d'Aix-en-Provence.

Le 2^{ème} point que je voulais soulever : ne pensez pas, Madame le Maire, que tous les élus aixois sont sur la position de la majorité municipale.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame la Présidente, vous voulez dire.

Monsieur Marc PENA.- Oui, « Madame la Présidente de la majorité municipale d'Aix-en-Provence. » En effet, pour le groupe que je représente, mais je crois que c'est aussi le cas pour tous les groupes d'opposition à Aix-en-Provence, la priorité, c'est la réouverture, on sait qu'elle pose des problèmes mais avec le RER métropolitain, nous avons sans doute une opportunité, c'est la réouverture de la ligne Aix-Rognac. Je ne voudrais surtout pas que ce projet de BHNS qui serait de toute façon très insuffisant pour résoudre les problèmes de circulation et d'accès au Pôle d'activités des milles et également les problèmes de circulation qui se posent dans tous les territoires, devienne tout à coup l'obsession de certains alors que selon moi, l'intérêt général, même au-delà d'Aix-en-Provence sur ce territoire, c'est vraiment que l'on arrive enfin à saisir l'opportunité d'une réouverture de la ligne Aix-Rognac et de ce côté-là, le CPER commence à donner quelques signes positifs.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pena.

Il y a effectivement urgence pour tout faire. Il n'y en a pas un avant l'autre, ils sont tous prioritaires car on avait 50 ans de retard, que ce soit sur Aix, Miramas, Berre, Marseille ou Vitrolles, Monsieur le Maire, et on est en train d'avancer. Je remercie encore la Région pour ses participations et sa prise à bras le corps de ce problème, parce que c'est sa compétence, mais quand on travaille ensemble et que l'on travaille de bonne entente, il n'y a pas de souci, cela avance normalement.

Madame Giovannangeli, je ne vous ai pas répondu, je vous prie de m'excuser. Cette problématique de gratuité des transports, effectivement, vous connaissez ma formule, la gratuité a un coût, vous le savez par cœur, mais effectivement, comme nous avons fait une analyse il y a quelques années sur la gratuité des transports, j'ai demandé à mes services de relancer en début d'année une nouvelle consultation à la fois avec les habitants, les associations, également de nous faire aider pour savoir un peu puisque effectivement Montpellier le fait, Lyon ne veut absolument pas le faire, il y a des *pour* et des *contre* un peu partout. Là où je vous rejoins, c'est que c'était une ancienne étude, je ne vais pas vous ressortir toujours la même ancienne étude, donc on va remettre l'étude au goût du jour et de cette façon on vous donnera des éléments frais et nets et précis sur l'étude de la gratuité ou pas des transports sur l'espace métropolitain. Donc c'était cela la bonne

nouvelle dont vous vouliez parler, donc voilà Madame, on mettra les associations, on mettra qui vous souhaitez à l'intérieur et on fera la commission transports, qui veut viendra pour pouvoir s'y pencher. Sur le 31, Monsieur Gruvel avait demandé la parole.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Oui, Madame la Présidente, très rapidement et simplement pour vous rappeler que nous contestons l'intérêt métropolitain des parkings du centre-ville d'Aix et nous voterons contre et si vous permettez je voudrais lancer un petit appel au Vice-président Burle pour lui dire qu'il aide à remplir ces parkings à la veille des fêtes pour que les gens puissent acheter beaucoup de calissons dans le centre-ville. Cela permettra de trouver un débouché solide pour les amandes, le miel et les melons métropolitains. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Melons qui sont des fois nombreux. Merci, c'est fait, donc pas de souci.

On va passer au vote.

Sur le rapport 30, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Sur le rapport 31, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

31. MOB-009-07/12/2023-CM - Modification des statuts de la régie concernant l'exploitation des parcs de stationnement

Le rapport est adopté.

Votes contre d'A-L. Petel et P. Klein

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Sur le rapport 32, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

32. MOB-010-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement 8 mai 1945, Beaumont, Centre Ancien, Potiers et Marché ainsi que le stationnement payant sur voirie à Aubagne

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 33, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

33. MOB-011-07/12/2023-CM - Approbation du Contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement à Cassis et choix du délégataire

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Chaboche ne prend pas part au vote.

Sur le rapport 34, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 34. MOB-012-07/12/2023-CM - Approbation de l'affectation du produit des forfaits post-stationnement (FPS) reversé au titre de l'année 2022 par les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat, Aubagne, Auriol, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence et Martigues, à la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Monsieur Ginoux du rapport 35 au rapport 43.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la Commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des demandes d'intervention ? On a parlé du vélo tout à l'heure, donc c'était assez complet. Je vous propose de passer au vote.

Sur le rapport 35, abstention, Adopté.

- 35. MOB-013-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : Infrastructures ; parkings ; voirie et espaces publics**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 36, adopté.

- 36. MOB-014-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "Parkings"**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 37, adopté à l'unanimité.

- 37. MOB-015-07/12/2023-CM - Approbation des droits de voirie pour l'occupation du domaine public routier métropolitain et des tarifs annexes applicables sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2024**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 38, adopté à l'unanimité.

38. **MOB-016-07/12/2023-CM - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la Route de Rans (RD60d) - Zone d'activités des Chabauds sur la commune de Bouc-Bel-Air**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 39, adopté à l'unanimité.

39. **MOB-017-07/12/2023-CM - Approbation du programme de travaux de l'opération de la réhabilitation de la ZA des Sardenas sur la commune de Lançon-de-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 40, adopté à l'unanimité.

40. **MOB-018-07/12/2023-CM - Approbation du programme de travaux de réhabilitation de la zone d'activités La Palun - Phase II sur la commune de Gardanne**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 41, adopté à l'unanimité.

41. **MOB-019-07/12/2023-CM - Approbation du programme de travaux de réhabilitation de la zone d'activités Parc Club - Phase II sur la commune de Rousset**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 42, adopté à l'unanimité.

42. **MOB-020-07/12/2023-CM - Approbation du programme de travaux de la requalification durable des zones d'activités Paluds/Jouques sur les communes d'Aubagne et de Gémenos**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 43, adopté à l'unanimité.

43. **MOB-021-07/12/2023-CM - Transfert de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique sises au sein de la zone d'activités de Plan-de-Campagne sur la commune de Cabriès**

Le rapport est adopté.

Nous passons au thème suivant.

COMMISSION FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATON GÉNÉRALE (16h00)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Khelfa, du 44 au 162. Les choses vont aller plus vite.

Monsieur Didier KHELFA.- L'ensemble des rapports ont reçu un avis favorable en commission et je reviendrai, si vous le permettez, et je reprendrai la parole au moment de la présentation des budgets primitifs.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur ces rapports, du 44 au 162, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Krehmeier sur le rapport 45. Monsieur Charroux interviendra sur le budget. Madame Camard sur le budget également. Monsieur Canicave interviendra sur le

rapport 50. D'autres interventions ? Sur le rapport 52, Ok sur le budget. Pas de souci. Monsieur Cristiani sur le budget aussi, d'accord. J'ai plusieurs interventions sur le budget. Monsieur Gruvel sur le rapport 45 et sur le budget. Commencez, Monsieur Gruvel.

Monsieur Jean-Baptiste GRUVEL.- Oui, rapidement, là aussi pour le rapport 44, Madame la Présidente, on avait voté contre les hausses des taux fiscaux de l'exercice en cours, à cause de l'alourdissement fiscal des ménages et des entreprises donc, ainsi que pour le 45, nous renouvellerons notre vote sur ces rapports-là, nous voterons « contre. »

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

Sur le rapport 44, pas d'opposition ? Adopté.

44. FBPA-001-07/12/2023-CM - Approbation des taux de la fiscalité directe locale de l'année 2024

Monsieur Krehmeier, vous avez la parole sur le rapport 45. L'opposition est notée.

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Madame la Présidente, mes chers collègues, comme chaque année, la Métropole prélève aux Marseillaises et aux Marseillais comme à tous les habitants de notre territoire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais contrairement aux habitants des 91 communes de notre Métropole, les Marseillais ne sont pas prélevés à hauteur de 14 % mais de 18 %. Cela fait de Marseille la ville en France qui paie la taxe la plus élevée ; à Paris, elle est de 6 %, à Montpellier, elle est de 11 % et à Nice elle est de 10 %. Madame la Présidente, mes chers collègues, vous comprenez l'ironie de la situation sans même que j'aie à l'expliquer. Elle est visible, car à payer pour un service autant qu'il soit correctement rendu, autant qu'il soit rendu tout court. À Marseille, la détérioration de ce service public n'a jamais été aussi tangible. Elle se donne à voir partout dans la ville avec pour particularité des quartiers qui semblent avoir été tout bonnement rayés de votre carte. Et désormais, notre ville ne semble plus être la seule à souffrir de ce mal qui devient un enjeu de salubrité publique. De plus en plus de communes de la Métropole connaissent désormais, elles aussi, des tournées d'enlèvement des déchets en moins et des détritiques qui jonchent plus longtemps les voies publiques. Je souhaite d'ailleurs bon courage à tous les maires de cet hémicycle pour expliquer que ce n'est pas vous, mais la Métropole. Oui, sur les taux de prélèvement, ils s'harmoniseront d'ici 2026. Vous aussi, mes chers collègues, vos administrés connaîtront une hausse de leurs taxes. La seule question à se poser et pour quel service public rendu ? Concernant les déchets, nous souhaitons un service public de qualité pour toutes les communes et non pas la mutualisation de la détérioration pour l'ensemble de la Métropole.

Partant de ce constat, il est désormais urgent que nous ayons un débat sur la qualité de ce service, sur son fonctionnement pour que nous envisagions ensemble des évolutions de ce qui constitue une compétence métropolitaine pourtant majeure. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Mouren, puis ensuite Monsieur Khelfa.

Monsieur Roland MOUREN.- Merci, Monsieur Krehmeier, d'avoir très bien lu ce texte et d'être le porte-parole...

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Je sais lire.

Monsieur Roland MOUREN.- Je vois et vous voulez même porter des poubelles chez moi à Châteauneuf. Prenez-les suffisamment grandes, même s'il n'y a pas besoin, pour que je vous y mette dedans. *(Protestations.) (Rires.)*

C'est un discours bateau que nous avons depuis longtemps. Marseille, qui fût le premier... Ce n'est pas moi qui ai commencé à faire des menaces. Je le dis en direct et pas sur la presse. Si vous me laissez m'exprimer, je continuerai bien volontiers.

Qui fût le premier ? La poule ou l'œuf ? Je suis allé sur le terrain, vous vous plaignez que le service n'est pas rendu. Sur la rue Tuba, on passe trois fois par jour. À Noailles, on passe 5 fois par jour...

Monsieur Anthony KREHMEIER.- On ne vous voit jamais.

Monsieur Roland MOUREN.- Et pourtant, il y avait vos collègues élus avec.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Deux secondes, Monsieur Ohanessian, Madame Garino, Monsieur Krehmeier, s'il vous plaît, à un moment, c'est bon. Ne commencez pas, je suis la police. Monsieur Ohanessian, arrêtez de hurler comme vous le faites systématiquement pour essayer de mettre la panique. Ici, chacun... Il n'a qu'à porter plainte. Monsieur Ohanessian, allez-vous faire longtemps votre cinéma ? Maintenant, Madame Garino... ce sont des spécialistes ils agissent de la même façon au Département, je vous rassure, mes collègues. Vous vous arrêtez.

Madame Audrey GARINO.- Je vais porter plainte.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous portez plainte, Madame. Cela suffit. Madame Garino, vous allez vous arrêter, s'il vous plaît ? Merci, vous êtes très gentille, vous arrêtez. On arrête les invectives et si cela ne vous convient pas, vous porterez plainte. Ok ? On n'est pas à l'Assemblée Nationale, si vous voulez ressembler à la NUPES vous y allez tout droit. Maintenant vous vous arrêtez. Monsieur Mouren.

Monsieur Roland MOUREN.- Je l'ai dit à maintes reprises lors d'interviews : le problème marseillais et dans certaines autres communes, le plus c'est sur Marseille, ce sont les incivilités et j'appelle depuis des années à collaborer avec le pouvoir de police du maire, mon collègue Philippe Ginoux l'a dit aussi tout à l'heure, que l'on puisse travailler ensemble en toute intelligence pour cesser toutes ces exactions, c'est un premier point.

Ensuite, il est facile de dire que le service n'est pas rendu, alors que le travail est fait. Seulement on ne peut pas passer 10 fois sur la même rue, c'est tout. Ensuite j'invite bien sûr les autres maires que je rencontre depuis quelques mois à échanger si des problèmes existent, d'ailleurs on avance et les problèmes se règlent et je ne pense pas qu'ils aient besoin de M. Krehmeier comme porte-parole.

Monsieur André BERTERO.- Vous avez l'enregistrement, vous le prenez et vous ne nous cassez pas les pieds, on est là pour entendre un débat.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pour que le Maire d'Aurons se mette en colère, c'est que vraiment vous avez cherché. Monsieur Khelfa, sur le taux.

Monsieur Didier KHELFA.- Je vous prie de m'excuser car je n'ai pas de voix.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, aujourd'hui il n'a pas de voix, donc ayez pitié du rapporteur.

Je voulais juste répondre à M. Krehmeier sur l'aspect technique car vous évoquiez le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous évoquiez le taux avec les augmentations qui ont été faites l'année passée sur l'ensemble du territoire hors Marseille où effectivement on a essayé d'atteindre un taux de convergence à 14 % sur l'ensemble du territoire hors Marseille et Marseille effectivement est restée à 18 %. Il y a une échéance qu'il faut retenir, c'est l'échéance de 2026 où l'ensemble des taux devront être harmonisés. Donc nous devons tendre vers un taux de convergence cible qui sera autour et il faudra le définir en fonction du budget annexe déchets, un taux de convergence qui pourrait être autour des 15 %, 15,5 %, tout dépendra des efforts que nous aurons pu faire en matière de gestion de ce budget annexe Déchets. Je rappelle que le budget annexe Déchets, en tant que service public industriel et commercial, doit être autoéquilibré. Jusqu'à présent, il était perfusé par des subventions d'équilibre venant du budget principal. Demain, ou en tout cas c'est la décision que nous avons prise dans le pacte financier et fiscal, ce budget doit être autonome, équilibré et pour ce faire, il y aura un taux de convergence qui, effectivement, conduira encore à augmenter le taux

d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire métropolitain et à baisser celui de la ville de Marseille. Voilà d'un point de vue technique, ce que je pouvais vous dire par rapport à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Sayag a demandé la parole.

Monsieur Jean-Yves SAYAG.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, alors dans un souci d'apaiser la situation, puisque l'on veut bien travailler avec la ville de Marseille, d'ailleurs la propreté il me semble que c'est Christine Juste qui est en charge de cela et je dois dire qu'elle fait quand même un bon travail avec nous, parce que l'on essaie de travailler ensemble. Il faut revenir un peu en arrière, la loi 3DS donnait la possibilité à la ville de Marseille de prendre la compétence propreté, d'ailleurs, comme à toutes les communes. La ville de Marseille a crié sous tous des toits : on veut la propreté avec nous, ce sera propre, avec nous ce sera nickel et qu'en est-il aujourd'hui ? On l'a refusée au dernier moment... (*Applaudissements.*)..., donc c'est que vraiment il y a un souci et aujourd'hui, quand j'entends qu'on ne fait pas le travail, je vous invite à venir aux journées de nettoyage que l'on fait par exemple dans le 15^{ème} arrondissement. Je vous invite à venir avec l'élu du secteur et vous allez voir combien de fois on passe par jour, le pouvoir de police du maire, comme vous l'avez dit tout à l'heure, salubrité publique, ce n'est pas du ressort de la salubrité publique, ni du ressort de la Métropole ; Mouton, on l'a fait la semaine dernière. Allez aujourd'hui voir comment c'est. Mouton c'est dans le 15^{ème}, on a fait la semaine dernière, cela a défié la chronique la semaine dernière, on a fait Zoccola, on le refait la semaine prochaine, tout cela parce qu'il n'y a pas de justice à Marseille. Tout cela parce qu'il n'y a pas de police.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est cela.

Madame Ghali, on ne va pas faire un débat marseillo-marseillais. La problématique est simple : je vais mettre cours au débat on arrête là, sur le principe. Madame Ghali je suis en train de vous parler... S'il vous plaît, si vous permettez Madame Ghali c'est moi qui parle. Ce n'est surtout pas l'endroit où on crie.

Madame Ghali, s'il vous plaît, si les choses avaient été aussi faciles... Arrêtez de crier s'il vous plaît... que cela, j'entends parler de la problématique de la propreté pas depuis 20 ans, mais depuis que moi je suis toute petite. A une époque certains élus avaient dit qu'ils faisaient propre Marseille en 6 mois, ils se sont bien rendu compte, n'est-ce pas Monsieur Teissier, que c'était difficile. Donc, ce n'est pas facile et ce n'est pas parce que vous êtes de gauche et que l'on est de droite, c'est tout simplement parce que c'est compliqué. J'ai voulu essayer de faire preuve de bonne volonté dans un premier temps pour dire aux maires que la proximité, et j'en suis intimement convaincue et je ne veux pas vous énerver, doit aller au plus près de l'habitant. C'est la raison pour laquelle j'ai défendu dans la loi 3DS le fait que la proximité, ce qui était propreté et ce qui était voirie, devait aller au plus près de l'habitant, c'est-à-dire aux maires et pour moi, je considère que sur Marseille, une ville qui fait 860 000 habitants, qui a 8 secteurs, qui font, excusez-moi les Aixois, 8 villes d'Aix dans Marseille. Si on ne met pas en avant les mairies de secteur pour travailler sur les problématiques de proximité, on n'y arrivera pas. C'est mon avis personnel et cela a été vérifié.

Je pense aujourd'hui, c'est que cette problématique concerne tout le monde. Cela ne fait pas plaisir de pouvoir dire « Ce n'est pas propre », « C'est sale », tous les jours c'est la même chose. Vous recevez des réclamations, nous recevons des réclamations et on n'est pas contents. Je pense qu'il faut, à un moment, allier la prévention, la collecte et la réprimande. Je vais faire une proposition simple, parce que le « Ce n'est pas moi, c'est l'autre », il y en a assez, cela décrédibilise les gens, cela les fait partir, cela fait augmenter le taux d'abstention et cela fait monter justement certains extrêmes que l'on ne veut pas voir.

Puisqu'on est en pleine loi PLM actuellement, où certains voudraient peut-être un peu s'arranger, je dis une seule chose : je vais proposer dans la loi PLM que lorsqu'on a une compétence, on l'exerce de A à Z. Quand on a une compétence de propreté, il faudrait avoir la compétence de collecte aussi, mais on n'a pas réussi à l'obtenir de la part du gouvernement. Mais avec une clause de revoyure, j'espère peut-être qu'on sera entendu, ainsi, celui qui a la

propreté, a la collecte et quand ce n'est pas ramassé, il ne dit pas que c'est le balayeur, c'est le cantonnier ou c'est celui qui enlève les déchets. Il faudrait que la Métropole puisse avoir effectivement un pouvoir de police dans les compétences qu'elle exerce. À ce moment-là, mes chers collègues, on ne sera plus obligé de quémander la police municipale dans les communes pour pouvoir exercer certaines compétences qui, malheureusement, sont de notre fait mais derrière, on ne peut pas avoir les tenants et les aboutissants. Je peux vous faire une confidence : si à Marseille vous voulez récupérer la propreté, la voirie, mais avec un grand plaisir, je vous la donne. Demain je vais voir le législateur pour pouvoir recharger les choses, mais vous ne l'avez pas voulue, parce que effectivement c'est compliqué. Je propose aujourd'hui de continuer dans l'état actuel pour essayer en attendant qu'on ait la compétence de A à Z, c'est de travailler avec les mairies de secteur. Je veux remercier Madame Juste parce que je sais qu'elle est engagée pour faire des choses. On fait des choses, on n'est pas toujours d'accord sur tout, c'est vrai, mais il y a une chose qui est sûre, c'est que Madame Juste y est le matin, elle y est avec les services, elle fait avancer les choses, et ce n'est pas évident. Je voulais la remercier, j'espère que cela ne va pas vous porter tort, Madame Juste, mais en tout cas, travailler avec vous, cela fait plaisir, parce qu'au moins, on a une élue qui bouge et qui essaye de faire avancer les choses et on essaie de les faire avancer ensemble. Si maintenant Monsieur Ohanessian nous fait l'honneur de signer une convention avec nous pour mettre à disposition la police municipale, écoutez, ce sera magnifique. Ce n'est pas une question de Conseil municipal, c'est que simplement on pourra exercer notre compétence de A à Z et que les dépôts sauvages, à ce moment-là il n'y a aucun souci, j'ai donné comme instruction de les faire lever et de vous envoyer la facture, c'est ce que vous allez recevoir bientôt.

(Applaudissements.)

Nous sommes sur le rapport 44, abstention, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions d'A-L. Petel et P. Klein

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Rapport 45, abstention ? Le rapport est adopté.

45. FBPA-002-07/12/2023-CM - Approbation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2024

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions d'A-L. Petel et P. Klein

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Rapport 46, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

46. FBPA-003-07/12/2023-CM - Approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Rapport 47, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

47. FBPA-004-07/12/2023-CM - Liste des associations et fondations exonérées de versement mobilité pour 2024

Le rapport est adopté.

Rapport 48, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

48. FBPA-005-07/12/2023-CM - Approbation des attributions de compensation socles 2023

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 49, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

49. FBPA-006-07/12/2023-CM - Révision libre des attributions de compensation

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

50. FBPA-007-07/12/2023-CM - Approbation de la dotation de solidarité communautaire 2024

Monsieur Canicave voulait intervenir sur le rapport 50.

Monsieur Joël CANICAVE.- Merci, Madame la Présidente. J'ai presque l'impression que le discours que je vais prononcer, qui sera très bref d'ailleurs, je vous rassure, est un peu en décalage par rapport à tout ce qui vient de se passer, j'en suis un peu mari je dois vous dire non pas par rapport à ce que j'avais envie de dire, mais par rapport à la tonalité de ce de ce qui se passe dans cette Assemblée. Je n'ai pas envie de dire, c'est tout blanc et c'est tout noir, j'ai envie de dire simplement, cela nous porte tort à tous les uns aux autres. Donc je pense que les interventions qui ont été faites par ceux qui représentent l'exécutif de Marseille n'avaient aucune agressivité vis-à-vis de la Métropole, elles mettaient en scène simplement des problématiques, des problèmes que nous rencontrons pour un débat serein et je regrette un petit peu ces façons de répondre de certains de nos collègues ici, qui ne sont à mon avis pas dignes du débat que l'on doit avoir pour nos administrés et pour tous les habitants de la Métropole qui nous regardent peut-être. J'espère que non.

Madame la Présidente, vous le dites souvent, je le partage avec vous et je viens d'en parler, quand on a des désaccords, il faut savoir les exprimer. Il faut simplement peut-être y mettre la tonalité nécessaire et parfois suffisante pour apaiser les débats. Mais rien n'interdit également, quand on est d'accord, de le dire et même quand ces accords se concrétisent, de dire merci. Aujourd'hui, le rapport 50 qui parle de la dotation de solidarité communautaire est l'Acte 2 de l'émergence de cette dotation, fruit d'un travail collectif que nous avons tous mené ensemble avec brio, sous la houlette de Monsieur Didier Khelfa, votre vice-président, il y a maintenant plus d'un an et demi. Ce travail a permis de voter enfin un pacte financier et fiscal pour notre Métropole et donc de la doter d'une véritable dotation de solidarité communautaire, ce que la loi nous impose de faire et ce que nous faisons. Il y aura l'an prochain l'Acte 3 de cette dotation de solidarité communautaire qui mettra notre Métropole dans la normalité des

Métropoles françaises et je partage tout à fait et j'y avais contribué d'ailleurs la stratégie adoptée, de faire cela de manière progressive, car l'adjoint aux finances que je suis, je sais la difficulté de manier les chiffres dans les temps contraints financièrement que nous vivons, ne permet pas de faire les choses tout, tout de suite, et que le fait de le faire progressivement en 3 années, c'est quelque chose que nous avons décidé ensemble et c'est une très bonne chose.

Notre Métropole, mes chers collègues, est un EPCI. Le « C » de cet acronyme veut dire « Coopération » et la solidarité est l'un des marqueurs forts de la coopération. Et donc aujourd'hui toutes les communes de la Métropole se voient doter d'une part de cette solidarité sur des critères à la fois imposés par des textes de loi, mais d'autres que nous avons défini ensemble, rétablissant pour partie, uniquement pour partie parce que la dotation de solidarité communautaire, malheureusement, ne fait pas tout, une nécessaire justice territoriale. Marseille bénéficie donc aujourd'hui de cet acte de solidarité communautaire, mais ce n'est que justice et tous ici, et vous particulièrement, Madame la Présidente, vous vous souvenez certainement de celui qui disait que Marseille ne peut pas être isolé au milieu de son chapelet de collines et qui le pense encore aujourd'hui. Il parlait sans cesse des charges de centralité qui ne sont pas un concept abstrait uniquement marseillo-marseillais, mais qui sont une lourde réalité de notre quotidien.

Nous aurons l'occasion, Madame la Présidente, dans un autre hémicycle, de vous dire également notre satisfaction pour vos propos récents en qualité de Présidente du Département et de vous proposer la multitude de dossiers que nous pourrions faire avancer ensemble pour les Marseillaises et les Marseillais. Mes chers collègues, Marseille existe et n'a pas à s'en excuser. Marseille est une opportunité pour ce territoire, il faudra le comprendre parce qu'elle en est le principal bassin de vie de travail. Et si nous avons si régulièrement des débats ici sur Marseille, c'est que jusqu'à présent, Marseille n'a pas été traitée comme telle. Ce vote d'aujourd'hui va dans le sens de remettre Marseille à la place centrale qui doit être la sienne. Alors oui, merci Monsieur Khelfa. Oui, merci Madame la Présidente, le chemin à parcourir est encore long mais le début de ce chemin est esquissé. Il nous reste à dessiner la suite. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Charroux a demandé la parole.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais intervenir à propos du Budget Primitif, c'est la question 52, Madame La Présidente, mes chers collègues, il est l'heure de nous prononcer sur le budget de notre Métropole pour l'année 2024.

Pour être tout à fait transparent, notre intervention n'aurait pas eu la même teneur il y a de cela encore quelques semaines. En effet, entre-temps Madame la Présidente, vous avez réuni les maires et avez annoncé la faisabilité des objectifs du Pacte Fiscal et Financier. Evidemment, les représentants des communes que nous sommes ne peuvent être que satisfaits de voir le maintien de nos attributions de compensation si souvent menacées de disparaître. Un maintien que nous considérons légitime. Les attributions de compensation ne sauraient être considérées comme des cadeaux faits aux villes de ce territoire. Nous le savons tous : les AC ne sont que le fruit de choix et décisions de nos communes en matière d'accueil et d'installations d'activités économiques; installations qui ont entraîné avec elles des populations, souvent modestes qui ont nécessité des développements urbains, la construction de logements, des logements sociaux principalement et des services publics à la hauteur. La contrepartie, pour les Martégales et Martégaux car je parlerai ma ville parfois, est conséquente. On parle d'industries lourdes, de sites SEVESO, et donc avec eux, de leur lot de pollutions. Avec la suppression de la Taxe professionnelle en 2009 et les réformes qui ont accompagné l'imposition du monde économique, les impôts collectés par les EPCI ont été reversés aux communes en attribution de compensation. Les remettre en question aurait été un manque manifeste de respect profond pour l'autonomie de décisions des communes.

Concernant la DSC, conformément aux engagements pris par vous-même Madame la Présidente, elle doublera quasiment pour toutes les communes, sauf peut-être à l'exception

d'une ou deux, j'en suis navré pour elles, n'est-ce pas, Daniel ? Elle viendra, notamment cette DSC pour Marseille, rétablir une iniquité financière historique, pas d'aujourd'hui, mais historique. Merci, cher Didier Khelfa, pour tout ce travail. Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, si ces justes décisions m'amène personnellement et la majorité de notre groupe à se prononcer favorablement pour les rapports budgétaires de ce conseil, je veux néanmoins observer une vigilance certaine accompagnée de quelques préconisations, semblables d'ailleurs, à ce que nous portons depuis 2016 car si nous approuvons bien évidemment ici ces décisions justes, nous pensons que le maintien des AC et le versement des DSC pour les villes de la Métropole ne sauraient à eux seuls constituer un blanc-seing, notamment au regard de l'augmentation progressive des tarifs, de taxes et d'impôts que subissent nos administrés.

Dans le même temps, je souhaite à nouveau alerter au sujet de la dégradation des services publics de proximité qui nous guette et qui, pour bon nombre d'entre eux, se portaient convenablement avant leur transfert. Il y a donc du chemin encore à réaliser. L'éloignement des centres de décisions a apporté parfois pour ces services des lourdeurs administratives et parfois un manque de réactivité certain. La progression est encore devant nous et nous pouvons la réaliser. Sans une intervention forte et des choix politiques courageux, nous ne pourrions pas prétendre aux ambitions que nous voulons afficher. Nous n'avons certes pas le pouvoir d'infléchir la politique fiscale et budgétaire du gouvernement qui, depuis trop de temps, fait payer aux collectivités locales une partie de ses choix au service du monde des entreprises et des actionnaires, et à l'heure où la classe politique prône encore et toujours la réduction des dépenses publiques, nous devons, nous le faisons ici d'ailleurs je dois le préciser, à notre niveau faire d'autres choix et agir pour qu'ils deviennent réalité, pour que notre Métropole devienne la métropole de projets stratégiques souhaitée par tous et non pas seulement un outil de redistribution financière aléatoire. Une des solutions est de soutenir des propositions pour aller chercher de nouvelles recettes et les répartir solidairement. Par exemple, engager une vraie bataille collective vers l'État pour plus de financements encore mais cela a été évoqué je l'ai entendu par exemple pour la mobilité ici, des garanties d'emprunts et une mutualisation voire une annulation de la dette, avec un encours qui semble certes se stabiliser, n'est-ce pas Didier, voire baisser, mais qui reste un frein encore trop important dans nos projets.

Au-delà de l'État, il y a aussi nos propres marges d'action. Et soyons clairs, l'enjeu n'est pas de pointer du doigt le voisin communal, endetté qui plomberait tout développement, l'agent métropolitain qui coûterait trop cher ou la commune à qui on reverserait trop de compensation. L'enjeu est de travailler ensemble sur des propositions pour un projet métropolitain qui doit être celui des projets concertés, d'une implication citoyenne, d'un fonctionnement démocratique où les élus de tous les territoires débattent et décident. Nous pourrions par exemple mettre à contribution le monde économique, obtenir le relèvement du versement Mobilité à 2.95 comme à Paris et enfin espérer l'instauration progressive de la gratuité, vous l'avez évoqué et il y a peut-être un pas qui est en train de se franchir et je m'en réjouis. Nous nous devons d'investir en prévoyant de nombreux projets et actions qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de service pour les usagers de notre Métropole et le cadre de vie de nos concitoyens.

Permettez-moi d'évoquer tout particulièrement Martigues, Madame la Présidente, qui par sa situation particulière, entre la Méditerranée et l'Étang de Berre et sur l'axe Est-Ouest du territoire métropolitain, a été clairement ciblée avec quelques autres, à l'ouest de l'étang de Berre, pour l'implantation de nouvelles industries en lien avec la décarbonation et la production d'hydrogène. Dans ce contexte porteur d'avenir et qui est un atout pour notre territoire, la Métropole se doit de jouer tout son rôle, dès 2024, pour accompagner ces projets d'envergure, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement et de transports. Pour cela, je compte sur un investissement métropolitain à la hauteur de ces enjeux pour accélérer les projets structurants tels que le BHNS, ou avec le Grand Port Maritime de Marseille, la rénovation du pont levant de Martigues, ainsi que le contournement autoroutier de Martigues et de Port-de-Bouc. Ce n'est pas encore gagné, hélas.

Pour conclure, Madame la Présidente, nous espérons que cette nouvelle année budgétaire permettra de financer l'ensemble de nos priorités, vous le disiez tout à l'heure elles sont toutes prioritaires nos priorités si je puis dire, tout en sachant être réactifs pour répondre aux nouveaux besoins et nous permettre de construire l'espace solidaire que nous souhaitons tous de nos vœux. Je suis sûr que nous pouvons réussir ensemble.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Charroux, on répondra sur la partie budgétaire mais vous m'aviez dit que vous deviez partir, je comprends tout à fait.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Le conseil municipal m'attend à 17 heures 30.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gruvel sur la DSC ?

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Oui, Madame la Présidente, je comprends pourquoi le maire de Martigues est intervenu sur le budget avec la vitesse de l'éclair. Je pensais qu'il était si impatient de vous apporter son soutien, mais je sais maintenant que ce sont pour des considérations d'emploi du temps.

Donc du coup sur la délibération 50, simplement pour rappeler rapidement là-aussi que lors de la mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire, nous avons désapprouvé la méthode de calcul. Aujourd'hui, on constate une inflexion heureuse, donc nous nous abstiendrons.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

Sur ce rapport, qui s'abstient, mis à part Monsieur Gruvel ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 51, pas d'opposition ? Adopté.

51. FBPA-008-07/12/2023-CM - Actualisation du libellé des budgets à partir du 1er janvier 2024

Le rapport est adopté.

52. FBPA-009-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget principal

Sur le rapport 52, c'est le budget. On va peut-être donner la parole d'abord à Monsieur Khelfa pour qu'il nous présente rapidement les quelques éléments et ensuite j'ai pris les différentes interventions. Monsieur Khelfa vous avez la parole.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci. Je vais essayer d'être très rapide, mais surtout d'être clair. Ce BP 2024 a été construit réellement dans la ligne droite du débat d'orientations budgétaires que nous avons pu avoir au mois d'octobre dernier. Il respecte les engagements que nous avons pris dans le pacte financier et fiscal, et surtout il est dans la ligne droite de la méthode que vous avez voulu ; que l'on mette tout sur la table de manière transparente, partagée, et que l'on puisse agir ensemble. Les interventions de Joël Canicave et de Gaby Charroux en sont la démonstration. J'y reviendrai concernant la DSC.

Sur ce BP 2024, juste quelques volumes, quelques chiffres mais je ne vais pas vous abreuer de chiffres. Tous budgets confondus, c'est à dire le budget principal, plus les 13 budgets annexes, le budget de la Métropole est de 4,9 Md€. 3,3 Md€ concernent les sections de fonctionnement et 1,6 Md€ touche à l'investissement. Il faut savoir que durant toute l'année 2023, de par la loi 3DS, mais surtout de par la réorganisation des services que nous avons

voulue, nous avons pu pour davantage de transparence, pour davantage de clarté mais surtout de lisibilité sur les actions prioritaires qui sont les nôtres, définir des politiques publiques prioritaires, 8 grandes politiques publiques avec des sous-politiques publiques qui nous permettent de gérer au mieux nos autorisations de programme pour avoir une bonne lisibilité de ce que l'on souhaite investir sur les années à venir sur notre Métropole.

Il faut savoir aussi qu'il y a encore quelques années, nous avions 40 budgets annexes. Aujourd'hui, je l'ai dit tout à l'heure, un gros travail a été fait et on en est à 13 budgets annexes. 14 budgets constituent ce bloc consolidé que je viens d'évoquer. Il faut savoir aussi que notre plan pluriannuel, tous budgets confondus, est de l'ordre de 873 M€, du quasiment jamais vu, mais surtout dans la ligne droite de 2023. Vous l'avez dit dans vos propos liminaires, Madame la Présidente, on veut continuer à investir et en tout cas investir *a minima* sur le volume qui était en 2023. J'y reviendrai lorsque je présenterai le budget principal, mais par exemple, 403 M€ de crédits d'équipement sur le budget principal et 299 M€ sur le budget annexe transports. Cela a été souligné notamment par Gaby Charroux, il y a quelque chose qu'il est important aussi d'évoquer, c'est que notre encours de dette au 31 décembre 2023, et je dis bien consolidé tous budgets confondus, est de 2,9 Md€, en baisse de 4 %, soit une diminution de 100 € tous budgets confondus, on a diminué de 126 M€ notre encours de dette, ce qui est relativement important et bien sûr, je le disais, tous budgets confondus, on respecte les engagements qui sont la stabilité des taux de la fiscalité, mais surtout la volonté de jouer davantage la solidarité, notamment sur la DSC.

Un petit focus sur la DSC puisqu'il y a eu 2 interventions là-dessus, je rappelle que la loi impose une DSC qui est calculée sur la dynamique de la fiscalité économique. 50 % de la plus-value économique d'une année sur l'autre doit être redistribuée sous forme de DSC. Lorsque je regarde, nous sommes à 15 M€ de DSC obligatoire. En 2024, Madame la Présidente, nous allons voter 44 M€, c'est significatif de l'effort qui est le nôtre en matière de DSC.

Je fais juste un petit focus sur le budget principal : le budget principal section de fonctionnement, 1,8 Md€, section d'investissement, 700 M€, avec une dynamique des recettes fiscales liées notamment à l'inflation de plus de 7,6 %. Je le rappelle, on a eu la mauvaise surprise de perdre le FPIC, nous ne sommes plus bénéficiaires du FPIC, il y a une sortie progressive et sur 2024 on perd près de 5 M€. Nos dépenses réelles de fonctionnement : c'est le travail qui est le nôtre depuis maintenant plusieurs années de les maîtriser, puisque nos dépenses réelles de fonctionnement vont évoluer sur le budget 2024 seulement de 0,8 %. Je vois des réactions, je vois notre président de l'Union des Maires qui se dit que c'est impossible à tenir 0,8 %. Ce sont les efforts que l'on fait depuis plusieurs années. C'est vrai que quand on regarde nos budgets, on est loin de tout cela et quand je vais annoncer la masse salariale, on veut la contenir à + 1,2 %. Quand je vois ne serait-ce que les augmentations des indices et autres, c'est un effort colossal, on y arrive de par l'implication de chacun d'entre vous, que ce soient les vice-présidents ou l'ensemble des services sous la houlette du Directeur Général.

Bien évidemment, concernant nos ratios, la volonté est qu'ils doivent s'améliorer. On aura une épargne brute de gestion qui s'élèvera à 200 M€, qui nous permettra de diminuer lorsqu'il y aura l'affectation du résultat, l'empreinte d'équilibre voulu, l'empreinte d'équilibre est de 283 M€ sur le budget 2024, mais bien évidemment, avec l'exercice 2023, il sera largement en dessous et la volonté, bien évidemment, c'est de continuer sur la trajectoire de désendettement, c'est-à-dire stabilité en 2022, 2023 baisse et on espère que 2024, non, on fera tout pour ce n'est pas « on espère », je ne crois pas à la chance, on fera tout pour que la trajectoire soit toujours descendante.

Sur le budget principal, tout à l'heure, j'ai dit 2,9 Md€ sur tous budgets confondus : budget principal l'encours de dettes était au 31 décembre 2022 de 2,043 M€. Au 31 décembre 2023, il sera de 1,951 M€. Vous avez vu les efforts : stabilité et on décroît.

Ensuite un petit focus sur le budget annexe transports : une section de fonctionnement d'exploitation à 806 M€ et une section d'investissement à 550 M€ qui marque vraiment les efforts, notamment dans le cadre de Marseille en Grand, avec beaucoup d'efforts

de gestion, puisque là aussi avec les différents opérateurs, on essaie de contenir les dépenses de gestion courantes à moins 5 %. Donc autant dire que tout ce qui est mis en œuvre et tous les résultats que je viens d'annoncer ne sont pas le fruit du hasard mais sont le fruit d'un gros travail, d'une volonté politique affirmée, d'une feuille de route qui est tracée, mais dans tous les cas, ce que je peux dire par rapport à ce budget primitif 2024, on l'a dit, je l'ai entendu ici, vous l'avez dit dans vos propos liminaires, c'est avant tout le budget des engagements tenus. Des engagements tenus, je veux pour preuve le respect de notre trajectoire que l'on s'est fixé dans le pacte financier et fiscal, avec une volonté ferme et affirmée de maîtriser notre dépense de fonctionnement, avec la volonté d'améliorer nos ratios cibles, notamment notre capacité de désendettement, de poursuivre un niveau d'investissement aussi élevé que 2023, c'est-à-dire du jamais réalisé auparavant, c'est de continuer à jouer le jeu de la péréquation et d'aider les communes les plus en difficulté à travers cette DSC portée de 22 à 44 M€, avec des critères d'éligibilité qui ont été modifiés, notamment tenant compte de la population QPV pour permettre un certain nombre de rattrapages et cela je crois que c'était important. Et puis bien sûr, cette volonté affirmée de continuer à maîtriser la dette puisqu'on nous avait tellement prédits les pires difficultés que finalement je me dis qu'au regard de ce budget 2024, au regard des efforts que nous avons tous consenti et surtout au regard du travail et de la qualité sereine des débats que nous avons avec nos collègues, et j'en veux pour preuve les deux interventions précédentes, je pense que nous sommes sur la bonne trajectoire, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa.

Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Madame la Présidente, mes chers collègues, j'interviens sur le budget principal et les principaux budgets annexes pour porter la vision du groupe : je commencerai dans la suite de mon collègue Joël Canicave par exprimer notre satisfaction et cela vient d'être dit sur le respect du pacte financier et fiscal voté l'année dernière et l'engagement de prévoir l'augmentation de la DSC qui a été respectée. Je voudrais simplement souligner que cette DSC, certes, était très demandée par la Ville de Marseille, mais on peut se féliciter qu'elle bénéficie à d'autres communes, puisqu'elle exprime la solidarité territoriale et c'était bien ce que le maire de Marseille et notre groupe appelions de nos vœux, avec des critères renforcés sur la politique de la ville.

En parallèle, il faut souligner aussi que la ville de Marseille et la Métropole ont soldé les comptes d'un transfert de l'éclairage public à la Métropole, donc cette compétence restera financée par la Métropole effectivement, mais ne sera plus imputée dans l'attribution de compensation à Marseille, puisque la ville n'en aura plus la charge. Je le signale parce que c'est quand même une somme importante de 15 M€ reventilée en fonctionnement et en investissement.

Ceci étant dit, je voulais réaborder quelque chose que l'on dit un peu chaque année, mais pour aller un petit peu plus loin, puisque effectivement, on l'a compris maintenant, il y a eu les CLECT, il y a eu la loi 3DS, je crois en fait que chaque année, on souligne que c'est vrai que les reversements aux communes pèsent dans le budget de fonctionnement, mais c'est le socle du compromis politique de cette mandature et du coup, j'ai l'impression que maintenant que tout le monde est sécurisé en fait, soit par une DSC, soit sur ces AC au niveau des communes, j'ai envie de poser la question de savoir si on s'en tient là, on est à mi-mandat, ou bien comment on fait pour aller plus loin, puisqu'une Métropole, ce n'est pas juste une addition de communes, c'est fait aussi pour faire des politiques métropolitaines. Donc, j'ai l'impression que peut-être on est arrivé à un stade où on pourrait se poser un peu pour aller plus loin que simplement garantir un reversement de communes qui, de toute façon maintenant, est garanti. Je voulais donc intervenir parce que l'on voit bien quand même que l'on manque de ressources propres pour mener des politiques métropolitaines peut-être plus développées. On a cité tout à l'heure le cas de l'agriculture, qui n'est pas que réservée aux campagnes et qui concerne la ville. On citait le manque de moyens qu'on a peut-être pour accompagner une ZFE qui ne concerne pas que les

habitants du centre-ville mais toute personne qui veut rentrer dans le centre-ville avec un véhicule, on pourrait penser à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'économie et à beaucoup de choses où on voit bien que dans la situation actuelle de *via* le budget principal, le choix qui est fait est respectable. Cela a été de ne pas lever plus d'impôts, de maîtriser les frais de personnel et donc on est assez contraint pour aller plus loin sur ces politiques métropolitaines.

Donc je pose cette question : comment on fait pour éventuellement, finalement, développer ces politiques-là ? Donc, dans nos remarques, il y a le fait que les effectifs de la Métropole, c'est vrai, sont comprimés aujourd'hui, de nombreux postes ne sont pas remplacés et pour notre part, je voulais juste dire que ce n'est pas une position de principe, mais nous pensons avoir besoin de services publics métropolitains, donc d'agents du service public. Par exemple à la ville de Marseille, on a fait des choix différents, on développe la masse salariale. C'est vrai qu'on a plus de recettes, on a utilisé le levier fiscal et donc on a pris un autre modèle de développement de nos politiques publiques. Donc aujourd'hui, on voit bien que l'on peut avoir des choix différents que l'on peut continuer à discuter. C'est vrai qu'il y a une exception moins restrictive, vous l'avez citée, Madame la Présidente, ce sont les investissements sur les transports avec, il est vrai aussi, l'accompagnement de l'État. C'est vrai qu'il y a le pacte financier, fiscal qui avait fixé un objectif de 400 M€ d'investissement au budget général. Cela dit, on souligne ici les difficultés qu'on a eu ces derniers temps dans le taux de réalisation d'un certain nombre d'opérations. Nous avons vécu cela sur la voirie à Marseille par exemple. Nous attendons la publication de la programmation pluriannuelle d'investissement. La ville de Marseille le votera lors du prochain Conseil municipal. On y tient parce que c'est un outil de transparence important. Si on s'abstient sur les autorisations de programme par commission, c'est que l'on manque de détails pour suivre certains et certaines opérations. On ne voit pas, par exemple, comment on peut suivre l'avancée ou pas du plan vélo, l'enveloppe réservée à la voirie, pour la restructuration de réseaux de bus ; on n'a plus la répartition des dépenses de voirie par territoire comme avant, et donc on attend des avancées aussi sur ces sujets-là.

Ensuite un budget, ce n'est pas forcément que des chiffres, c'est pour mener des politiques et comme vous le savez, on continue d'avoir des divergences sur certains gros projets. On ne va pas vous saouler avec cela maintenant mais le Boulevard Urbain Sud, les priorités de tramway et je terminerai en prenant un risque, puisque je vais oser terminer sur la question des déchets. Donc j'espère que je ne vais pas finir dans une poubelle au fond du Vieux Port, mais on voit bien que c'est un point sensible et on voit bien qu'il faut continuer à en discuter. Notre territoire, et ce n'est pas nouveau, cela remonte effectivement à des années en arrière reste un mauvais élève du tri. Le tri, et on sait qu'il y a tout le coût de l'incinérateur qui explique en fait beaucoup de coûts que l'on a dans notre budget, l'incinérateur, les centres de tri. Je sais qu'il faut que la métropole en construise un nouveau. Cela justifie et cela a été une des explications données pour dire que les déchets devaient rester une compétence métropolitaine parce qu'effectivement cela coûte cher et ce sont des politiques structurantes. Donc en attendant d'avancer là-dessus, on a des taxes élevées pour le service rendu et puis je voudrais terminer sur ce qui a fait polémique tout à l'heure : la métropole ne collecte plus les déchets professionnels, on l'a même voté nous aussi, parce que sur le principe, on en est d'accord, mais on sait très bien qu'en pratique, on va mettre des années à régulariser tout cela et qu'il y a des problèmes de déchets sauvages qui sont entretenus en partie par un certain nombre de déchets professionnels, les décharges de BTP, les huiles usagées, enfin je ne vous fais pas toute la liste. Je voudrais signaler que dans le système actuel, il y a le système de la redevance spéciale que vous allez tous connaître sur le territoire, qui permet à certains professionnels de continuer à s'abonner à la collecte des ordures ménagères, sous réserve qu'ils ne dépassent pas un certain volume déclaré. Je voudrais quand même signaler que la redevance spéciale, c'est 19,8 M€ dans le budget. C'est cela qui nous interroge. Nous, à la ville de Marseille, ce n'est pas que l'on veuille pas agir avec la police du maire, je l'ai demandé à Noailles, je l'ai et on paye la benne de ramassage sur les ventes à la sauvette, ce n'est pas vrai, mais un policier sanctionne, même si ce n'est pas le policier qui ramasse les déchets et le contentieux que nous avons entre nous, c'est le financement de la collecte de ces décharges sauvages où là j'ai l'impression qu'on

n'arrive pas à dialoguer et à se mettre d'accord, sachant que comme cela coûte cher, on ne touche aucun produit et les communes ne touchent pas ni redevances spéciales, ni taxes, s'il faut effectivement intervenir sur les décharges sauvages, il reste quand même la question de savoir qui paye et avec quel financement. Je trouve que là-dessus, il faut que l'on se mette autour de la table, au lieu de s'envoyer des factures pour se disputer.

Donc sur cette base, et je vous prie, Madame la Présidente je termine, j'ai exposé un certain nombre de points de fond, dans la lignée de ce qu'on a toujours dit et comme l'année dernière, nous continuerons à nous abstenir sur le budget principal et certains budgets de la Métropole. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ok.

Allez-y, Monsieur Gachon. Si vous pouvez essayer de faire un peu court, ce serait bien. Je sais que vous êtes toujours très efficace, Monsieur le Maire de Vitrolles.

Monsieur Loïc GACHON.- Je vais essayer d'être rapide. Je voudrais d'abord saluer la qualité de la présentation du budget par le Vice-président, aujourd'hui malgré sa voix éraillée et en particulier l'autre jour à la Conférence des Maires. Ce budget réussit le tour de force de tenir tous les engagements qui étaient posés et d'améliorer nos ratios. Je faisais partie des élus qui doutaient de cette trajectoire, mais je dois reconnaître que, en la matière, les ratios s'améliorent et que les équilibres sont tenus et les engagements également. C'est la raison pour laquelle les élus de Vitrolles et moi-même voteront favorablement pour ce budget, sans pour autant considérer cela comme un blanc-seing au regard de la mise en œuvre des compétences métropolitaines. Notre établissement public aujourd'hui est en allure de croisière. C'est dû à un travail sérieux et solide et pour autant bon nombre de ses compétences et en particulier ses compétences stratégiques souffrent d'un décalage par rapport aux réalités locales et auraient besoin d'être mieux déconcentrées, décentralisées. Je n'en prendrai qu'une, mais qui illustre les autres : la compétence mobilité, notre Plan de Déplacement Urbain prévoit des bassins de mobilité pour traiter la question des déplacements du quotidien. Aucune réunion, à ma connaissance, ne s'est tenue à l'échelle du bassin de mobilité Est Étang de Berre pour essayer d'aller au contact des problématiques du quotidien que connaissent parfaitement les élus que nous sommes, au plus près des arrêts de bus, si vous me permettez l'expression. La Métropole doit apprendre mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui à échanger avec les différentes échelles de gestion des compétences qui sont les siennes. Merci pour la qualité des échanges et des débats. Merci pour les efforts consentis. C'est donc avec conviction et avec vigilance que nous votons favorablement pour le budget.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gachon. Madame Ventron.

Madame Amapola VENTRON.- Merci, Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais intervenir avec une quadruple casquette pour ce débat sur le vote de notre budget métropolitain pour cette année 2024, et laissez-moi vous dire que les quatre casquettes se réjouissent de ce paquet budgétaire.

En effet, tout d'abord, en tant que Présidente du groupe écologiste, centriste et métropolitain, je tiens à dire que c'est une grande fierté et une chance de compter dans nos rangs un élu aussi engagé que Didier Khelfa. Je veux souligner la grande qualité de son travail, son sens de l'écoute et du compromis et son talent pour rendre l'impossible possible. Bravo, mon cher Didier pour tous les efforts que tu déploies pour notre Métropole. Merci également aux services administratifs qui t'accompagnent dans cette rude tâche et puis en tant que vice-présidente en charge de la protection de l'environnement, de la lutte contre les différentes pollutions et la transition écologique, je me félicite que ce budget consacre plus de 42 M€ à l'environnement et à la préservation des espaces et une programmation pluriannuelle des investissements de plus de 307 M€ pour soutenir une politique offensive de défense de notre environnement exceptionnel, de nos paysages uniques et de nos modes de vie provençaux. Les défis sont nombreux pour améliorer au quotidien la qualité de vie de nos habitants et ils peuvent paraître insurmontables, mais je connais Madame la Présidente, votre détermination sans faille pour faire en sorte que nous puissions lutter contre les dérèglements climatiques et puis accompagner les transitions. Et pour cela, merci du fond du cœur.

Avec ma casquette de maire, je vais vous remercier car ce budget est la preuve incontestable que vous tenez votre parole, en confirmant le maintien des attributions de compensation et en doublant la Dotation de Solidarité Communautaire, vous permettez aux maires non seulement de protéger leurs marges de manœuvre pour leur action municipale, mais aussi de pouvoir s'appuyer sur la force de frappe de l'investissement métropolitain pour agir au service de nos administrés, alors toujours au plus près du terrain et à l'échelle plus globale de notre territoire.

Enfin, en tant que métropolitaine convaincue, je dois dire que je suis rassurée par ce projet de budget. Combien de fois a-t-on pu entendre des cris d'orfraie de certains et certaines, les prophéties apocalyptiques d'autres sur une Métropole qui ne fonctionne pas et qui va droit dans le mur, sur une institution paralysée et sans vision d'avenir ? Pourtant, la réalité est là. Nous avons un budget ambitieux, qui consacre une montée en puissance des investissements, tout en veillant à poursuivre le désendettement et les efforts de gestion, sans pour autant augmenter les impôts eh oui, nous avons une Métropole qui avance, qui agit. Nous avons une Métropole qui favorise de plus en plus la solidarité, malgré un héritage lourd à porter. Nous avons un exécutif métropolitain pleinement mobilisé dans toute sa diversité pour faire réussir notre territoire au service de près de 2 millions d'habitants.

Enfin, nous avons une Métropole qui se donne les moyens d'être au rendez-vous des enjeux de l'avenir et du quotidien. Donc pour toutes ces raisons, Madame la Présidente, notre groupe votera bien sûr ce budget et s'engage à soutenir votre action, merci. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Ventron. Monsieur Giberti.

Monsieur Roland GIBERTI.- C'est souvent le hasard des choses mais je suis encore très surpris de voir énormément de sièges vides en face de nous. Je pense qu'ils s'en vont, normalement, lorsque je parle de l'eau, mais là ils sont partis avant. Enfin...

Madame la Présidente, je ne veux pas ouvrir un débat, Madame Juste, je sais que vous êtes toujours présente. Moi aussi, je vais vous encenser, vous allez voir.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, vous venez de nous présenter le budget 2024, le premier budget de la Métropole unifié depuis la suppression des conseils de territoire. Comme chacun le sait, élaborer un budget est un exercice à la fois délicat, obligatoire mais très important, car il reflète les volontés politiques pour l'année à venir et même au-delà. Madame la Présidente, le groupe EPIC que j'ai l'honneur de présider, votera ce budget car il répond à toutes nos attentes. En effet, je veux parler de la baisse de la dette de 4 %, de la stabilité des taux de fiscalité, de la hausse de la dotation de solidarité, du maintien des attributions de compensation, de la vision consolidée du plan pluriannuel des investissements, du dynamisme des recettes fiscales, des dépenses réelles de fonctionnement maintenues et de la charge de personnel maîtrisée. Merci, Madame la Présidente, de nous offrir ce si beau cadeau à quelques jours de la Noël. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Par ailleurs, permettez-moi de rappeler à tous les conseillers métropolitains que l'essence d'un établissement de coopération intercommunale est de défendre les intérêts de toutes les communes membres et de veiller à ce que les sujets s'y afférents y soient traités avec équité et respect. Sans ses différents territoires, la Métropole Aix-Marseille-Provence ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui et tire justement sa force de cette diversité. Pour autant, sans nier la place importante de Marseille, ville-centre de notre Métropole, de notre département, de notre région, il me semble important de rappeler que la Métropole Aix-Marseille-Provence ne se résume pas à Marseille au débat marseillo-marseillais. De Cuges-les-Pins à Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Saint-Paul-lez-Durance à Sénas, de Saint-Zacharie à Miramas, ou de Pertuis à La Ciotat, nous sommes tous concernés par l'intérêt métropolitain et par les enjeux de développement de notre Métropole, pour lequel nos concitoyens nous attendent et ne comprendraient pas que nous n'agissions pas ou que nous agissions seulement pour le bien de quelques-uns.

La Métropole, ce sont 92 communes, non pas 91 plus une. Je l'ai exprimé à plusieurs reprises et je le réitère dans cet hémicycle : aucune commune ne doit primer sur les autres. Nous sommes intrinsèquement liés et partageons un destin commun et c'était d'ailleurs le sens du courrier que je vous ai adressé en octobre dernier et qui, je m'en réjouis, a reçu un accueil favorable tant auprès de vous, Madame la Présidente, que de mes collègues qui m'ont manifesté leur soutien.

Avant de terminer mes propos et puisque nous sommes dans le pays de Pagnol, permettez-moi de vous dire des propos que m'a tenus un ancien gémenosien : Au pays des sources, il se dit que c'est souvent la plus petite qui fait boire tout le village. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Giberti.

Monsieur Gruvel, Monsieur Koubi-Flotte et Monsieur Cristiani.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Oui, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les maires, mes chers collègues, je ne vais pas remercier le Vice-président Khelfa pour le travail accompli, ce serait faire offense à l'évidence.

À cet instant, Madame la Présidente, je pense que vous ne serez pas étonnée que je me remémore la voix de Gérard Bramoullé qui a tant de fois vibrée en ce lieu et tout cela m'a amené à me souvenir d'un de mes professeurs de latin qui m'avait appris que l'empereur Tibère à chaque fois qu'il sortait du Sénat Romain, avait pris l'habitude de dire : « Ô hommes faits pour la servitude. » Vous ne pourrez jamais dire cela à l'encontre des élus que j'ai l'honneur de représenter, et en particulier pour Madame le Maire d'Aix, qui n'ont pas manqué de dénoncer avec conviction et constance une métropole supra-communale toujours plus dépensière et surendettée, avec tous les risques d'avenir pour les villes qui la composent, et en particulier pour la ville d'Aix. Nous avons ainsi voté *contre* le budget primitif 2023. Nous avons voté *contre* le budget supplémentaire 2023 en argumentant 3 points essentiels : d'abord, l'absence de volonté de s'attaquer au fardeau qui plombe l'épargne, c'est-à-dire les frais de structure et la dette, avec comme conséquence un appel à l'impôt de plus en plus lourd pour des dépenses d'équipements faibles et pour une épargne quasiment nulle. Ensuite, des attributions de compensation menacées et enfin une dotation de solidarité insignifiante. Nous avons souligné qu'il aurait été bon que le budget 2023 propose un réel changement tant les circonstances sont graves pour nous tous et que le temps presse. Aujourd'hui probablement contrainte par des circonstances pas seulement économiques et financières, vous nous présentez un budget primitif 2024 qui affiche de bonnes intentions. Nous saluons la politique de simplification et de rationalisation de l'architecture budgétaire, qui passe de 24 budgets annexes à 13, favorisant la mise en place d'une véritable prévision, elle-même indispensable sinon à une autonomie financière de chacun des budgets annexes, du moins à une meilleure contribution des ressources à la performance du service public, prioritairement au budget transports, pour lequel 128 M€ vont être encore transférés du budget principal. Nous saluons la structuration des crédits par grandes politiques publiques, avec pour cadre un plan pluriannuel des investissements qui deviendra lisible et prévisionnel. Vous vous inspirez ainsi de la gestion de l'ancien territoire d'Aix et du Pays d'Aix qui avait adopté en son temps le contrat communautaire pluriannuel de développement et dont nous serons très attentifs à sa parfaite exécution.

Nous saluons votre souhait de maîtriser les dépenses de personnel dans un contexte général de baisse des ressources locales, comme vous le précisez vous-même.

Nous saluons l'enveloppe consacrée aux attributions de compensation versées aux communes, soit 652 M€ et le doublement de la dotation de solidarité communautaire à 44 M€, dotations dont nous continuerons malgré tout d'en contester les critères servant la méthode de répartition. Mais l'examen du budget ne s'arrête pas aux seules intentions et doit considérer la performance dans la gestion courante, le niveau d'autofinancement et les investissements qu'il permet. En ces points, nous regrettons les maigres résultats que vous nous présentez dans ce budget. Nous regrettons que les seules recettes de fonctionnement qui affichent un dynamisme

de l'ordre de 62 M€ soient des recettes fiscales, ce qui par ailleurs ne nous surprend pas, telle avait été lourde l'harmonisation des taux 2023 aujourd'hui combinée à la dynamique des bases et aux indexations de l'inflation. Nous regrettons que les dépenses de fonctionnement restent seulement maîtrisées, alors qu'il est essentiel de les faire baisser. Nous regrettons la consommation des autorisations de programme réalisées à 30 %. Nous regrettons un emprunt d'équilibre qui ne cesse d'enfler, 282 M€, résultat d'une épargne nette qui reste à un niveau dramatiquement faible, 30 M€ et qui continue d'être minée par la dette.

Pour terminer, comme nous l'avons mentionné lors de la discussion des orientations budgétaires, nous craignons que certaines perspectives économiques qui ont servi à bâtir ce budget se révèlent optimistes. Si nous devons nous proposer, nous prononcer sur les seules intentions affichées dans ce budget, nous voterions favorablement. Si nous devons considérer la performance dans la gestion, nous voterions contre ce budget, précisément parce qu'elle est supportée pour une trop grande part par les ménages et les entreprises déjà si malmenées par la conjoncture actuelle. En tout état de cause, nous prenons acte de la bonne évolution de l'architecture budgétaire qui permet d'amorcer une baisse des coûts de structure et la réduction de la dette. Ce budget primitif, ce pacte financier fiscal, dont nous avons dénoncé le manque d'ambition ; néanmoins confiants en cette orientation budgétaire et dans l'attente de ces résultats, notre groupe ne votera pas contre le budget principal et ses budgets annexes, mais s'abstiendra. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Koubi-Flotte.

Monsieur Pierre Olivier KOUBI-FLOTTE.- Madame la Présidente, chers collègues, donc sur certains points, je suis pas sûr d'avoir lu le même projet de budget que les élus aixois, mais je vais travailler à les rassurer, notamment sur la question de l'investissement, sur la question du désendettement et sur la question de la diminution des coûts de fonctionnement.

Avant de rentrer dans le détail, je voulais dire de manière générale que ce budget, c'est le budget des promesses tenues. On dit parfois en politique, pour le déplorer aussitôt, qu'une promesse n'engage que celui qui la reçoit. Vous nous montrez une nouvelle fois que, avec vous ici, ce n'est pas le cas. Ce budget, c'est la concrétisation des promesses que vous avez données dans le cadre du pacte financier et fiscal. Je retiens 3 promesses, 3 promesses d'intérêt général que vous tenez aujourd'hui dans ce budget.

Première promesse, l'investissement. Nous voulons, vous voulez, nous voulons une Métropole d'investissement, une Métropole qui a investi dans les grands projets structurants. Le montant total, tous budgets confondus des crédits d'investissement dans ce budget de 2024 s'élève à 900 M€, dont 300 M€ fléchés vers les transports et qui dit transport, dit transition énergétique, dit développement économique, dit vie de tous les jours.

Deuxième promesse tenue dans ce budget : le désendettement. Alors le désendettement, il est toujours là, mais on le diminue quand même cette année, de 126 M€, on diminue le désendettement et c'est là où je suis en désaccord avec les élus aixois, sans augmenter la fiscalité, on diminue le désendettement en diminuant les frais de fonctionnement et cette diminution des frais de fonctionnement se fait au moyen d'une optimisation de la gestion du fonctionnement de la métropole.

Et troisième promesse tenue dans ce budget, c'est la solidarité. Il y a une DSC qui est au total de 44 M€, dont 30 M€ pour la ville de Marseille. Vous avez promis, et vous avez tenu, donc merci Madame la Présidente, merci Monsieur le vice-président Khelfa et bien sûr le groupe Une volonté pour la Métropole, votera ce budget.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Cristiani.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Madame la Présidente, chers collègues, cher Didier Khelfa, les Maires de Provence, du groupe Maires de Provence, saluent la haute compétence de Didier Khelfa dans la tenue de ce projet de budget. Je ne saurais pas non plus m'exprimer au nom du groupe Maires de Provence sans remercier Joël Canicave par ses propos apaisants. Nous avons voté en début de séance l'intérêt métropolitain sur les équipements

culturels et sportifs à l'unanimité. Je pense que ce soir, Madame la Présidente, mes chers collègues, nous nous dirigeons vers une unanimité des votes exprimés sur ce budget, ce qui prouve, s'il en est besoin, que lorsqu'on nous prévoyait Waterloo avant Austerlitz, il y a quelques mois, il a fallu qu'on se ressaisisse, et vous-même Madame la Présidente, il a fallu que nous soyons dans une logique différente de celle qui avait présidé à l'établissement du budget de 2023 et nous étions même, à ce moment-là, cher Joël Canicave, les maires à être prêts à abandonner leur DSC pour qu'elle soit entièrement versée à Marseille. On ne connaissait pas le budget, on ne connaissait pas le montant, mais au niveau de tous les maires de la Métropole, on avait dit que nous étions prêts, sur cette DSC, c'est François Bernardini qui me l'a rappelé tout à l'heure, à ce que Marseille, qui est maltraitée, qui est dans la presse parisienne et de Bruxelles, traitée comme être en dépression, les maires de Provence étaient prêts à céder leur DSC. Cela prouve, à un moment donné, que nous sommes tous responsables et solidaires, et cela prouve surtout que la transparence qui a présidé aux travaux de Didier Khelfa, de l'administration et des services, que cette transparence, les maires sont très satisfaits, on ne nous a rien caché. Il n'y a pas d'augmentation d'impôts, puisque c'est le cas, il n'y a aucune augmentation d'impôts. Nous avons respecté le pacte financier et fiscal et nous n'avons surtout pas remis en cause les attributions de compensation. Alors c'est une évidence pour nous. Le groupe Maires de Provence, que j'ai l'honneur de présider, votera ce budget pour qu'une unanimité des votes exprimés soit recueillie dans le vote de ce budget 2024. (Applaudissements.)

Monsieur Didier KHELFA. - J'aurai plaisir à répondre à l'ensemble des points, point par point, puisque beaucoup de choses sont soulevées. Je voudrais juste faire une petite conclusion et rebondir sur ce que notre Président de l'Union des maires a dit : on s'est retrouvé face à un danger, celui de ne pas pouvoir financer nos différentes échéances. On s'est tous ressaisi, collectivement, en élus responsables, ce sont tes termes, Georges, oui, cela a été le cas parce qu'on avait aussi une feuille de route qui était posée. C'est beaucoup plus facile quand on a un cap, quand on a une feuille de route. Moi personnellement, je n'ai pas parlé d'AC, ici mais ma feuille de route était très claire, *tu te débrouilles mais tu ne touches pas aux AC*, ma feuille de route posée par ma Présidente. On s'est retrouvé avec le DG et les différents services et on a dit, on fait quoi ? Pourtant, je peux vous dire que des simulations autres, on en avait, mais à partir du moment où on nous donne un cap, on nous donne une feuille de route, à nous de la dérouler.

En revanche, un certain nombre de chantiers nous restent et je les entends dans les différentes interventions. Oui, il faut que l'on travaille Sophie sur les différentes marges de manœuvre. Qu'est-ce qu'on attend pour demain ? Qu'est-ce que l'on veut faire de notre Métropole ? Est-ce que l'on se contente des 400 M€ ou est-ce que l'on a envie d'aller plus loin ? Si on veut aller plus loin, il faudra effectivement trouver le financement pour. Je rappelle aussi que nous allons perdre le FPIC. Là, j'ai parlé de moins 5 M€ à peu près, mais cela va aller de manière constante et jusqu'à perdre la totalité du FPIC. Donc oui, nous devons d'ores et déjà nous mettre ensemble autour d'une table et travailler sur les marges de manœuvre et sur le devenir de notre Métropole, se poser aussi la question du service public que l'on veut. J'ai entendu à plusieurs reprises, il ne faut pas que le service public se dégrade, ou alors il y a une dégradation de service. Quel est le niveau de service que la Métropole veut poser pour ses administrés ? Cela aussi c'est un chantier qu'il faut se poser. Amapola, ma voisine, me parlait de verdissement du budget. Oui, il y a une nécessité aussi et l'un des chantiers est que l'on verdisse notre budget. Non pas qu'on ne fait rien, au contraire, on fait beaucoup de choses, mais on ne le fait pas apparaître tel quel. On aura sans doute des obligations légales, mais il va falloir que là aussi, collectivement, on travaille ensemble et que l'on se mutualise. Quand je dis mutualiser, vous voyez, je me tourne naturellement vers Joël parce qu'on a des structures de budget qui sont similaires et qu'on a besoin ensemble de travailler. Je me tourne vers lui quand on parlait du FPIC, pas plus tard qu'en début de séance, il est venu me voir en me disant, on en est où sur le FPIC ? Quelles actions on mène ensemble ? Mais c'est cela la Métropole, moi dont je rêve, c'est cela la Métropole que j'ai envie de continuer à animer. Et puis il y a un autre sujet, c'est l'optimisation de nos subventions. On a de beaux projets qui, aujourd'hui, sont vraiment

des projets métropolitains. On arrive à solliciter de plus en plus de subventions là où on avait des taux de subventionnement qui étaient inférieurs à 15 %. On commence à avoir beaucoup plus. J'en veux pour preuve encore une belle délibération que l'on passera tout à l'heure, sur une contractualisation avec la Région sur un certain nombre de projets. Donc, notre chantier aussi, dans le cadre de la recherche de marges de manœuvre dans la recherche, d'optimiser toujours notre service, c'est comment on optimise la recherche de financement

Et puis en conclusion, je voudrais dire, Madame la Présidente, c'est que tout cela s'est fait en lien, votre exécutif, vos services, que le binôme élus/techniciens fonctionne très bien et franchement, j'en suis très fier parce que je suis fier de travailler avec eux et souvent d'être leur porte-parole. Et puis j'aurais tendance à dire que Aix Marseille Provence Métropole a un avenir et que cet avenir, c'est à nous de le construire mais ensemble.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa pour vos mots. Merci à chacune et à chacun parce que je sais que l'exercice est compliqué pour peut-être certaines personnes, mais ce qui est sûr, c'est que aujourd'hui c'est une reconnaissance d'abord de la parole tenue et cela c'est important, pour moi, c'est fondamental. C'est une des raisons pour lesquelles je me suis engagée en politique, c'était parce que je trouvais que les politiques faisaient beaucoup de promesses et ne pensaient qu'à une seule chose, c'est leur prochaine élection. Eh bien, les personnes qui sont actuellement dans cet hémicycle et qui sont restées jusqu'à la fin du vote du budget, sont des personnes qui ont envie d'avancer ensemble, et c'est pour cela que je pense que c'est la bonne voie. C'est la seule voie de toute façon que nous avons pour pouvoir tenir le pari qui est le nôtre, le pari qui est devant nous, le pari métropolitain. Nous avons besoin des uns et des autres pour avancer dans les différentes thématiques que nous avons évoquées aujourd'hui.

En tout cas, un grand merci à chacun des intervenants parce que c'est vrai qu'on a une évolution positive, je vais voir les choses dans le bon côté, une évolution positive et des positions de vote, ce qui prouve bien que la Métropole prend sa place, que la Métropole est au centre du dispositif de beaucoup de compétences qui touchent nos habitants et nos territoires, et que surtout cette Métropole va continuer à accélérer parce que ce qui est important, vous l'avez dit, plusieurs d'entre vous, c'est d'avoir un cap, savoir où on va. C'est fondamental, avoir des projets, alors on peut ne pas être d'accord, on peut les modifier, on peut les amender, mais ce qui est sûr, c'est que les projets, ils sont devant nous, ils sont là. Il suffit maintenant de les acter. Bien sûr qu'il va falloir aller trouver encore de l'argent et toujours de l'argent, puisque c'est le nerf de la guerre, mais ce qui est sûr et certain, c'est que si on avance avec les projets que nous avons dans l'escarcelle, je crois que l'on aura rempli une grosse partie de notre contrat.

Et mes derniers mots seront à la fois pour le DGS et l'ensemble de ses services et pour notre rapporteur du budget, parce que franchement, c'est facile de dire « Il n'y a qu'à, derrière il faut que l'on », et c'est ce que tu as fait mon cher Didier, parce que la feuille de route était compliquée. Les engagements étaient durs à tenir. Le contexte est difficile pour tout le monde, pas que pour les maires, mais aussi pour l'ensemble des collectivités territoriales. Et donc, c'est grâce à beaucoup de travail, beaucoup d'efforts, beaucoup aussi de professionnalisme dans la façon d'aborder les différentes thématiques et en tout cas, moi je suis très fière d'avoir un DGS de la qualité de mon DGS, donc je le garde et je ne le donne à personne. Je l'attacherai sur son fauteuil s'il le faut, mais en tout cas merci mon cher Domnin, merci à l'ensemble des services, merci à l'ensemble des élus qui ont fait des efforts aussi considérables sur chacune de leurs délégations et merci à toi Didier, je comprends que tu aies perdu ta voix, parce que c'est vrai que cela en valait la peine. Donc merci pour ce que tu as fait et merci de continuer à travailler dans l'intérêt de toutes les communes et de tous les habitants de ce territoire. *(Applaudissements.)*

Alors, sur le budget, est-ce qu'il y a des votes contre ? *(Non.)* Il n'y a pas de votes contre. J'ai noté les abstentions.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention de M. Giovannangeli
Votes de contre de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Donc le budget 2024 de la Métropole Aix Marseille Provence est adopté.
(*Applaudissements.*)

Alors on va aller assez vite sur les autres rapports si vous en êtes d'accord.

Sur le rapport 53, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

53. FBPA-010-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "assainissement"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention de M. Giovannangeli
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 54, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

54. FBPA-011-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "centre de formation d'apprentis"

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 55, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

55. FBPA-012-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "crématoriums"

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 56, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

56. FBPA-013-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "eau"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 57, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

57. FBPA-014-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 58, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

58. FBPA-015-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 59, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

59. FBPA-016-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "marché d'intérêt national"

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 60, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

60. FBPA-017-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "opérations d'aménagement"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 61, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

61. FBPA-018-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "parkings"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 62, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

62. FBPA-019-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "ports de plaisance"

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 63, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

63. FBPA-020-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 64, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

64. FBPA-021-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "régie d'action sociale"

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 65, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

65. FBPA-022-07/12/2023-CM - Budget primitif de l'exercice 2024 - Budget annexe "transports"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 66, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

66. FBPA-023-07/12/2023-CM - Participation pour l'exercice 2024 du budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics administratifs

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 67, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

67. FBPA-024-07/12/2023-CM - Participation pour l'exercice 2024 du budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 68, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

68. FBPA-025-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : communication institutionnelle ; logistique ; parc automobile ; solidarité avec les communes

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 69, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

69. FBPA-026-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "crématoriums"

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 70, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

70. FBPA-027-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "régie d'action sociale"

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 71, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 71. FBPA-028-07/12/2023-CM - Approbation de la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers du budget annexe "Marché d'intérêt national" - Instruction budgétaire M4**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 72, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 72. FBPA-029-07/12/2023-CM - Approbation de la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers du budget annexe "immobiliers d'entreprises" - Instruction budgétaire M4**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 73, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 73. FBPA-030-07/12/2023-CM - Approbation de la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers du budget annexe "Régie d'action sociale" - Instruction budgétaire M57**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 74, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 74. FBPA-031-07/12/2023-CM - Approbation de la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers du budget annexe "centre de formations d'apprentis" - Instruction budgétaire M57**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 75, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 75. FBPA-032-07/12/2023-CM - Transfert de l'actif et du passif de la commune de Cabriès pour l'exercice la compétence "Assainissement"**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 76, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 76. FBPA-033-07/12/2023-CM - Transfert de l'actif et du passif de la commune de Cabriès pour l'exercice la compétence "Eau"**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 77, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 77. FBPA-034-07/12/2023-CM - Approbation de l'intégration du passif suite à l'achèvement du Contrat d'Obligation de Service Public, à compter du 31 décembre 2023, pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport public de voyageurs par la RDT13**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 78, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 78. FBPA-035-07/12/2023-CM - Transfert de l'actif et du passif de la commune de Pertuis pour l'exercice de la compétence "GEMAPI"**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 79, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 79. FBPA-036-07/12/2023-CM - Transfert aux communes concernées des résultats du budget annexe "Réseau de chaleur urbain Métropole"**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 80, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 80. FBPA-037-07/12/2023-CM - Dissolution du budget annexe "Réseaux de chaleur urbain Métropole"**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 81, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 81. FBPA-038-07/12/2023-CM - Actualisation générale des provisions de l'exercice 2023**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 82, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 82. FBPA-039-07/12/2023-CM - Approbation des admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables de l'exercice 2023**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 83, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

83. FBPA-040-07/12/2023-CM - Approbation des créances éteintes de l'exercice 2023

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 84, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

84. FBPA-041-07/12/2023-CM - Décision modificative pour régularisation comptable

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 85, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

85. FBPA-042-07/12/2023-CM - Révision du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 86, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

86. FBPA-043-07/12/2023-CM - Approbation du règlement et conditions d'octroi des garanties d'emprunts de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Abrogation de la délibération n° FBPA 034-10110/21/CM du 4 juin 2021

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Rapports 87 à 145, Jean-Pierre Giorgi

Sur le rapport 87, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

87. FBPA-044-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de La Roque d'Anthéron et la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 88, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

88. FBPA-045-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 89, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

89. **FBPA-046-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Cabriès et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 90, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

90. **FBPA-047-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Septèmes-les-Vallons et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 91, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

91. **FBPA-048-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune d'Allauch et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 92, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

92. **FBPA-049-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 93, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

93. **FBPA-050-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 94, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

94. **FBPA-051-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune d'Alleins et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 95, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

95. **FBPA-052-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune d'Auriol et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 96, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 96. FBPA-053-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Bouc-Bel-Air et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 97, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 97. FBPA-054-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Belcodène et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 98, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 98. FBPA-055-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Port-de-Bouc et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 99, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 99. FBPA-056-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de La Bouilladisse et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 100, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 100. FBPA-057-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Cadolive et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 101, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 101. FBPA-058-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Saint-Cannat et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 102, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 102. FBPA-059-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Cassis et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 103, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 103. FBPA-060-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Ceyreste et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 104, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 104. FBPA-061-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Châteauneuf-les-Martigues et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 105, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 105. FBPA-062-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de La Ciotat et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 106, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 106. FBPA-063-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Coudoux et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 107, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 107. FBPA-064-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Cuges-les-Pins et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 108, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 108. FBPA-065-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Ensues-la-Redonne et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 109, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 109. FBPA-066-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de La Fare-les-Oliviers et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 110, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 110. FBPA-067-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1 er janvier 2023 entre la commune de Fos-sur-Mer et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 111, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 111. FBPA-068-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Fuveau et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 112, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 112. FBPA-069-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Gignac-la-Nerthe et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 113, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 113. FBPA-070-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Grans et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 114, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 114. FBPA-071-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de La Penne-sur-Huveaune et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 115, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 115. FBPA-072-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune d'Istres et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 116, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 116. FBPA-073-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Lambesc et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 117, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 117. FBPA-074-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Lançon-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 118, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 118. FBPA-075-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Marignane et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 119, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 119. FBPA-076-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Martigues et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 120, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 120. FBPA-077-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Meyrargues et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 121, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 121. FBPA-078-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Mimet et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 122, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 122. FBPA-079-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune des Pennes-Mirabeau et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 123, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 123. FBPA-080-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Pelissane et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 124, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 124. FBPA-081-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Pertuis et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 125, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 125. FBPA-082-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Peynier et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 126, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 126. FBPA-083-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Peypin et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 127, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 127. FBPA-084-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Rognes et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 128, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 128. FBPA-085-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Roquefort-la-Bédoule et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 129, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 129. FBPA-086-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Roquevaire et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 130, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 130. FBPA-087-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Rousset et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 131, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 131. FBPA-088-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Le Rove et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 132, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 132. FBPA-089-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 133, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 133. FBPA-090-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Salon-de-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 134, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 134. FBPA-091-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Sausset-les-Pins et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 135, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 135. FBPA-092-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Saint-Savournin et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 136, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 136. FBPA-093-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre de la commune de Sénas et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 137, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 137. FBPA-094-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Simiane-Collongue et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 138, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 138. FBPA-095-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Le Tholonet et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 139, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 139. FBPA-096-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Trets et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 140, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 140. FBPA-097-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Velaux et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 141, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 141. FBPA-098-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Venelles et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 142, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 142. FBPA-099-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Ventabren et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 143, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 143. FBPA-100-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Vitrolles et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 144, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 144. FBPA-101-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Saint-Zacharie et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 145, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 145. FBPA-102-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Saint-Chamas et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 146, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 146. FBPA-103-07/12/2023-CM - Autorisation d'avances de trésorerie remboursables non-budgétaires effectuées par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux budgets annexes dotés d'un compte de trésorerie autonome - Abrogation de la délibération n° FBPA-065-14432/23/CM du 29 juin 2023**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 147, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

147. FBPA-104-07/12/2023-CM - Apurement partiel des comptes 40471 et 40171 - Constatations de recettes exceptionnelles

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 148, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

148. FBPA-105-07/12/2023-CM - Approbation d'un contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion et à l'exploitation du Marché d'Intérêt National Marseille Méditerranée au profit de la Société Publique Locale MIN Marché Marseille Méditerranée

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

D. Rossi ne prend pas part au vote.

Sur le rapport 149, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

149. FBPA-106-07/12/2023-CM - Modification du Règlement Intérieur du Crématorium Saint-Pierre

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 150, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

150. FBPA-107-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention relative à la gestion du Centre Funéraire de Martigues avec la commune de Martigues

Le rapport est adopté.

Rapports 151 à 161 – Monsieur Didier Khelfa

Sur le rapport 151, prend acte.

151. FBPA-108-07/12/2023-CM - SEM Façonéo - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022

Le rapport est acté.

Sur le rapport 152, prend acte.

152. FBPA-109-07/12/2023-CM - SPL Faconeo - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 153, prend acte.

153. FBPA-110-07/12/2023-CM - SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 154, prend acte.

- 154. FBPA-111-07/12/2023-CM - SEM Semagora - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 155, prend acte.

- 155. FBPA-112-07/12/2023-CM - SPL Aménagement d'Intérêt National Aix-Marseille-Provence - SPLA-IN - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 156, prend acte.

- 156. FBPA-113-07/12/2023-CM - SPL Nautismed - Nautisme Mer et Développement Port Saint Louis Provence - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 157, prend acte.

- 157. FBPA-114-07/12/2023-CM - SEM Ouest Provence Habitat - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 158, prend acte.

- 158. FBPA-115-07/12/2023-CM - SPL Sens Urbain - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 159, prend acte.

- 159. FBPA-116-07/12/2023-CM - SPL Soleam - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 160, prend acte.

- 160. FBPA-117-07/12/2023-CM - SPL La Ciotat Shipyards - Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 161, prend acte.

161. FBPA-118-07/12/2023-CM - SPLA Pays d'Aix Territoires - Rapport annuel de l'élu mandataire 2022

Le Conseil prend acte du rapport.

162. FBPA-119-07/12/2023-CM - Approbation du contrat "Nos territoires d'abord 2023-2028 Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur - Métropole Aix-Marseille-Provence"

Sur le rapport 162, Pas d'opposition ? (*Non.*) Monsieur Serrus a demandé la parole.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS.- Je vais être très bref et je vais parler également avec une casquette de Vice-président de la Région. D'autres auraient pu le faire, je pense à Nicolas Isnard, nous sommes une dizaine dans l'hémicycle à veiller à ce que la Métropole soit évidemment bien défendue. Celui qui la défend en priorité, c'est Renaud Muselier, il m'a passé un petit message et il voulait absolument que je commence mon propos par un salut très amical et pour vous dire combien le Président Muselier et l'exécutif, nous sommes heureux d'être aux côtés de la Métropole. Nous sommes aux côtés de la Métropole, comme nous le sommes d'ailleurs aux côtés des 51 autres intercommunalités et des 946 communes de la Région, mais nous attachons une attention toute particulière, Madame la Présidente, mes chers collègues à cette Métropole Aix-Marseille-Provence et pas simplement parce qu'il y a beaucoup d'élus régionaux qui sont aussi des élus métropolitains.

Oui, ce contrat « Nos territoires d'abord », il est conséquent, il est substantiel, vous l'avez souligné et Didier Khelfa l'a fait aussi, c'est sur des projets qui sont partenariaux, puisque les politiques de la Région et les politiques de la Métropole convergent tout à fait dès lors que l'on parle de développement, de transition écologique. Permettez-moi, tout en étant très bref, de dire que ces projets viennent se rajouter, au moins à deux autres très gros sujets où nous sommes là-aussi partenaires : évidemment la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur et on peut féliciter de l'excellente coordination existant entre la Région et la Métropole ici. C'est aussi le cas sur Toulon, sur Nice et tout au long du tracé.

Je veux dire également un mot sur le contrat de plan État Région qui a été signé entre la Région et l'État, pas plus tard que vendredi dernier. Je pense que tout le monde aura pu mesurer combien nous avons été attentifs au projet métropolitain. Évidemment, cela vient en complément, mais si on prend simplement le service express régional métropolitain grâce à l'État, grâce à la région et grâce à la métropole, je pense qu'on a matière à aller très vite sur un certain nombre de dossiers qui viennent se rajouter d'ailleurs à ceux qui ont été débattus au sein de cet hémicycle.

Et puis je termine par un sujet très enthousiasmant, je suis sûr que les élus régionaux partageront cet enthousiasme et j'espère également les élus métropolitains. Vous savez que nous sommes maintenant les seuls candidats à l'organisation des Jeux Olympiques de 2030 dans les Alpes françaises, qui auront une conséquence importante pour notre Métropole. Puisque tous les dossiers transports que nous portons et qui sont connectés de près ou de loin avec l'organisation des Jeux, et Marseille sera un peu la rotule. Je vous rappelle qu'on a des sites sur Nice et sur Briançon, donc en matière ferroviaire cela passera forcément ici par Marseille et par une loi qui sera une loi exceptionnelle, ce sont les lois olympiques. Nous comptons bien, une fois, définitivement organisateurs des Jeux avec la Région, pousser et accélérer tout un ensemble de dossiers, en particulier cette ligne Marseille Briançon qui a des impacts ici sur la Métropole.

Voilà, je voulais vous dire ces quelques mots, permettez-moi de vous dire toute la satisfaction de la Région d'être aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Serrus, merci de votre intervention, je l'ai dit dans mes propos introductifs. C'est comme cela que je conçois la vie politique. Les collectivités

territoriales sont à côté les unes des autres et ne sont pas les unes contre les autres. Je pense que cela a été dit et redit. Je le redis pendant des années, de trop nombreuses années, Marseille a été mise au pain sec et à l'eau. Il a fallu, quels que soient d'ailleurs les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, une arrivée au Département en 2015 pour que l'on puisse reconsidérer la 2^{ème} ville de France. Je déplore qu'on parle un peu trop dans les journaux et pas assez entre nous, mais en tout cas j'ai vu la main tendue de Monsieur Canicave aujourd'hui, de Madame Camard, de Madame Fortin aussi et j'apprécie franchement le type de débat que nous avons lorsque certaines personnes ne sont pas là pour exciter les foules. Donc merci.

On n'est pas d'accord sur tout, on n'a pas, je le dis souvent, la même vision des choses dans certains cas, mais ce qui est sûr c'est qu'à un moment, il faut que l'on avance et que l'on arrête de s'invectiver et d'être ridicule. Donc merci pour ceux et celles qui sont restés à l'intérieur de l'hémicycle. Je ne veux pas dire que ce sont les plus pacifiques parce que je vois Monsieur Pellicani se cacher derrière Madame Meilhac, mais en tout cas, ce sont pour moi les plus constructifs ce que j'aimerais, c'est qu'on continue à travailler ensemble, plutôt que de s'opposer et de crier dans des hémicycles. Je pense que l'on y gagnerait énormément. En tout cas, merci. Je crois que vous votez la semaine prochaine Monsieur Serrus, vous votez le 15, donc je signerai avec grand plaisir en début d'année pour la nouvelle année ce contrat qui est quand même de 180 M€, donc c'est quand même une somme rondelette qui sera bien sûr utilisée sur des projets que nous avons choisis et qui mettront en avant nos territoires et nos habitants. Donc je vous en remercie.

Sur le rapport 162, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Les rapports 163 à 207 ont reçu un avis favorable de la commission.

Sur le rapport 163, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

163. FBPA-120-07/12/2023-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Le rapport est adopté.

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 164, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

164. FBPA-121-07/12/2023-CM - Création, définition et suppression d'emplois permanents et non permanents dans le cadre de la nouvelle organisation et des besoins des services de la Métropole

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 165, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 165. FBPA-122-07/12/2023-CM - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°10)**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 166, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 166. FBPA-123-07/12/2023-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°4)**

Le rapport est adopté.

Le rapport 167 est retiré.

- 167. FBPA-124-07/12/2023-CM – Dossier retiré**

Sur le rapport 168, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 168. FBPA-125-07/12/2023-CM - Modification du régime indemnitaire applicable aux agents métropolitains relevant de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 169, prend acte.

- 169. FBPA-126-07/12/2023-CM - Rapport social unique 2022**

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 170, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 170. FBPA-127-07/12/2023-CM - Actualisation du règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 171, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 171. FBPA-128-07/12/2023-CM - Approbation de régimes dérogatoires aux modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des agents, des élus et personnalités extérieures - Abrogation de la délibération n°FBPA-76-14443/23/CM**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 172, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 172. FBPA-129-07/12/2023-CM - Attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sous conditions d'éligibilités**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 173, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 173. FBPA-130-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention triennale (2024-2026) avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 174, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 174. FBPA-131-07/12/2023-CM - Approbation des tarifs de la billetterie proposée par M+, la Régie Métropolitaine d'Action Sociale, au profit des agents métropolitains et leurs ayants droit**

Le rapport est adopté.

Les rapports 175 à 206 concernent des avenants aux conventions de gestion. Cela va être un peu fastidieux, je m'en excuse mais c'est ainsi, il faut y passer.

Sur le rapport 175, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 175. FBPA-132-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Aix-en-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 176, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 176. FBPA-133-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Auriol**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 177, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 177. FBPA-134-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Belcodène**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 178, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 178. FBPA-135-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Bouc-Bel-Air**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 179, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 179. FBPA-136-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Cabriès**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 180, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 180. FBPA-137-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Eguilles**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 181, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 181. FBPA-138-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Fos-sur-Mer**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 182, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 182. FBPA-139-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Gréasque**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 183, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 183. FBPA-140-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Fuveau**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 184, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 184. FBPA-141-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Abris de voyageurs" de la commune d'Istres**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 185, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 185. FBPA-142-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de La Penne-sur-Huveaune**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 186, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 186. FBPA-143-07/12/2023-CM - Approbation des avenants n°3 - convention de gestion concernant "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Pôle Morandat" et n°6 - conventions de gestion concernant "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Gardanne**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 187, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 187. FBPA-144-07/12/2023-CM - Approbation des avenants n°4 aux conventions de gestion "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire - ROQUE II" et n° 6 "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de la Roque d'Antheron**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 188, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 188. FBPA-145-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Lambesc**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 189, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 189. FBPA-146-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Le Puy-Saint-Réparade**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 190, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 190. FBPA-147-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Les Pennes-Mirabeau**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 191, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 191. FBPA-148-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Martigues**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 192, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 192. FBPA-149-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Meyrargues**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 193, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 193. FBPA-150-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Meyreuil**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 194, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 194. FBPA-151-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Mimet**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 195, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 195. FBPA-152-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Pertuis**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 196, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 196. FBPA-153-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peynier**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 197, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 197. FBPA-154-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peypin**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 198, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 198. FBPA-155-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peyrolles-en-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 199, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 199. FBPA-156-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Rousset**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 200, pas d'opposition ? (Non.) Adopté.

- 200. FBPA-157-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Saint-Cannat**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 201, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 201. FBPA-158-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 202, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 202. FBPA-159-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relatives à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Trets**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 203, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 203. FBPA-160-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Venelles**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 204, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 204. FBPA-161-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Vitrolles**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 205, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 205. FBPA-162-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" ZAC des Vergeras de la commune de Saint-Estève-Janson**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 206, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

206. FBPA-163-07/12/2023-CM - Approbation des avenants n°6 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Abris de voyageurs" et "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Aubagne

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 207, prend acte.

207. FBPA-164-07/12/2023-CM - Approbation du Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2022

Le rapport est acté.

COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (17h30)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montecot pour les rapports 208 à 230. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

Des demandes d'intervention ? Monsieur Rossi sur le rapport 216. On va avancer jusque-là.

Sur le rapport 208, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

208. URBA-001-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal Pays Salonais - Elaboration - Prescription - Définitions des objectifs poursuivis et modalités de concertation

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

209. URBA-002-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°1 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Madame Giovannangeli souhaiterait intervenir sur le rapport 209.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Mon intervention est plutôt une question. Après avoir pris connaissance de la délibération et donc des modifications, j'ai interrogé vos services et en particulier Monsieur Blanc pour savoir s'il y avait des annexes adossées aux modifications et il n'y en avait pas parce que, m'a-t-il répondu, et donc j'ai bien compris de quoi il s'agissait, il s'agit de lancer les procédures de modification, mais j'avais une question connexe puisque dans cette enceinte le 14 octobre, il nous a été annoncé qu'il y aurait une réponse au préfet concernant le PLUi et donc, quid de cette réponse ? Je pose la question et j'interviens alors que je n'avais pas forcément prévu de le faire car je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui auraient pu changer mais on n'a pas d'idée précise et on manque un tout petit peu d'informations.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur Montecot.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Comme je l'avais dit lors du dernier Conseil métropolitain, cette réponse a été faite aux services de la préfecture fin octobre. Cette réponse

a été faite en concertation avec toutes les communes concernées par ce PLUi et on a répondu dans les délais ; on attend bien sûr la réponse de la préfecture. Cette réponse a été construite avec le travail des communes, donc sur leur territoire. Donc il n'y a pas autre chose à rajouter.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Ma question était davantage sur le fait que cela aurait été bien que nous puissions, les élus métropolitains, en disposer pour la connaître. Quand je parlais de manque d'information c'est important car elle concerne l'ensemble de l'hémicycle.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Je vais peut-être me répéter mais nous travaillons directement avec le maire de la commune. Je vous conseille de voir avec la commune, vous êtes d'Aubagne, il n'y a aucun souci, le maire de la commune d'Aubagne vous remettra le document.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Sur ce rapport ?

Sur le rapport 209, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 210, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

210. URBA-003-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°2 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Giovannangeli

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 211, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

211. URBA-004-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mallemort - Approbation de la modification n°2

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 212, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

212. URBA-005-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mallemort - Engagement de la modification n°3

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 213, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

213. URBA-006-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lamanon - Bilan de la concertation

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 214, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

214. URBA-007-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lamanon - Arrêt du projet

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 215, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

215. URBA-008-07/12/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fos-sur-Mer - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n° 1

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

216. URBA-009-07/12/2023-CM - Approbation du traité de concession attribué à la SOLEAM pour l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain d'Air Bel - Marseille 11ème arrondissement

Monsieur Rossi, sur le rapport 216.

Monsieur Denis ROSSI.- Madame la Présidente, chers collègues, je veux profiter de ce rapport d'abord pour signifier l'aboutissement, puisque c'est une approbation d'un traité de concession attribué à la SOLEAM notamment, sur le projet d'aménagement et de renouvellement urbain d'Air Bel. Air Bel fait partie de ces 9 projets sur le territoire marseillais où la Métropole, la ville, l'État, tous les partenaires se sont mobilisés et placés sous l'autorité de mon collègue et ami, le vice-président Martial Alvarez, nous avons les équipes de la Métropole, que ce soit sur la politique de la ville avec Madame Joigny, ou sur ceux qui s'occupent de l'aménagement urbain, à savoir Madame Lucchini, Monsieur Cadier, travaillaient des centaines d'heures sur ce dossier. Il s'avère que ce dossier a fait l'objet de discussions longues, patientes avec les partenaires et avec les habitants au travers de discussions, etc. Nous avons eu plusieurs assemblées, nous en sommes à la 4^{ème} au moment où nous nous parlons et j'ai lu avec un peu d'interrogation, ce qui fût écrit dans une presse d'investigation, à savoir, il faudrait repartir sur des projets de cette nature d'une page blanche.

Je le dis avec beaucoup d'attention, de respect pour chacun et chacune d'entre nous et à l'ensemble des partenaires. Si dans un moment d'explication, d'exaltation, de présentation, des personnes crient en disant qu'il faut tout reprendre, il faut savoir que tout cela nous ferait perdre 60 M€ qui ont été arrachés au Comité d'Engagement national et qui font que si d'ici 2026 nous n'avons pas l'ombre d'un début de commencement, on considérerait que cette opération est caduque et que cela retournerait dans les caisses. Alors Monsieur le préfet a répondu à une sollicitation que j'ai faite en votre nom, Madame la Présidente, à savoir, réunir un COPIL un peu extraordinaire avant la fin de l'année, à savoir d'ici le 20 décembre pour que nous ajustions, nous violons et que nous tempérons un peu nos passions dans ces moments-là, parce qu'encore une fois, ce n'est pas le tout de faire, c'est la suite que cela pourrait engendrer qui est importante. Je dis cela parce que tout à l'heure, nous avons voté et désigné, avec plaisir et bonheur, la Présidente Pila, en tant que Vice-présidente, notamment sur les transports. Ce sont des centaines d'heures de travail, des équipes au niveau de tout ce qui est transport, tout ce qui est réaménagement sur ces différents territoires, ce sont des centaines d'heures passées par les équipes de la politique de la ville et de l'aménagement urbain sur ce projet. Alors certes, il faut sûrement corriger, aménager, entendre ce qui va, ce qui ne va pas, etc. mais de grâce, je nous

invite tous, à savoir raison garder et encore une fois, à se retrouver autour d'un COPIL dans une situation apaisée pour faire en sorte que l'on ne se saisisse pas, à Paris ou ailleurs, de tout ce qui pourrait nous soustraire des enveloppes dont nous avons bien besoin.

Le dernier point, je le dis avec taquinerie, mais comme je n'ai pas pu le dire tout à l'heure et qu'il manque les protagonistes, j'habite à la Madrague ville, ce n'est pas tout à fait Montredon, la Madrague ville ce sont les abattoirs de Marseille, c'est l'opposé en distance. Je vous le dis, Madame Pila, tous les jours, moi qui circule en scooter, je vois avancer les rails. Je vois le chantier avancer vers Gèze, je vois ce qui se passe sur le déplacement et qui va faire que nous allons passer « d'assigné à résidence » à « citoyen à part entière » accédant au centre-ville en moins de 10 minutes. Ceux qui ne le voient pas soit c'est qu'ils n'y habitent plus, mais je ne le pense pas, tout le monde y habite, soit ils ne sont pas très honnêtes. Je ne le crois pas non plus. Car on est tellement nombreux à habiter les quartiers nord, je ne parle pas d'un garage pour payer la taxe foncière, je parle d'y vivre. Quant au problème de déchets dont tout à l'heure j'ai entendu un de nos collègues (que je ne citerai pas car il n'est pas là pour se défendre), je ne parlerai pas en son absence, je préfère qu'il soit là. On me dit, c'est sale, etc. Je lui ai dit que j'y habitais, je vois les pratiques qu'il y a. Je vois les agissements, je vois les gens qui viennent déverser des tonnes de détritiques d'entreprises de ci, de là, que ce soit devant les écoles ou sur les voiries. J'ai demandé tout à l'heure à mon collègue Sayag, on m'a déposé dans la rue 345, chemin de la Madrague, une piscine cette nuit en plastique. Il ne faut pas rigoler les amis, il y a des enfants, des personnes handicapées, des gens qui ne peuvent plus passer sur un trottoir. Cela vous fait rire ? Cela ne me fait pas rire. Quand nos collègues de la Métropole qui sont chargés de tout, qu'on laisse de l'amiante, alors qu'on est à 100 mètres d'une école, cela devrait nous faire rire ? Mais cela, ce sont des pratiques d'incivilité, cela relève de la punition, cela ne relève pas de collègues qui, avec des gants et des masques, enlèvent ces déchets. Voilà ce qui devrait nous intéresser. Je profite de ce rapport, Madame la Présidente, car des personnes ont travaillé des centaines d'heures. Il y a des milliers de personnes qui attendent dans cette ville, de vivre mieux, un peu plus agréablement. Peut-être n'habitent-ils pas tous dans des beaux environnements mais ils ont le droit. On est 283 000 dans le lieu où je vis. Cela en fait des Marseillais. Ce ne sont pas des sous-Marseillais, ce sont des Marseillais comme tout le monde. On est en train de leur faire un transport. Il avance. Je vois tous les jours qu'il avance. Cela les embête. Mais la question est de savoir comment faire passer des rails, des travaux, etc. sans qu'il y ait des travaux ? Vous avez même souhaité rajouter une enveloppe pour le faire passer d'un endroit où ce sont plusieurs millions rajoutés.

Madame LA PRÉSIDENTE.- 60, plus les 2 ponts.

Monsieur Denis ROSSI.- 60 plus les 2 ponts pour desservir, etc. Quand je vais aux réunions de concertation à la Castellane, à la Bricarde, etc. tout le monde dit qu'ils se sont bagarrés pour les transports. Nous avons la chance d'avoir demain, dans un 2^{ème} temps, les transports. Mon fils est allé au lycée nord, il est monté à pied toute sa jeunesse parce qu'il y avait bien des transports, mais ils étaient bondés. Là il y a des enfants qui vont pouvoir être desservis, aller en centre-ville. C'est une plus-value. On fait comme si cela n'existait pas.

Ce rapport d'Air Bel est une chance, un bonheur, une plus-value et je dis à mon collègue et ami Martial Alvarez, je suis sous son autorité, avec bonheur, d'ailleurs. C'est bien qu'un « vieux » soit sous l'autorité d'un jeune qui est brillantissime. Il est brillant, peut-être parce qu'il est maire. Des fois quand on est maire, on a plus le sens des réalités.

Merci aux collègues de la Métropole et merci à ceux qui ont travaillé qui font que ce rapport aujourd'hui passe et il va satisfaire des milliers de personnes. Pour le COPIL, un peu d'apaisement avant Noël, cela nous ferait du bien. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait, merci Monsieur Rossi.

(Applaudissements.)

Sur ce rapport 216, pas d'opposition ? (*Non.*) 1 abstention. Adopté.

(Abstention du Printemps Marseillais.) Pourtant Monsieur Rossi a bien défendu le dossier.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

L.A. Caradec, Y. Moraine, J.D. Ciot, P.O. Koubi-Flotte, C. Ferchat, C. Makhloufi, M. Roux, D. Ytier et E. Semerdjian ne prennent pas part au vote

Sur le rapport 217, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 217. URBA-010-07/12/2023-CM - Concession d'aménagement de la Capelette à Marseille 9ème et 10ème arrondissements passée avec la Soleam - Approbation de l'avenant n°24 à la convention de concession et approbation de l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie**

Le rapport est adopté.

- 218. URBA-011-07/12/2023-CM - Procédure d'attribution d'une concession d'aménagement sans transfert de risque économique relative aux quartiers La Castellane - La Bricarde, et Parc Kallisté - Constitution de la Commission d'Appels d'Offres spéciale pour l'attribution des concessions d'aménagement relatives aux quartiers La Castellane - La Bricarde, et Parc Kallisté à Marseille**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 219, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 219. URBA-012-07/12/2023-CM - Concession Centre-Ville Aubagne Soleam - Opération Interface Vallée de l'Huveaune/îlot Bras d'Or - Approbation de l'avenant n°4 au traité de concession**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 220, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 220. URBA-013-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : Aménagement du territoire ; foncier ; stratégie et planification du territoire**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

221. URBA-014-07/12/2023-CM - Approbation du schéma directeur Marseille Saint-Charles à 360°

Sur le rapport 221, Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- C'est pour souligner que c'est un projet très important, très attendu et qui concerne justement un exemple typique, c'est à Marseille, mais c'est pour la Métropole, c'est pour la Région, c'est pour tout le monde et donc voilà, il n'y a pas besoin d'opposer tout le temps les choses et je voulais simplement remercier Monsieur Frédéric Vigouroux qui préside la ligne nouvelle PACA, avec lequel on travaille bien, je pense qu'on partage l'amour du rail. Merci beaucoup, Monsieur Vigouroux. Vous avez vu, c'est Noël. Merci Monsieur Vigouroux. Simplement, une petite précision donc, on votera pour le 221 et le 222. On n'avait pas vu en COPIL le périmètre de la ZAC, il y a eu des échanges entre les services de la ville et les services de la Métropole, je suis juste chargée de dire que l'on votera ce rapport. On a une attention particulière sur le secteur de casernes, et notamment la caserne du Muy sur laquelle la ville est en échange avec le Ministère des Armées sur la suite. On me demande juste de prendre note de ce point. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait, avec un beau projet, n'est-ce pas Madame Camard ?

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- Après avoir mis 3 heures pour venir vous voir ce matin, je suis heureux qu'à 17h30, presque 18h, je veux d'abord remercier le Vice-président de la mobilité, ainsi aussi que Madame Caradec, Madame Biaggi, Madame Audrey Gatian qui y est en permanence. Nous sommes en permanence en lien et les équipes, une trop petite équipe administrative, qui travaille dessus.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Avec des élus tellement compétents.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- Elles n'ont pas assez de bras autour d'elles. Ceci étant dit, c'est peut-être le dossier en tout cas le plus important, probablement au plan européen, français c'est sûr, régional c'est certain - je veux saluer le vice-président de la Région, notre ami Serrus qui est parti- et très certainement métropolitain assurément départemental. On est tous d'accord pour l'intérêt général et la Présidente m'a donné une feuille de route il y a quelques mois en disant : il faut tout débloquer, il faut avancer, il faut aller plus vite. C'est un dossier stratégique pour nous tous. Madame Camard vous avez bien fait d'en parler ce soir.

Puisque je remercie tout le monde, les deux délibérations qui suivent plantent d'abord ce qu'on appelle, on crante le dossier vis-à-vis de nos partenaires historiques, c'est-à-dire le monde de la SNCF que je connais bien et puisque vous nous avez parlé d'amour, cheminote, c'est normal pour un maire cheminot, mais je vais vous dire aussi, il y a un autre amour qui est très important et qui peut être partagé pour nous, c'est celui de l'intérêt général et le budget qui est alloué à cette opération n'est pas que pour Marseille. Si la Présidente s'est engagée dans ce dispositif, c'est parce que nous voyons bien tous ensemble, et pas que pour les Jeux Olympiques, c'est une véritable révolution dans le domaine de la mobilité que nous prévoyons et j'ai appris qu'on avait prévu 2035 et par un prompt renfort, il fallait arriver en 2030 au port. Là, cela me paraît quand même compliqué. Mais hier, Madame Camard, je crois aujourd'hui, vous êtes allée avec les architectes, comme moi, et Madame la Présidente, ils vont répondre pour le mois de février. Je ne parle pas de février de l'année prochaine, je parle de février, donc vous avez très peu de vacances parce qu'il y a un jury, et à votre demande, je précise pour tous, vous avez demandé que la ville de Marseille, la Région et la Métropole soient présentes dans ce jury aux côtés de la SNCF et des services de l'État. Vous y serez, vous ne prendrez donc pas de vacances puisque ce sera juste après février, là où il y a du ski pour les Jeux Olympiques, mais je vous remercie vraiment Madame Camard parce qu'on a un esprit très collectif sur ce dossier et je remercie tous les élus de participer à cela. Vive l'amour. (*Rires.*) (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vive Monsieur Vigouroux.

Sur ce rapport, c'est l'unanimité, je suppose ?

Sur le rapport 221, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 222, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 222. URBA-015-07/12/2023-CM - Opération d'aménagement "Marseille Saint-Charles à 360°" en lien avec le projet Ligne Nouvelle Provence Côté d'Azur Marseille - Dispositions relatives aux objectifs et modalités de la concertation publique préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 223, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 223. URBA-016-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°7 à la concession d'aménagement avec la SEMAG pour l'aménagement du Pôle Yvon Morandat à Gardanne**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 224, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 224. URBA-017-07/12/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation d'investissement relative à l'opération d'aménagement du Pôle Yvon Morandat à Gardanne**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 225, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 225. URBA-018-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bertoire 2 à Lambesc**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 226, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 226. URBA-019-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bertoire 2 à Lambesc**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 227, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 227. URBA-020-07/12/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée - Opération "aménagement du boulevard Mirabeau et de la rue Chanterac" - Remise à la Métropole des ouvrages d'Eclairage Public réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 228, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 228. URBA-021-07/12/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée - Opération "Aménagement du boulevard du Littoral-secteur 5" - Remise à la Métropole des ouvrages du réseau d'éclairage public réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 229, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 229. URBA-022-07/12/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté CIMED (Cité de la Méditerranée) - Opération "Aménagement de l'Esplanade de la Major" - Remise à la Métropole des ouvrages d'Eclairage Public réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 230, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 230. URBA-023-07/12/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée (CIMED) - Opération "Aménagement des abords de l'hôpital européen" - Remise à la Métropole des ouvrages d'Eclairage Public et des plantations de vivaces et arbustes réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Monsieur Amiraty pour les rapports 231 et 232. Avis favorable de la commission.

Sur le rapport 231, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 231. URBA-024-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention relative à la répartition des charges du site du Centre Educatif et Culturel Les Heures Claires (CEC) avec la commune d'Istres**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 232, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 232. URBA-025-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : Développer des programmes immobiliers ; entretenir et exploiter le patrimoine métropolitain**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

COMMISSION COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (17h44)

Monsieur Ytier, favorable sur le 233.

Sur le rapport 233, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 233. CHL-001-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : habitat et dynamique urbaine ; organiser l'accueil des gens du voyage**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Monsieur Alvarez, favorable sur le 234 et sur le 235.

Sur le rapport 234, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 234. CHL-002-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programmes : insertion ; politique de la ville ; renouvellement urbain**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 235, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 235. CHL-003-07/12/2023-CM - Approbation de la prolongation de la validité du Règlement Intérieur métropolitain du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (17h45)

Monsieur Didier Réault pour les rapports 236 à 246.

Avis favorable de la commission.

Sur le rapport 236, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 236. TCM-001-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : action environnementale**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 237, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

237. TCM-002-07/12/2023-CM - Engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la création d'une structure de contribution à la neutralité carbone

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 238, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

238. TCM-003-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 239, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

239. TCM-004-07/12/2023-CM - GEMAPI - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) sur les cours d'eau orphelins de la Durance

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 240, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

240. TCM-005-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétences au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance sur l'Eze à Pertuis

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 241, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

241. TCM-006-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : ports, mer et littoral

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 242, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 242. TCM-007-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "ports de plaisance"**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 243, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 243. TCM-008-07/12/2023-CM - Approbation de l'harmonisation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM), tarifs et prestations annexes des ports métropolitains pour l'année 2024**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 244, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 244. TCM-009-07/12/2023-CM - Approbation d'une exonération de la redevance d'occupation du Domaine Public Maritime 2023 pour l'Etablissement français du Sang lors de ces campagnes de collecte sur le Vieux Port de Marseille**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 245, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 245. TCM-010-07/12/2023-CM - Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour les travaux de création d'un tenon en enrochement au Port du Rouet à Carry Le Rouet**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 246, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 246. TCM-011-07/12/2023-CM - Approbation de l'abattement de la redevance 2023 et 2024 d'occupation du Domaine Public Maritime - Port Saint-Louis-du-Rhône - Association des Plaisanciers de la Grande Bouche (APGB)**

Le rapport est adopté.

Monsieur Simon pour les rapports 247 et 248, avis favorable de la commission.

Sur le rapport 247, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 247. TCM-012-07/12/2023-CM - Approbation du nouveau dispositif contractuel avec GRDF pour la gestion du réseau de distribution publique de gaz**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 248, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

248. TCM-013-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : énergie

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Monsieur Giberti pour les rapports 249 à 262. Avis favorable de la commission.

Sur le rapport 249, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

249. TCM-014-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "assainissement"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur le rapport 250, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

250. TCM-015-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "eau"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 251, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

251. TCM-016-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : eaux pluviales

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 252, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

252. TCM-017-07/12/2023-CM - Approbation du règlement Métropolitain du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 253, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

253. TCM-018-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'eau potable conclu avec la SEM pour la commune de Beurecueil

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 254, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

254. TCM-019-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public de l'assainissement conclu avec la SEM pour la commune de Beurecueil

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 255, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

255. TCM-020-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de service public de l'eau potable des communes de Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône conclu avec SUEZ

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia et A.L. Petel ne prennent pas part au vote

Sur le rapport 256, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

256. TCM-021-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône conclu avec SUEZ

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia et A.L. Petel ne prennent pas part au vote

Sur le rapport 257, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 257. TCM-022-07/12/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service public de l'eau potable pour les communes de Rousset, Trets, Beaurecueil, Peyrolles-en-Provence et Meyreuil - Abrogation de la délibération n°TCM-010-14909/23/CM du 12 octobre 2023**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 258, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 258. TCM-023-07/12/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Trets, Rousset, Beaurecueil, Peyrolles-en-Provence et Meyreuil - Abrogation de la délibération TCM-009-14908/23/CM du 12 octobre 2023**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 259, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 259. TCM-024-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public de l'eau potable Agglopoie Provence Eau**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 260, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 260. TCM-025-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif Agglopoie Provence Assainissement**

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 261, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

261. TCM-026-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'eau potable de Meyreuil conclu avec la SAUR

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 262, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

262. TCM-027-07/12/2023-CM - Approbation des surtaxes des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et des tarifs de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Monsieur Roland Mouren pour les rapports 263 à 270. Avis favorable de la commission.

Sur le rapport 263, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

263. TCM-028-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : propreté

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

264. TCM-029-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Madame Juste voudrait intervenir sur les rapports 264 et 265.

Madame Christine JUSTE.- Je disais, Madame la Présidente, chers collègues qui ont le courage de rester jusqu'à la fin : j'ai constaté effectivement que les déchets ont le don de faire monter les débats et la température, mais c'est aussi, vous savez, très mauvais pour le climat. En fait je suis contente que ce sujet s'invite dans les débats parce qu'en général je suis assez seule à promouvoir ce sujet. Pourtant, c'est la première question qu'on me pose en réunion de CIQ. Donc j'ai un peu du mal à comprendre.

Alors malheureusement, elle s'invite peut-être un petit peu plus dans l'actualité marseillaise que dans celle de votre actualité, chers collègues maires, d'autres communes, mais ici, c'est devenu un peu problématique. Pour ce qui est de la redevance des acteurs publics, évidemment vous voyez comme nous que vos budgets explosent. C'est peut-être un mal pour un bien, cela va nous inciter à limiter à la source nos déchets, mieux les trier, les valoriser. Pour ce qui est des acteurs privés, je m'en rappelle dans cet hémicycle, certains d'entre vous se sont un peu émus de voir qu'elle allait s'appliquer à leurs acteurs professionnels. Je vois que cette question est très disparate selon les communes de cette métropole, mais pour nous, à Marseille,

c'est une question les déchets des professionnels. Elle est centrale. J'ai déjà évoqué Madame la Présidente, on ne pourra pas parler de propreté à Marseille tant qu'on ne règlera pas en grande partie le problème des déchets des professionnels. Alors, c'est l'objet de cette délibération. Il faut les accompagner. Il faut évidemment les contrôler, leurs volumes, ce qu'ils en font. C'est un sujet, il faut les accompagner, mais les sanctionner. Il y a des agents à la Métropole qui sont en capacité de mettre des amendes. Je l'ai découvert à mes dépens.

Du côté de la ville de Marseille, nous sommes en train de réfléchir à étoffer également les moyens de répression et éventuellement d'autres dispositifs pour mieux repérer celles et ceux qui, tranquillement, déchargent sur notre commune, leurs déchets. Donc évidemment, cette délibération est une très bonne initiative. Alors quelques regrets cependant, nous avons longuement, très longuement débattu en commission. Je pense que l'on a battu les records. Roland Mouren ne me contredira pas, les records de longueur de cette commission, mais avec des échanges nourris mais fructueux. Je regrette simplement peut-être la visibilité du budget alloué à la ville de Marseille je sais, mais comme c'est un problème pour le budget global, me dit-on, des déchets de la Métropole, j'aurais aimé avoir un petit peu plus de visibilité sur la part qui a été fléchée sur Marseille et également, j'ai évoqué, Monsieur Khelfa j'ai bien entendu que vous alors maîtrisiez tout ce qui avait trait aux ressources humaines et c'est normal, la masse salariale.

Pendant l'intérêt, on le voit avec cette délibération, c'est que la redevance spéciale va permettre de faire rentrer dans les caisses de la métropole ce qui était indûment pris sur le budget des citoyens. C'est vrai que j'aurais aimé voir peut-être une ambition du côté du recrutement, parce que le contrôle ne peut pas se faire uniquement avec des policiers municipaux ouvrant les sacs de poubelle. Je l'ai déjà fait avec d'ailleurs des agents de la Métropole sur Estienne d'Orves, mais vous comprenez bien qu'on ne peut pas dédier des agents, des policiers municipaux à cette tâche. Donc c'est vrai que j'aurais aimé avoir peut-être un peu plus de visibilité sur le recrutement et, pour finir sur une note positive, comme mon collègue Joël Canicave, peut-être que nous voyons un peu le bout du tunnel puisque j'ai appris récemment que les co-organismes en charge des déchets du bâtiment dédiés à la Métropole, Valobat notamment, étaient déjà en train de travailler à des solutions et je me suis engagée à trouver également des solutions pour accompagner toutes les plateformes, toutes les initiatives, privés, associatives, etc. pour justement accompagner les professionnels pour éviter, avec mon collègue Jean-Yves Sayag, que nous soyons obligés, la Métropole et la Ville, avec un -comme dit le Président-, un *pognon de dingue*, récupérer les déchets que l'on a.

Je dois vous dire aussi puisque mon collègue n'est plus à la police municipale, que nous avons pu repérer certains qui pensaient qu'ils allaient impunément (pas tous, c'est un regret) il ne faut pas penser que ce sont uniquement des réseaux mafieux. Madame la Présidente, ce sont parfois des endroits qui ont pignon sur rue et qui pour 30 € confient à certes des réseaux mafieux pour se décharger des déchets que nous avons évoqués. Donc voilà je voulais vous dire que je finissais sur une note positive.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 264, pas d'opposition ? (*Non.*)
Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur le rapport 265, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

265. TCM-030-07/12/2023-CM - Approbation de la révision du tarif unitaire et des montants des forfaits de la redevance spéciale pour l'année 2024

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions d'A-L. Petel, P. Klein et M. Roux

Abstention du groupe Maires de Provence à l'exception de B. Bonfillon-Chiavasa, J.F. Corno, A. Mercier et F. Poussardin votant pour.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Monsieur Marc DEL GRAZIA.- Oui, merci Madame la Présidente, ce ne sera pas très long, c'est simplement pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote entre le 249 et le 270 pour des raisons professionnelles.

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Monsieur Mouren.

Monsieur Roland MOUREN.- Merci, Madame Juste pour votre intervention. Denis a répondu et a évoqué la problématique des déchets. Il faut différencier les déchets professionnels et le trafic de déchets. On met en place la redevance spéciale pour payer justement le traitement des déchets de ces professionnels qui produisent plus de 70 litres par jour, ainsi de suite.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Juste un détail, Monsieur Mouren, c'est la loi.

Monsieur Roland MOUREN.- C'est la loi, bien évidemment. On applique la loi.

Ensuite le trafic des déchets, ce sont tout simplement des trafiquants qui se font payer pour débarrasser des chantiers et qui le vident à un endroit où ils ne payent pas. Cela ne se passe pas qu'à Marseille. Je profite pour répondre à Madame Camard, donc ce sont 2 choses différentes. Si on ne fait rien pour les empêcher de vider, c'est le cas à l'Arbois et à Aix aussi, c'est une catastrophe. Sur le budget de la Métropole, on ne peut pas aller nettoyer tous les jours car tous les jours ce sont des milliers de tonnes. C'est pour cela que j'insiste sur le fait de collaborer. La Métropole peut mettre des PV mais c'est 65 €. Il faut vraiment que nous travaillions ensemble avec les communes, mais il faut vraiment attraper les contrevenants, il y a le pouvoir de police du maire. On peut faire des amendes à 15 000 €.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Monsieur Mouren.

Merci Monsieur Mouren, merci beaucoup d'avoir soulevé ce sujet-là parce que je pense que c'est un travail collaboratif. Donc 65 € sans qu'on puisse contrôler l'identité, c'est un peu compliqué, cela ne sert pas à grand-chose, c'est ce qu'on disait tout à l'heure. Moi je suis tout à fait d'accord pour signer des conventions avec les communes pour pouvoir nous aider. Quand il y a besoin, Madame Camard le sait, quand elle a des opérations de police sur Noailles, on met à disposition des bennes, c'est-à-dire qu'on le fait normalement. Après derrière il y a des endroits, l'Arbois par exemple il y en a d'autres, sur tout le territoire où il n'y a pas que les mafieux qui déversent. Il y a aussi les entreprises qui facturent le nombre de bennes et qui après vont déverser, donc c'est vraiment une problématique de police globale. C'est une problématique de police globale et elle n'est pas simplement ciblée que sur certains mafieux. Les maffieux fracassent l'espace public et les espaces boisés. Il faut trouver une solution pour ne pas que cela revienne. Il faut travailler ensemble avec les communes. C'est une loi que l'on doit appliquer, cette loi qui est tout à fait incomplète dans la mesure où on n'a pas les tenants et les aboutissants. Si on est ensemble. Qu'il soit avec nous en même temps tous ce que l'on fait des enlèvements d'office. Cela peut améliorer les choses. Il y a aussi et des aménagements

physiques pour éviter que les camions viennent à certains endroits. C'est un travail collaboratif la commune est également la police, qu'elle soit nationale ou municipale et également l'ensemble des services de la métropole. Nous sommes à disposition.

Nous passons au vote.

Sur ce rapport 266, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

266. TCM-031-07/12/2023-CM - Approbation de tarifs d'accès et des principes d'évolutions de la prise en charge des apports des professionnels en déchèteries métropolitaines

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur ce rapport 267, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

267. TCM-032-07/12/2023-CM - Approbation des tarifs 2024 appliqués pour le dépôt des déchets dans les installations de stockage de déchets non dangereux Métropolitains de l'Arbois et du Vallon du Fou

Le rapport est adopté.

Abstentions d'A-L. Petel et P. Klein

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur ce rapport 268, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

268. TCM-033-07/12/2023-CM - Approbation du dispositif d'accompagnement des communes sur la gestion des déchets communaux - Approbation d'une convention cadre et des tarifs afférents

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Maires de Provence à l'exception de B. Bonfillon-Chiavasa, J.F. Corno, A. Mercier et F. Poussardin votant pour.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur ce rapport 269, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

269. TCM-034-07/12/2023-CM - Approbation du nouveau dispositif de gestion des encombrants en habitat collectif afin de favoriser le réemploi et recyclage des déchets - Approbation de la convention cadre et des tarifs afférents

Le rapport est adopté.

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

Sur ce rapport 270, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 270. TCM-035-07/12/2023-CM - Autorisation de l'acte d'acceptation de cession de créances à la suite de la restructuration des crédits-bailleurs correspondant aux redevances financières de la délégation de service public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de traitement multi filières de déchets ménagers sur le territoire de la commune de Fos sur Mer**

Le rapport est adopté.

M. Del Grazia ne prend pas part au vote

COMMISSION STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (17h55)

Monsieur Gazay pour les rapports 271 à 280.

Sur ce rapport 271, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 271. ECOR-001-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : développement économique, attractivité territoriale et relations internationales**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur ce rapport 272, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 272. ECOR-002-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - budget annexe "immobiliers d'entreprises"**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Sur ce rapport 273, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

- 273. ECOR-003-07/12/2023-CM - Création du fonds d'aide à l'immobilier pour les entreprises ' Aix-Marseille Provence Immo Invest '**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Sur ce rapport 274, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté

- 274. ECOR-004-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un programme immobilier d'entreprises sur le site des Chantiers Navals de La Ciotat**

Le rapport est adopté.

Sur ce rapport 275, Pas d'opposition ? (Non.) Adopté

- 275. ECOR-005-07/12/2023-CM - Création d'une aide pour les commerçants et artisans destinée à la modernisation et l'exploitation de locaux vacants situés dans les centres-villes et villages métropolitains**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Sur ce rapport 276, Pas d'opposition ? (Non.) Adopté

- 276. ECOR-006-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Port-de-Bouc relative à la gestion et l'entretien de la zone d'activité de la Grand Colle**

Le rapport est adopté.

Sur ce rapport 277, Pas d'opposition ? (Non.) Adopté

- 277. ECOR-007-07/12/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de gestion entre la Métropole et la commune de Salon de Provence relative à l'entretien de zones d'activités**

Le rapport est adopté.

Sur ce rapport 278, Pas d'opposition ? (Non.) Adopté

- 278. ECOR-008-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention de gestion entre la Métropole et la commune de Mallemort relative à la gestion et l'entretien de la zone d'activité de la Verdière**

Le rapport est adopté.

Sur ce rapport 279, Pas d'opposition ? (Non.) Adopté

- 279. ECOR-009-07/12/2023-CM - Approbation d'une convention de gestion entre la Métropole et la commune de Saint Chamas relative à la gestion et l'entretien de la zone d'activité les plaines sud**

Le rapport est adopté.

Sur ce rapport 280, Pas d'opposition ? (Non.) Adopté

280. ECOR-010-07/12/2023-CM - Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical accordées par les maires au titre de l'année 2024 pour les branches des commerces de détail et la branche automobile

Le rapport est adopté.

Monsieur Nicolas Isnard pour le rapport 281.

Sur ce rapport 281, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté

281. ECOR-011-07/12/2023-CM - Adoption générale des autorisations de programme - Budget annexe "Centre de formation d'apprentis"

Le rapport est adopté.

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

COMMISSION INNOVATION, VILLE INTELLIGENCE ET ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTE, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (17h56)

282. IVIS-001-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche

Madame Emmanuelle Charafe pour le rapport 282.

Madame Emmanuelle CHARAFE.- Cela concerne les systèmes d'innovation avec un investissement non négligeable de 43 000 € sur le CPER avec des résultats que l'on pourrait signaler, sur Marseille et des investissements également sur la santé, et qui vont probablement se maintenir. Il fallait le dire.

Madame la PRESIDENTE.- Sur ce rapport 282, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Monsieur Arnaud Mercier pour le rapport 283.

Sur ce rapport 283, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

283. IVIS-002-07/12/2023-CM - Adoption des autorisations de programme - Budget principal - Programme : Numérique

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de E. Bez, C. Dudieuzere, A. Keller et B. Marandat

Monsieur Gérard Gazay pour le rapport 284.

Sur ce rapport 284, Pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

284. IVIS-003-07/12/2023-CM - Approbation des compléments de la grille tarifaire relative à la gestion locative du Technopôle de l'Arbois-Méditerranée (immobilier et activités)

Le rapport est adopté.

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous avons terminé la séance.

(La séance est levée à 17 heures 57.)